



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ
DE L'UNION INTERNATIONALE
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
pour l'année 1995**

Publié par
L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
GENÈVE, 1996

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Introduction	1
2. Les Membres de l'Union	1
3. Le Conseil	2
4. Conférences	
4.1 AR-95 - Assemblée des radiocommunications	7
4.2 CMR-95 - Conférence mondiale des radiocommunications.....	7
5. Activités du Secrétariat général et des Secteurs	
5.1 Secrétariat général	12
5.2 Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R)	32
5.3 Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T)	57
5.4 Secteur du développement des télécommunications (UIT-D)	73
6. Administration de l'Union	
6.1 Questions de personnel	99
6.2 Questions financières	104
7. Relations avec l'organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales	108
<u>Annexe 1</u> Situation au 31 décembre 1995 des Membres par rapport aux Actes de l'Union	113
<u>Annexe 2</u> Compte d'exploitation de l'exercice budgétaire 1995	141
<u>Annexe 3</u> Liste des publications éditées par l'Union en 1995	147

* * * * *

1. INTRODUCTION

Le présent Rapport est publié en application des dispositions du numéro 102 de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992) qui stipule que le Secrétaire général "... avec l'aide du Comité de coordination, établit un rapport annuel sur l'activité de l'Union transmis, après approbation du Conseil, à tous les Membres".

* * * * *

2. MEMBRES DE L'UNION

2.1 Etant donné qu'il n'y a pas eu de nouvelles admissions en 1995, le nombre des Membres de l'Union reste le même qu'en 1994, c'est-à-dire 184.

2.2 Au cours de l'année 1995, treize Membres ont ratifié la Constitution et la Convention de l'UIT (Genève, 1992) et quatre y ont adhéré, ce qui porte à soixante dix-neuf le nombre total de ratifications ou d'adhésions au 31 décembre 1995. Par ailleurs, en 1995, trois Membres ont ratifié les Instruments portant modification de la Constitution et de la Convention de l'UIT (Genève, 1992) adoptés par la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994). La Recommandation 1 de la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto (1994), qui invitait les Membres de l'Union à accélérer leurs procédures nationales de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion à la Constitution et à la Convention (Genève, 1992), a été portée par le Secrétaire général à l'attention de tous les Membres.

2.3 Le Tableau I de l'Annexe 1 du présent rapport indique la situation des Membres par rapport à la Constitution et à la Convention de Genève (1992) au 31 décembre 1995, ainsi qu'aux Règlements administratifs qui les complètent. Il indique aussi la situation des Membres par rapport aux Instruments portant modification de la Constitution et de la Convention (Kyoto, 1994). L'Annexe 1 contient également des renseignements au sujet de certaines autres conventions et certains accords relatifs aux télécommunications.

* * * * *

3. LE CONSEIL

3.1 La session de 1995 du Conseil s'est tenue au siège de l'UIT du 21 au 30 juin 1995. Ont participé à cette session les représentants des 46 Membres du Conseil à savoir:

République algérienne démocratique et populaire, République fédérale d'Allemagne, Royaume d'Arabie saoudite, République argentine, Australie, Commonwealth des Bahamas, République du Bénin, République fédérative du Brésil, République de Bulgarie, Burkina Faso, République du Cameroun, Canada, République du Cap-Vert, Chili, République populaire de Chine, République de Corée, Cuba, Danemark, République arabe d'Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, République de l'Inde, République d'Indonésie, Italie, Japon, République du Kenya, Etat du Koweït, République du Mali, Royaume du Maroc, Mexique, République fédérale du Nigéria, République islamique du Pakistan, République des Philippines, République de Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fédération de Russie, République du Sénégal, République sudafricaine, Confédération suisse, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande, Ukraine, République socialiste du Viet Nam, ainsi que, dans le cadre de la Résolution 10 (Kyoto, 1994), un observateur de chacun des dix Membres observateurs suivants: Belgique, Liban, Norvège, Royaume des Pays-Bas, République arabe syrienne, République slovaque, République tchèque, République de Singapour, Suède, Turquie.

3.2 Au cours de la première séance plénière de sa session de 1995, le Conseil a adopté des méthodes de travail et une structure nouvelles, conformément aux propositions soumises par le Groupe de travail qu'il avait créé à cet effet en 1992.

3.3 M. D. Charoenphol (Thaïlande) et M. K. Mirski (Bulgarie) ont été élus respectivement Président et Vice-Président du Conseil et les Commissions ci-après ont été constituées:

Commission permanente 1 - Finances

Président: M. D. Garnier (France)

Vice-Président: M. L.A. Bethel (Bahamas)

Commission permanente 2 - Personnel et Pensions

Président: M. A.B. Mapunda (Tanzanie)

Vice-Président: M. R.R.A. Sa (Brésil)

3.4 Les Résolutions et Décisions adoptées par le Conseil sont résumées ci-dessous:

3.4.1 Questions financières

3.4.1.1 Budget biennal de l'UIT pour 1996-1997

Le Conseil a approuvé le budget biennal pour 1996-1997 comprenant:

- le budget ordinaire, qui s'élève à 294 862 000 francs suisses;
- le budget des publications, qui s'élève à 28 035 000 francs suisses.

L'unité contributive pour 1996 a été fixée à:

- pour les Membres: 332 000 francs suisses;
- pour les entités et les organisations: 66 400 francs suisses.

L'unité contributive pour 1997 a été fixée à:

- pour les Membres: 334 000 francs suisses;
- pour les entités et les organisations: 66 800 francs suisses.

(Résolution 1071)

3.4.1.2 *Rapport de gestion financière pour 1994*

Le Conseil a approuvé le Rapport de gestion financière et le Rapport de gestion de la Caisse d'assurance du personnel de l'UIT pour 1994.

(Résolution 1072)

3.4.1.3 *Vérification extérieure des comptes de l'UIT*

Le Conseil a arrêté les comptes de l'UIT pour 1994 tels qu'ils ont été établis et vérifiés par le vérificateur extérieur nommé par la Confédération suisse.

(Résolution 1073)

3.4.1.4 *Comptes spéciaux d'intérêts*

Le Conseil a décidé d'amortir les comptes spéciaux d'intérêts de 405 336,90 et 27 897,75 francs suisses par des prélèvements correspondants de la Provision pour comptes débiteurs.

(Résolution 1074)

3.4.1.5 *Fonds de roulement des expositions*

Le Conseil a décidé de prélever un montant de 1 549 132,28 francs suisses du Fonds de roulement des expositions pour compenser l'insuffisance de recettes des Comptes spéciaux de la Coopération technique au 31 décembre 1994.

(Décision 457)

3.4.1.6 *Somme due par IRIS-ETT, Sarajevo, Bosnie-Herzégovine*

Le Conseil a décidé d'amortir la somme de 152 671,10 francs suisses due par IRIS-ETT au titre des contributions et des intérêts moratoires par un prélèvement correspondant de la Provision pour comptes débiteurs.

(Décision 458)

3.4.1.7 *Somme due par Elocorp Int., Brunswick, Etats-Unis*

Le Conseil a décidé d'amortir la somme de 139 378,85 francs suisses due par Elocorp Int. au titre des contributions et des intérêts moratoires par un prélèvement correspondant de la Provision pour comptes débiteurs.

(Décision 459)

3.4.2 Questions relatives au personnel et aux pensions

3.4.2.1 Conditions d'emploi

Le Conseil a approuvé les traitements applicables à compter du 1er mars 1995 et a modifié en conséquence les Statut et Règlement du personnel applicables aux fonctionnaires élus.

(Résolution 1075)

3.4.2.2 Statut du personnel applicable aux fonctionnaires élus

Le Conseil a approuvé plusieurs amendements au Statut du personnel applicable aux fonctionnaires élus et a décidé que ces amendements entreraient en vigueur le 1er juillet 1995.

(Résolution 1076)

3.4.2.3 Candidature et élection d'un fonctionnaire nommé de l'Union à un poste de fonctionnaire élu

Le Conseil a adopté plusieurs amendements aux Statut et Règlement du personnel applicables aux fonctionnaires élus, afin de tenir compte de la décision prise par la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (Kyoto, 1994) à l'égard de la question de la candidature et de l'élection éventuelle d'un fonctionnaire nommé de l'Union à un poste de fonctionnaire élu et a décidé que ces amendements entreraient en vigueur le 1er juillet 1995.

(Résolution 1077)

3.4.2.4 Amendement aux statuts de la Caisse d'assurance du personnel de l'UIT

Le Conseil a adopté un amendement à l'Article 86 alinéa 1 des Statuts de la Caisse d'assurance du personnel de l'UIT et a décidé que cet amendement entrerait en vigueur le 1er juillet 1995.

(Résolution 1078).

3.4.2.5 Composition du Comité des pensions du personnel de l'UIT

Le Conseil a nommé les personnes suivantes pour représenter le Conseil au Comité des pensions du personnel de l'UIT:

Membres	Membres suppléants	Durée du mandat
M. D. GARNIER (France)	M W. LISKA (Roumanie)	Jusqu'à la session ordinaire de 1996 du Conseil
M. R. MAGA (Cameroun)	Mme A.PILERI (Italie)	Jusqu'à la session ordinaire de 1997 du Conseil
M. L. WEINTRAUB (Etats-Unis)	M. MAI LIEM TRUC (Viet Nam)	Jusqu'à la session ordinaire de 1998 du Conseil

(Résolution 1079)

3.4.2.6 *Contrats d'engagement renouvelable (MRT)*

Le Conseil a décidé d'autoriser le Secrétaire général à mettre en oeuvre le système des contrats MRT à titre provisoire et a modifié provisoirement, à cette fin, les articles du Statut du personnel applicables aux fonctionnaires nommés.

(Résolution 1080)

3.4.2.7 *Besoins de personnel*

Le Conseil a approuvé la création d'un emploi de durée déterminée du 1er janvier 1996 au 31 décembre 1997 au Bureau de la normalisation des télécommunications, la prolongation d'un emploi jusqu'au 31 décembre 1998 au Secrétariat général et la création d'un emploi P1/P2 au titre de la mise en oeuvre de la Résolution 50 (Kyoto, 1994).

(Décision 460)

3.4.3 **Conférences et réunions**

3.4.3.1 *WorldTel*

Le Conseil a accueilli favorablement la création de WorldTel et a chargé le Secrétaire général de maintenir une liaison efficace entre cet organisme et l'UIT et d'informer le Conseil des progrès de WorldTel.

(Résolution 1081)

3.4.3.2 *Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT-96)*

Le Conseil a décidé de convoquer la Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT-96) du 9 au 18 octobre 1996 à Genève. Les Membres de l'Union ont été consultés au sujet de la date et du lieu de cette Conférence par le biais du télégramme circulaire A70 en date du 4 juillet 1995. Les propositions du Conseil ont été approuvées par la majorité requise.

(Résolution 1082)

3.4.3.3 *Premier Forum mondial des politiques de télécommunication*

Le Conseil a décidé de convoquer à Genève, du 21 au 23 octobre 1996, le premier Forum mondial des politiques de télécommunication, afin de débattre des "Systèmes mobiles mondiaux de communications personnelles par satellite".

(Résolution 1083)

3.4.3.4 *Conférence régionale de développement des télécommunications pour la Région Afrique en 1996*

Le Conseil a décidé qu'il convenait de mener à bien la consultation engagée par le BDT et de communiquer le résultat de cette consultation à tous les intéressés avant la fin de 1995. Il a également adopté les grandes lignes du projet d'ordre du jour de la Conférence.

(Résolution 1084)

3.4.3.5 *Conférence régionale de développement des télécommunications pour la Région des Etats arabes en 1996*

Le Conseil a autorisé le Secrétaire général à mener à bien les consultations officielles avec les Etats arabes Membres et a décidé qu'il convenait de mener à bien la consultation engagée par le BDT et de communiquer le résultat de cette consultation à tous les intéressés avant la fin de 1995. En outre, il a adopté les grandes lignes du projet d'ordre du jour de cette Conférence.

(Résolution 1085)

3.4.3.6 *Groupe de travail sur l'utilisation des langues à l'UIT*

Le Conseil a créé un Groupe de travail pour étudier l'utilisation des langues au sein de l'Union.

(Décision 461)

3.4.3.7 *Date et durée de la session de 1996 du Conseil*

Le Conseil a décidé que sa session de 1996 s'ouvrirait à Genève, pour une période d'une semaine et trois jours, du mercredi 19 juin 1996 au vendredi 28 juin 1996.

(Décision 462)

3.5 **Résolution modifiée par le Conseil**

Le Conseil a modifié la Résolution 925 - Conditions financières de participation des Nations Unies, des institutions spécialisées et des autres organisations internationales aux conférences et réunions de l'UIT.

(Résolution 925)

3.6 **Autres questions importantes examinées par le Conseil**

- Rapport annuel sur les politiques et plans stratégiques de l'UIT
- Présence régionale
- Coopération entre l'UIT et l'Organisation mondiale du commerce (OMC)
- Mesures spéciales concernant les procédures d'utilisation non conforme des réseaux de télécommunication internationaux
- Répartition des recettes provenant des services internationaux de télécommunication
- Règlement intérieur des Conférences et réunions de l'UIT
- Renforcement des bases financières de l'Union
- Commission de réexamen des droits et obligations de tous les membres des Secteurs de l'Union
- Locaux du Siège de l'Union (construction du bâtiment Montbrillant)

* * * * *

4. CONFÉRENCES

4.1 Assemblée des radiocommunications (AR-95)

Voir la section 5.2.2.2.

4.2 Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-95)

4.2.1 La Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-95) a débuté à Genève le 23 octobre 1995. Mille deux cent vingt-trois délégués venus de 140 pays, ainsi que des observateurs de l'Organisation des Nations Unies, d'organisations internationales et d'institutions spécialisées concernées y ont assisté.

4.2.2 La Conférence a été convoquée, conformément à la Résolution 3 de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (Kyoto, 1994), pour une période de quatre semaines.

4.2.3 A sa session de 1994, le Conseil, dans sa Résolution 1065, a établi l'ordre du jour de la CMR-95 et a décidé que la Conférence aurait lieu à Genève du 23 octobre au 17 novembre 1995.

4.2.4 M. Sami S. Al-Basheer (Arabie saoudite) a été élu Président de la Conférence et MM. Brian Fontes (Etats-Unis), Malcolm Johnson (Royaume-Uni), Vladimir Boulgak (Russie), Genesis Kithinji (Kenya) et Akio Motai (Japon) ont été élus Vice-Présidents.

4.2.5 Structure de la Conférence

Commission 1 - Commission de direction

(composée du Président et des Vice-Présidents de la Conférence, ainsi que des Présidents et des Vice-Présidents des autres Commissions et du Groupe de travail de la plénière)

Commission 2 - Commission de vérification des pouvoirs

Président: M. William Tallah (Cameroun)

Vice-Président: M. Adrian Bocsan (Roumanie)

Commission 3 - Commission de contrôle budgétaire

Président: M. Lourenço N. Chehab (Brésil)

Vice-Président: M. Mamadou Ba (Mali)

Commission 4 - Rapport du GVE sur la simplification du Règlement des radiocommunications

Président: M. Michael Goddard (Royaume-Uni)

Vice-Président: M. Abderrazak Berrada (Maroc)

Commission 5 - SMS et autres questions

Président: M. Garth F. Jenkinson (Australie)

Vice-Président: M. Eberhard George (Allemagne)

Commission 6 - Commission de rédaction

Président: Mme Anne-Marie Nebes (France)

Vice-Présidents: M. Ian E. Davey (Royaume-Uni)
M. Vicente Rubio Carretón (Espagne)

Groupe de travail de la plénière

Président: M. Robert Taylor (Etats-Unis)

Vice-Président: M. R.N. Agarwal (Inde)

4.2.6 Conformément au mandat figurant dans son ordre du jour, la Conférence a adopté une révision partielle simplifiée du Règlement des radiocommunications et des appendices audit Règlement. Cette révision figure dans les Actes finals.

4.2.7 Conformément à son ordre du jour, la Conférence a pris d'autres décisions jugées nécessaires ou appropriées; elle a aussi examiné et révisé des Résolutions et des Recommandations existantes et adopté les nouvelles Recommandations et Résolutions figurant dans ses Actes finals et énumérées ci-dessous:

Résolution 13 (Rév. CMR-95): Formation des indicatifs d'appel et attribution de nouvelles séries internationales

Résolution 21 (Rév. CMR-95): Mise en oeuvre des modifications d'attribution dans les bandes comprises entre 5 900 kHz et 19 020 kHz

Résolution 23 (CMR-95): Dispositions applicables aux assignations de fréquence dans les bandes non planifiées au-dessous de 28 000 kHz

Résolution 24 (CMR-95): Examen des dispositions de la Constitution relatives aux révisions du Règlement des radiocommunications

Résolution 25 (CMR-95): Exploitation de systèmes mondiaux à satellites pour communications personnelles

Résolution 26 (CMR-95): Renvois du Tableau d'attribution des bandes de fréquences

Résolution 27 (CMR-95): Références aux recommandations de l'UIT-R figurant dans le Règlement des radiocommunications

Résolution 28 (CMR-95): Révision des références aux recommandations UIT-R incorporées par référence dans le Règlement des radiocommunications

Résolution 46 (Rév. CMR-95): Procédures intérimaires de coordination et de notification des assignations de fréquence aux réseaux à satellite de certains services spatiaux et des autres services auxquels certaines bandes sont attribuées

Résolution 47 (CMR-95): Mise en oeuvre de la Résolution 46 (Rév. CMR-95)

Résolution 48 (CMR-95): Conditions régissant le renouvellement des procédures de publication anticipée

Résolution 71 (CMR-95): Poursuite des études concernant l'application de l'Article S19 (Identification des stations)

Résolution 114 (CMR-95): Utilisation de la bande 5 091 - 5 150 MHz par le service fixe par satellite (Terre-espace) (Limité aux liaisons de connexion du service mobile par satellite non géostationnaire)

Résolution 115 (CMR-95): Calcul de la puissance surfacique sur l'orbite des satellites géostationnaires dans la bande 6 700 - 7 075 MHz utilisée pour les liaisons de connexion des systèmes à satellites non géostationnaires du service mobile par satellite dans le sens espace-Terre

Résolution 116 (CMR-95): Attribution de fréquences au service fixe par satellite (espace-Terre) dans la bande 15,4 - 15,7 GHz pour les liaisons de connexion des réseaux à satellites non géostationnaires du service mobile par satellite

Résolution 117 (CMR-95): Attribution de fréquences au service fixe par satellite (Terre vers espace) dans la bande 15,45 - 15,65 GHz pour les liaisons de connexion des réseaux à satellite non géostationnaire du service mobile par satellite

Résolution 118 (CMR-95): Utilisation des bandes 18,8 - 19,3 GHz et 28,6 - 29,1 GHz par les systèmes du service fixe par satellite non géostationnaire

Résolution 119 (CMR-95): Partage entre le service fixe par satellite et le service fixe dans la bande 19,3 - 19,6 GHz lorsque cette bande est utilisée par le service fixe par satellite pour assurer les liaisons de connexion des systèmes à satellites non géostationnaires du service mobile par satellite

Résolution 120 (CMR-95): Utilisation des bandes 19,3 - 19,7 GHz et 29,1 - 29,5 GHz par les liaisons de connexion des réseaux du SMS/non OSG

Résolution 121 (CMR-95): Etablissement de critères de brouillage et de méthodes de coordination entre les liaisons de connexion des réseaux du service mobile par satellites non géostationnaires et les réseaux du service fixe par satellites géostationnaires dans les bandes 19,3 - 19,6 GHz et 29,1 - 29,4 GHz

Résolution 212 (Rév. CMR-95): Mise en oeuvre des futurs systèmes mobiles terrestres publics de télécommunication (FSMTPT)

Résolution 213 (Rév. CMR-95): Etudes de partage concernant l'utilisation possible de la bande 1 675 - 1 710 MHz par le service mobile par satellite

Résolution 214 (CMR-95): Etudes de partage concernant l'examen de l'attribution de bandes de fréquences au-dessous de 1 GHz au service mobile par satellite non géostationnaire

Résolution 215 (CMR-95): Processus de coordination entre les systèmes mobiles par satellite non géostationnaire

Résolution 339 (CMR-95): Coordination des services NAVTEX

Résolution 529 (CMR-95): Radiodiffusion à ondes décamétriques

Résolution 530 (CMR-95): Simplification de l'Article 17 du Règlement des radiocommunications

Résolution 531 (CMR-95): Examen des Appendices 30 (S30) et 30A (S30A) du Règlement des radiocommunications

Résolution 643 (CMR-95): Liaisons inter-satellites entre 50 et 70 GHz

Résolution 712 (Rév. CMR-95): Examen par une future conférence mondiale des radiocommunications compétente des questions concernant les attributions aux services spatiaux

Résolution 713 (CMR-95): Examen de certaines questions opérationnelles relatives à l'utilisation du Règlement des radiocommunications dans les services mobile aéronautique et mobile maritime

Résolution 714 (CMR-95): Niveau de puissance surfacique applicable à la bande 137 - 138 MHz utilisée en partage par le service mobile par satellite et les services de Terre

Résolution 715 (CMR-95): Etudes relatives au partage entre le service de radionavigation par satellite et le service mobile par satellite dans les bandes 149,9 - 150,05 MHz et 399,9 - 400,05 MHz

Résolution 716 (CMR-95): Utilisation des bandes de fréquences 1 980 - 2 010 MHz et 2 170 - 2 200 MHz dans les trois Régions et 2 010 - 2 025 MHz et 2 160 - 2 170 MHz dans la Région 2 par les services fixe et mobile par satellite et dispositions transitoires associées

Résolution 717 (CMR-95): Réexamen des attributions au service mobile par satellite dans la gamme des 2 GHz

Résolution 718 (CMR-95): Ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications de 1997

Résolution 719 (CMR-95): Etudes requises d'urgence pour la préparation de la Conférence mondiale des radiocommunications de 1997

Résolution 720 (CMR-95): Ordre du jour préliminaire de la Conférence mondiale des radiocommunications de 1999

Recommandation 34 (CMR-95): Principes régissant l'attribution des bandes de fréquences

Recommandation 35 (CMR-95): Procédures de modification d'un Plan d'allotissement ou d'assignation de fréquence

Recommandation 100 (Rév. CMR-95): Bandes de fréquences préférentielles pour les systèmes qui utilisent la propagation par diffusion troposphérique

Recommandation 104 (CMR-95): Etablissement des limites de puissance surfacique et de puissance isotrope rayonnée équivalente à respecter par les liaisons de connexion des réseaux à satellites non géostationnaires du service mobile par satellite pour assurer la protection des réseaux à satellites géostationnaires du service fixe par satellite dans les bandes auxquelles s'applique le numéro 2613 (S22.2) du Règlement des radiocommunications

Recommandation 105 (CMR-95): Etude complémentaire de l'UIT-R sur la détermination de la zone de coordination autour de stations terriennes fonctionnant avec des réseaux à satellites

géostationnaires du service fixe par satellite et de stations terriennes assurant des liaisons de connexion avec des réseaux non géostationnaires du service mobile par satellite fonctionnant dans le sens de transmission opposé

Recommandation 521 (CMR-95): Paramètres techniques à utiliser pour la révision des appendices 30 (S30) et 30A (S30A), en application de la Résolution 524 (CAMR-92)

Recommandation 717 (Rév. CMR-95): Partage de fréquences dans les bandes utilisées en partage par le service mobile par satellite et les services fixe, mobile et d'autres services de Terre au-dessous de 3 GHz

Recommandation 720 (CMR-95): Utilisation souple et efficace du spectre radioélectrique par le service fixe et certains services mobiles dans les bandes des ondes hectométriques et décamétriques pour des systèmes adaptatifs utilisant des attributions groupées

Recommandation 721 (CMR-95): Partage des fréquences dans les bandes 1 610,6 - 1 613,8 MHz et 1 660 - 1 660,5 MHz entre le service mobile par satellite et le service de radioastronomie

4.2.8 La Conférence a achevé ses travaux le samedi 18 novembre 1995 avec la signature des Actes finals par les délégués des 130 Membres de l'Union.

* * * * *

5. ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES SECTEURS

5.1 Activités du Secrétariat général

5.1.1 Bureau du Secrétaire général

5.1.1.1 Unité des affaires extérieures (EAU)

1) Relations extérieures (RE)

Au cours de la période considérée, l'Unité a encore renforcé ses relations avec les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. A cette fin, elle a travaillé en étroite collaboration avec les différents Secteurs de l'Union, notamment avec le BDT, en vue de participer à diverses réunions convoquées par ces organisations et d'en assurer le suivi. L'Unité a apporté son soutien pour les questions de protocole et de relations publiques. Elle a également représenté l'Union à plusieurs réunions extérieures (pour plus de précisions sur ce sujet, voir le point 7 du Rapport).

Par ailleurs, l'Unité a:

- appuyé le projet WorldTel au cours de la phase initiale de sa mise en oeuvre;
- assuré la coordination des contributions de l'UIT aux travaux du Comité administratif de coordination (CAC), de ses organes subsidiaires, du Corps commun d'inspection et d'autres organes du système des Nations Unies;
- analysé des documents relatifs à différentes réunions et conférences importantes convoquées par d'autres organisations et porté à la connaissance des Secteurs de l'Union des questions influant directement sur ses activités, notamment les Résolutions de l'ONU;
- organisé des réunions d'information sur les activités de l'Union à l'intention de groupes de visiteurs (universités, entreprises et opérateurs de télécommunications, organisations non gouvernementales, etc.);
- participé à un certain nombre de manifestations mises en oeuvre par les organisations dont le siège se trouve à Genève à l'occasion du 50ème anniversaire de l'Organisation des Nations Unies;
- fait fonction d'organe de liaison pour les invitations appelant une coordination intersectorielle et un suivi.

2) Presse et information publique

Au cours de l'année écoulée, la Section Presse et information publique a publié 34 communiqués relatifs aux activités de l'Organisation, qui ont été diffusés à quelque 10 000 destinataires dans le monde entier et qui ont été mis à la disposition du public sur le World Wide Web. Elle a répondu à des demandes d'information émanant de représentants de la presse, d'entreprises, de particuliers et utilisateurs des télécommunications, de milieux universitaires et du grand public. Elle a également préparé et diffusé la documentation nécessaire pour la 27ème Journée mondiale des télécommunications (17 mai 1995), qui avait pour thème "Télécommunications et environnement". La Section Presse et information publique a participé au programme d'activités arrêté par un Groupe d'études interorganisations en vue de la célébration du 50ème anniversaire de l'ONU. Enfin, elle a assuré le service de presse de la Conférence mondiale des radiocommunications (1995), en se consacrant toutefois essentiellement au service de presse de TELECOM 95.

En ce qui concerne TELECOM 95, 2 143 journalistes étaient présents à la manifestation contre 1 535 en 1991, soit une hausse de 39,6%. Deux mille sept cent dix-neuf accréditations ont été accordées à cette occasion, ce qui représente un accroissement de 51,5% par rapport à Telecom 91, pour laquelle 1 795 journalistes avaient été accrédités. On a également observé une amélioration de la couverture de la manifestation, tant qualitativement que quantitativement, puisque la participation s'est accrue de 14% pour les organismes de télévision et de radiodiffusion, de 38% pour les représentants de la presse non spécialisée et de 8% pour les agences de presse. Pour la première fois, la participation de la presse commerciale a été inférieure à 50% (41%). La couverture télévisuelle a été excellente, puisque plus de 140 reportages ont été retransmis sur 30 chaînes de télévision.

Les relations entre le Service de presse et les attachés de presse de l'Exposition ont également été plus efficaces qu'en 1991, en partie grâce à la stratégie adoptée pour la diffusion de l'information. Ainsi, on s'est davantage attaché à indiquer aux attachés de presse le meilleur moyen d'assurer une bonne couverture de la manifestation et à les conseiller sur la manière d'élaborer leurs plans de communication.

La Journée de la presse et la cérémonie d'ouverture ont été couronnées de succès. Plus de 500 journalistes ont participé à la conférence de presse d'ouverture, chiffre record pour une manifestation de l'UIT. Enfin, la cérémonie d'ouverture a attiré un large éventail de représentants de la presse internationale.

3) Relations avec les Membres (RM)

Pendant l'année 1995, la Division a poursuivi ses activités liées à la fonction de dépositaire des Actes de l'Union, à savoir l'enregistrement du dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion à la Constitution et à la Convention (Genève, 1992) ou des instruments d'amendement desdites Constitution et Convention (Kyoto, 1994), l'enregistrement de l'approbation ou d'autres actes de l'Union, les questions concernant les Membres de l'Union. Elle a également procédé aux consultations, aux notifications et aux communications pertinentes.

Par ailleurs, la Division:

- a traité des questions relatives aux demandes de participation aux travaux des Secteurs présentées par les exploitations reconnues, les organismes scientifiques ou industriels, les autres entités s'occupant de questions de télécommunication, les organisations régionales ou internationales de télécommunication, de normalisation, de financement et de développement;
- a pris les dispositions administratives nécessaires à la session du Conseil de 1995 et à la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-95);
- a publié les Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994).

Le Chef de la Division a assumé les fonctions suivantes:

- Secrétaire exécutif, Secrétaire de la Commission de direction et Secrétaire de la Séance plénière de la Session du Conseil de 1995;
- Secrétaire exécutif, Secrétaire de la Commission de direction, Secrétaire de la Séance plénière et Secrétaire de la Commission des pouvoirs de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-95).

5.1.1.2 Unité de planification stratégique

Les activités de planification stratégique de l'Unité ont été axées sur les mesures à prendre pour mettre en oeuvre les stratégies et les priorités globales définies dans le Plan stratégique pour l'Union, 1995-1999, conformément aux Résolutions 1 et 39 et à d'autres Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto. Les principales activités de l'Unité ont consisté:

- à établir le rapport du Secrétaire général sur la politique et la planification stratégiques de l'Union à l'intention de la session de 1995 du Conseil;
- conformément à la Résolution 15 de Kyoto, à prêter son concours au Secrétaire général pour la création de la Commission de réexamen chargée d'étudier les droits et obligations des "membres" des Secteurs et à assurer le secrétariat de cette Commission;
- conformément à la Résolution 2 de Kyoto, à élaborer le rapport du Secrétaire général au Conseil sur la création du Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT) et à entreprendre les travaux préparatoires en vue de ce premier Forum, conformément à la Résolution 1083 du Conseil;
- à analyser l'incidence, pour l'UIT, des accords négociés à l'Organisation mondiale du commerce et à instaurer une collaboration avec cette Organisation;
- à consulter des organisations régionales de télécommunication sur les mesures propres à renforcer leurs relations avec l'UIT.

Les activités d'analyse opérationnelle de l'Unité ont surtout porté sur les mesures à prendre pour améliorer les systèmes et les pratiques de gestion du Secrétariat de l'UIT, conformément aux dispositions du Plan stratégique pour 1995-1999. Les principales activités de l'Unité ont consisté:

- à planifier et à coordonner la mise en place d'un cadre de planification opérationnelle pour donner suite au Plan stratégique compte tenu du budget proposé pour 1996-97;
- à assurer la planification et la coordination d'une série d'ateliers au cours desquels des fonctionnaires élus et des cadres supérieurs ont déterminé les mesures à prendre pour améliorer les pratiques de gestion du Secrétariat de l'UIT;
- à entreprendre, en collaboration avec le BR et le Département des finances, un projet pilote visant à identifier les produits et les services de l'UIT-R ainsi que les coûts afférents à leur fourniture;
- à assurer le secrétariat du Comité de la politique des publications de l'UIT (IPCC) et à contribuer à la mise en oeuvre du Service des publications en ligne de l'UIT.

En outre, l'Unité a rédigé pour le compte du Secrétaire général et du Vice-Secrétaire général une trentaine de communications, d'exposés et d'articles et a contribué à l'élaboration de l'édition 1995 du Rapport sur le développement des télécommunications dans le monde et des Indicateurs des télécommunications pour les pays les moins avancés.

5.1.1.3 Unité des Affaires juridiques (JUR)

Les activités de l'Unité sont restées, en substance, comparables à celles des années précédentes. Elle a, en particulier, fait des études et fourni des avis juridiques dans des domaines tels que le droit international public général, les questions de personnel, de finance, de développement et de privilèges et immunités. Le projet "Montbrillant" rentrant dans une phase pré-exécutoire, l'Unité a été très impliquée dans les négociations contractuelles avec l'architecte et les ingénieurs. L'activité de l'Unité en matière de droit d'auteur, de propriété intellectuelle et de brevet s'est considérablement accrue ces derniers mois en raison de l'essor exceptionnel du multimedia (distribution "*off line*" et "*on line*") qui pose de nombreux problèmes juridiques.

L'Unité a également été très impliquée dans des discussions avec la Suisse concernant les répercussions pour l'UIT et plus particulièrement pour l'Exposition TELECOM 95 de l'introduction en Suisse de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ainsi que dans tous les aspects juridiques liés à cette exposition et aux prochaines expositions régionales. Bien évidemment, une part non négligeable des activités de l'Unité a été consacrée à la préparation et au déroulement de la Conférence mondiale des radiocommunications. Les représentants de l'Unité ont en particulier fourni, sur demande, des conseils et avis juridiques et ont occupé les fonctions de secrétaire de groupes de travail ou de groupes Ad hoc. L'Unité a en outre assuré le secrétariat du groupe de travail sur le Règlement intérieur du Conseil et a participé régulièrement aux Commissions et Comités internes de l'UIT.

5.1.1.4 Projets spéciaux (TELECOM)

En 1995, les activités de TELECOM ont été axées sur TELECOM 95, 7ème Exposition et Forum mondiaux des télécommunications, qui ont eu lieu du 3 au 11 octobre 1995. Toutefois, cette période a aussi vu le début de la planification des manifestations régionales ultérieures et des prochains exposition et forum mondiaux.

Plus de 3 200 personnes ont assisté à la **cérémonie d'ouverture de TELECOM 95**, le 3 octobre. Des orateurs éminents ont donné à cette cérémonie une importante dimension politique et ont suscité une vaste couverture médiatique dans le monde entier.

Le thème de l'exposition, "**Connecter!**", s'est retrouvé dans les deux grands thèmes de la manifestation: **convergence** et **communications globales**. On a dénombré 1 066 exposants, en augmentation de 25% par rapport à 1991. Les visiteurs ont été au nombre de 154 671, soit 17% de plus qu'à TELECOM 91. 754 Présidents directeurs généraux se sont rendus à TELECOM. La nouvelle halle 7 de Palexpo a permis d'augmenter de 16 000 m² la surface d'exposition par rapport à 1991.

Le **projet pilote NPI** a permis à 14 entreprises de fabrication ou de recherche et développement de nouveaux pays industriels de se rendre à TELECOM 95. Grâce au **Programme pour le développement**, 73 pays ont pu envoyer un ingénieur principal et un spécialiste des ressources humaines à Genève pour visiter TELECOM et participer à un atelier de deux jours et demi. Le **stand 1 sur 10**, équipé de matériel et dispositifs de télécommunication, avait pour but de montrer comment la vie des personnes handicapées ou âgées peut être facilitée.

Le **stand de l'UIT**, situé en un point stratégique au centre des halles d'exposition, s'est révélé être un lieu de rencontres très animé pour l'industrie et l'UIT.

Le service du protocole a prêté son concours à 133 ministres, 131 ambassadeurs, 232 directeurs généraux, 22 chefs de secrétariat d'organisations internationales des Nations Unies, 21 chefs de secrétariat d'institutions spécialisées des Nations Unies, 81 personnalités suisses ainsi qu'aux personnes qui les accompagnaient.

Un certain nombre d'activités ont été **parrainées**, dont les suivantes: Projet pilote NPI, le stand 1 sur 10, le Programme pour le développement, le stand de l'UIT, la tombola, les services d'information, les localisateurs de produits, la cérémonie d'ouverture, les limousines pour les personnalités et un certain nombre de déjeuners et réceptions.

Presse - 2 143 journalistes ont assisté à TELECOM 95, soit 39,6% de plus qu'en 1991. La participation des médias télévisuels et de radiodiffusion a augmenté de 14%, celle de la presse non technique de 38% et celle des agences de presse de 8%. Pour la première fois, moins de la moitié des journalistes représentaient la presse spécialisée (41%). La couverture télévisuelle a été excellente avec plus de 30 stations de télévision accréditées.

Le Forum 95 était divisé en deux Sommets: des stratégies et de la technologie. 662 orateurs au total se sont adressés à 3 912 participants.

Le Sommet des stratégies, dont le thème était 'Eliminer les obstacles à l'avènement de la société mondiale de l'information' s'est tenu dans la nouvelle Arena de Genève et a donné à de grandes personnalités de l'industrie des communications l'occasion de s'exprimer au cours de 26 sessions, dont 13 tables rondes.

Le Sommet de la technologie, sur le thème de la 'Convergence des technologies, des services et des applications', s'est tenu au Centre de congrès de Palexpo. Les 180 présentations ont été organisées en 32 sessions et 5 débats.

La session spéciale du Forum consacrée pendant le week-end à Internet (*internet@telecom95*) a connu un grand succès populaire et a permis de se rendre compte du potentiel des conférences et expositions multimédia et en ligne.

Après de nombreux mois de recherche et de discussions, il a été décidé de tenir **TELECOM 99** du 10 au 17 octobre 1999 à Palexpo (Genève). L'annonce a été faite le 31 mai 1995 et l'accord a été signé pendant TELECOM 95.

Pour **Americas TELECOM 96**, l'accord entre le Ministère brésilien des communications et l'UIT a été signé à Genève le 12 juin 1995. Un communiqué de presse annonçant que cette manifestation aurait lieu à Rio de Janeiro (Brésil) du 10 au 15 juin 1996 a été publié le même jour.

La totalité de la **surface d'exposition** disponible devrait être vendue et des pavillons nationaux seront organisés par le Brésil, l'Inde, la Russie, l'Espagne, la Suisse, l'Argentine, la France, l'Italie, le Portugal et les Etats-Unis.

Le Forum d'Americas TELECOM 96 sera divisé en deux Sommets: des stratégies et de la technologie. M. Björn Wellenius, Conseiller en matière de télécommunications auprès de la Banque mondiale, présidera le Comité du Forum. Le thème sera "*Télécommunications et développement durable - du potentiel à la croissance*".

Compte tenu du succès du Programme pour le développement organisé à TELECOM 95, un **atelier de développement** sera organisé à Americas TELECOM 96.

Une liste restreinte de pays hôtes a été établie pour **Asia TELECOM 97**. Elle comprenait la Chine, l'Inde, la Thaïlande, la Malaisie, les Philippines, la Corée du Sud et Singapour, lequel a été retenu comme option. Des missions se sont rendues dans les différents pays.

Une mission a constaté que la République sudafricaine s'intéressait au plus haut point à l'organisation d'**Africa TELECOM 98**. Durant la cérémonie d'ouverture de **TELECOM 95**, le Président Nelson Mandela a officiellement invité l'UIT à organiser cette manifestation en République sudafricaine, offre que l'UIT a acceptée. Un communiqué de presse a annoncé que la manifestation aurait lieu du 4 au 10 mai 1998.

Le choix des pays pour les manifestations TELECOM est actuellement basé sur l'expérience pratique acquise au fil des années. Il est devenu nécessaire d'élaborer une procédure rationnelle pour faciliter ce choix. Ce travail est en cours et devrait être achevé de manière à pouvoir être suivi d'effets en 1996.

Le Comité de TELECOM a tenu des réunions officielles en mars et en décembre 1995 et une réunion officieuse pendant **TELECOM 95**, au cours desquelles il s'est penché sur les principaux problèmes de **TELECOM 95** et des manifestations futures. Il a établi un rapport annuel de **TELECOM** qui devrait être prêt pour distribution aux exposants et aux autres partenaires de **TELECOM** en 1996.

5.1.2 Département du personnel

Comme au cours des années précédentes, le nombre d'emplois inscrits au tableau des effectifs a encore baissé en 1995. Au 31 décembre 1995, le nombre total des emplois inscrits à ce tableau était de 786, dont 702 étaient occupés par des fonctionnaires titulaires d'un contrat permanent (538) ou de durée déterminée (164). Compte tenu de la nécessité de continuer à réaliser des économies, les emplois restants n'ont pas été pourvus ou ont été gelés pendant l'année considérée.

Du fait de la tenue de réunions et de manifestations importantes telles que la **CMR-95** et **TELECOM 95**, le recrutement de surnuméraires a encore augmenté sensiblement en 1995, atteignant 77 997 jours-personne contre 65 706 en 1994. Une grande partie de ce surcroît de travail a pu être absorbée grâce au nouveau système informatisé de gestion des ressources humaines qui a été mis en service en 1994 pour le personnel permanent, et qui est utilisé depuis 1995 pour la gestion du personnel engagé pour des périodes de courte durée.

Les priorités en matière de politique du personnel exposées dans le Plan stratégique pour 1995-99 ont été reconfirmées par le Conseil en 1995 et l'accent a été mis sur des questions telles que l'accroissement des effectifs de personnel féminin, la création d'emplois qui puissent être occupés par des jeunes diplômés d'université et l'étude des modalités d'application des contrats MRT. En outre, il a fallu déployer de gros efforts en vue de réaffecter cinq fonctionnaires dont les postes avaient été supprimés.

Parmi les activités de formation permanente organisées par le Département en 1995, figuraient des cours de gestion à l'intention des hauts fonctionnaires et des chefs de service de l'ensemble de l'organisation. La nouvelle formule de rapport périodique liée aux objectifs, qui a été mise en oeuvre à titre expérimental pour une période de deux ans, a continué de faire l'objet d'un suivi et une formation a été dispensée dans le domaine de la fixation des objectifs.

Le Plan stratégique pour 1995-1999 prescrit également l'élaboration de critères de classement des emplois garantissant qu'il soit dûment tenu compte des qualifications techniques poussées ou des qualifications importantes en matière de gestion qu'exigent de nombreux emplois de la catégorie professionnelle de l'UIT. Les travaux se sont poursuivis en 1995 en vue d'élaborer des lignes directrices visant à faciliter le classement des emplois d'ingénieurs des télécommunications. Les résultats d'une étude préliminaire ont été soumis au Conseil à sa session de 1995 et un rapport complet lui sera présenté à sa session de 1996.

Par ailleurs, à sa session de 1995, le Conseil a exprimé son inquiétude au sujet de la situation des fonctionnaires promus de la catégorie des services généraux à la catégorie professionnelle et a prié le Secrétaire général de poursuivre les études déjà entreprises en vue de trouver une solution à ce problème. Les solutions proposées par le Secrétaire général et les mesures prises pour remédier à la situation des fonctionnaires particulièrement pénalisés ou à la veille du départ à la retraite sont exposées dans un document distinct soumis au Conseil à sa session de 1996.

Le Département du personnel a participé activement aux réunions interorganisations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) relatives aux conditions d'emploi des fonctionnaires relevant du régime commun des Nations Unies. Malheureusement, ces conditions d'emploi n'ont connu aucune amélioration notable. Le relèvement du barème des traitements applicable aux fonctionnaires de la catégorie professionnelle en poste à Genève, qui avait été recommandé par la CFPI, a été refusé par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session de septembre 1995. Celle-ci a recommandé et demandé un complément d'étude sur les données utilisées pour établir les barèmes de traitements. De même, à la suite d'une enquête sur les conditions d'emploi les plus favorables à Genève, le barème des traitements applicable au personnel de la catégorie des services généraux en poste à Genève a été réduit.

Ces questions sont présentées plus en détail dans des documents distincts, soumis au Conseil à sa session de 1996.

Les travaux relatifs à la mise en oeuvre et à l'amélioration du nouveau système informatisé de gestion du personnel se sont poursuivis en 1995.

5.1.3 Département des finances

Le Département des finances a poursuivi la mise en place du système de gestion financière et a également simplifié les procédures connexes pour le budget et les comptes de 1995. Le nouveau Règlement financier, la grille des comptes et la structure des centres de coût ont été appliqués à partir du 1er janvier 1995 ainsi que les procédures relatives à la facturation interne et aux contributions volontaires.

Le Département des finances a établi le premier budget biennal de l'Union pour 1996/97.

Le Département a en outre participé au travail de modification du logiciel utilisé et a organisé la formation du personnel chargé de la mise en oeuvre du nouveau système de gestion financière.

Le Département des finances a été chargé de l'étude sur le renforcement des bases financières de l'Union (Résolution 39) et a élaboré les premières applications de recouvrement des coûts pour les expositions de télécommunication organisées par l'UIT et les publications.

Le Département des finances a participé aux travaux relatifs à TELECOM 95, la CMR-95 et le CCAQ(FB) ainsi qu'à la préparation d'Americas Telecom 96.

5.1.4 Département des Conférences

Le Département des Conférences assure les services de traduction et interprétation dans les six langues de travail, la publication des Nouvelles de l'UIT, l'organisation matérielle des conférences, les services de terminologie et de références, la composition des documents et la gestion et conversion des documents électroniques. Le Département a en outre supervisé et coordonné tous les aspects de la mise en oeuvre de la Résolution 62 (Kyoto, 1994) concernant l'utilisation de l'arabe, du russe et du chinois.

Service des Conférences

Les conférences et réunions suivantes ont eu lieu en 1995:

Conférence/réunion	Jours de réunion à Genève	Jours de réunion hors de Genève	Total
Conseil – C95	8		8
Commission de réexamen	8		8
Autres groupes de travail	3		3
Conseil consultatif mondial des télécommunications	3		3
TELECOM 95	9		9
Réunions liées à TELECOM et au Forum	7		7
Réunions de l'UIT-R	129	65	194
CMR-95	20		20
AR-95	5		5
RPC-95 et groupe de travail	15		15
RRB	10		10
GCR et GT-GCR	9		9
Séminaires régionaux des radiocommunications du BR, Bangkok, Margarita et Pretoria		11	11
Réunions d'information du GVE, Bangkok et Margarita		4	4
Réunions de l'UIT-T	161	19	180
GCNT	9		9
Réunion commune GCNT/GCR	3		3
Réunions de l'UIT-D	26		26
CCDT	3		3
Stages, séminaires, ateliers et autres réunions concernant le développement des télécommunications organisés par le BDT	12	284	296

Le **Service d'interprétation** a préparé pour ces réunions 909 engagements au total pour 159 interprètes qui ont travaillé au total 4 418 jours.

Le diagramme à la fin de la section 5.1.5 montre l'appui fourni par les services de production de documents pour les activités de l'UIT pendant la période 1985-1995, avec la ventilation correspondante pour les Secteurs.

En 1995, les **sections de traduction** anglaise, française et espagnole ont traduit 56 700 pages¹ au total (53 900 en 1994). Sur l'ensemble, 12 600 pages environ ont été données en sous-traitance à l'extérieur.

Les services fournis comprennent également 791 journées de travail d'interprétation, de rédaction de compte-rendus et de missions.

Les **services de traduction arabe, chinois et russe** ont assuré la traduction et la révision de certains volumes de l'UIT-R et de l'UIT-T, de Manuels et d'Actes finals de Conférences. Les versions chinoise et russe de plusieurs volumes ont été données en sous-traitance à l'extérieur. Au total, 3 800¹ pages de volumes ont été imprimées en arabe, 8 900¹ pages en chinois et 8 600¹ en russe. Ces services ont aussi traduit et dactylographié en arabe, chinois et russe 46 numéros trilingues de la Section spéciale sur les services spatiaux de la Circulaire hebdomadaire du BR, comprenant 13 700 pages sous forme définitive (contre 11 300 en 1994).

En 1995, la **Section de terminologie, références et aides informatiques à la traduction** (STRAIT) a poursuivi la mise à jour de TERMITE. Quelque 6 100 adjonctions, modifications et suppressions ont été apportées à cette base de données qui contient actuellement près de 59 000 entrées. La Section a poursuivi le développement du nouveau système informatisé de gestion de la terminologie (Phase 1 du projet TIMBER) pour remplacer le système actuel fonctionnant sur le gros ordinateur Siemens. Elle a participé à des conférences interorganisations avec ses homologues des Nations Unies et continué à suivre l'évolution technologique en vue d'acquérir des aides informatiques à la traduction.

Le **Service des références** a traité approximativement 2 700 documents représentant quelque 27 800 pages brutes et a répondu à environ 2 000 demandes de renseignements.

Le **Service de composition des documents (Pool)** a produit 120 400 pages¹ de documents pendant l'année 1995. Sur ce total, 300¹ pages ont été faites à l'extérieur. Le volume de travail pour l'UIT-R a représenté 48 300 pages (soit 40%) et pour l'UIT-T 61 100 pages (soit 51% de la production totale).

Pendant la conférence CMR-95 du 23 octobre au 17 novembre, il a été produit 12 200¹ pages finales de documents.

Les opératrices ont transcrit pour la traduction 64 400 pages statistiques réparties comme suit: 22 600 pour la section française, 4 900 pour la section anglaise et 36 900 pour la section espagnole.

¹ Le nombre de pages est arrondi à la centaine près.

Le Groupe EDMG (Groupe de Gestion des Documents Electroniques) a effectué pour les administrations extérieures ainsi que pour les différents services de l'UIT :

- la conversion de 204 200 pages,
- le formatage de 12 500 pages,
- la production de 24 700 disquettes pour l'extérieur et
- la lecture optique (scanner) de 2200 pages de documents.

Nouvelles de l'UIT

En 1995, dix numéros des "Nouvelles de l'UIT" ont paru en trois éditions séparées (anglais, français et espagnol), soit au total 372 pages par langue. La production, y compris le flashage, se fait sur place, alors que l'impression est réalisée en sous-traitance à l'extérieur de l'UIT. Une campagne spéciale de promotion a été entreprise pendant TELECOM, campagne qui a suscité environ 650 nouveaux abonnements. Les Nouvelles de l'UIT, qui comptent 8 320 lecteurs, sont distribuées gratuitement dans la plupart des pays Membres de l'UIT.

5.1.5 Département des services communs

Le personnel a continué à assurer la transition difficile de la conception de "fonctionnariat" à celle de "fournisseur de services aux clients". Dans un contexte général de réduction budgétaire, une meilleure coordination et une plus grande productivité ont été les principaux facteurs qui ont contribué à l'amélioration des services fournis par les diverses unités du Département des services communs.

Dans le secteur des publications en évolution rapide, la mise en place de procédures améliorées avec la collaboration des unités auteur a joué un rôle déterminant dans la solution de toute une série de problèmes de délai qui avaient marqué les opérations pendant le premier semestre. Le nouveau service de publications sur le réseau, qui a été lancé pendant l'été avec l'assistance du Département des services informatiques, a été très applaudi par les souscripteurs pour la qualité de sa mise en oeuvre sur World Wide Web.

Dans le domaine des activités concernant les bâtiments, les travaux de climatisation du bâtiment de Varembe ont été terminés dans les délais et dans les limites du budget prévu. Quant au projet de construction du nouveau bâtiment Montbrillant, dont l'achèvement est prévu pour l'an 2000, l'architecte et les ingénieurs-conseil avaient presque terminé le plan détaillé à la fin de 1995. Le recrutement d'un directeur de projet à partir de septembre 1995 permettra d'assurer la supervision de ce projet jusqu'à son achèvement.

L'utilisation accrue des outils informatiques a continué de jouer un rôle important dans la plupart des activités du Département. Ainsi, le Système de production des documents (DPS), qui est devenu opérationnel en 1995, fournit pour la première fois un outil de gestion intégré à l'échelle de l'UIT, couvrant les services de traduction, de dactylographie et de reprographie; il constitue également le premier outil de collecte de données permettant la bonne application du mécanisme de facturation interne dans le cadre du système financier.

Les paragraphes ci-après contiennent des résumés et des statistiques portant sur les différents services du Département.

5.1.5.1 Service de composition des publications

Malgré une **réduction d'effectifs de 20%** par rapport à 1994, mais avec une augmentation de la productivité individuelle de **+13,4%**, le Service de composition des publications a réalisé une production annuelle de **74 155 pages**.

La production globale de figures éditées pour le TSB et le BR représente 10 300 fichiers graphiques traités avec le système Designer et insérés dans les Recommandations composées en Winword. Le scannage de 2 331 figures du BR et de 405 figures du TSB a permis de rendre accessibles les Recommandations sous format électronique. Les travaux de séparation couleurs, dépliants, annonces, invitations, cartes de visite, brochures, catalogues représentent 1 529 pages et le flashage 12 149 pages compris dans la production globale.

Le Service assure non seulement la sortie des originaux pour la reproduction papier des publications mais également les fichiers électroniques pour le postage ONLINE et CD-ROM.

BUREAUX	1991	1992	1993		1994		Moyenne 1991 / 94	1995	
TSB	8 745	5 902	286 Rec.	37 563	386 Rec.	40 994	23 301	274 Rec.	28 915
TSB: Divers	11 350	8 553				1 044	5 237		2 331
BR: Langues additionnelles	8 824	5 699		8 106		11 292	8 480		14 841
BR: Volumes	5 527	5 043		3 103		8 061	5 433		10 467
BR: Listes	sous SG	sous SG	sous SG			6 620	1 655		6 480
BR: Divers, RR)	1 099	697	sous SG			3 397	1 298		280
BDT		106		261		3 439	951		1 288
SG	7 650	18 278		18 427		6 901	12 814		9 553
TOTAUX	43 195	44 278		67 460		81 748	59 170		74 155
Personnel	53	47	47		50		50	40	

5.1.5.2 Service des publications électroniques

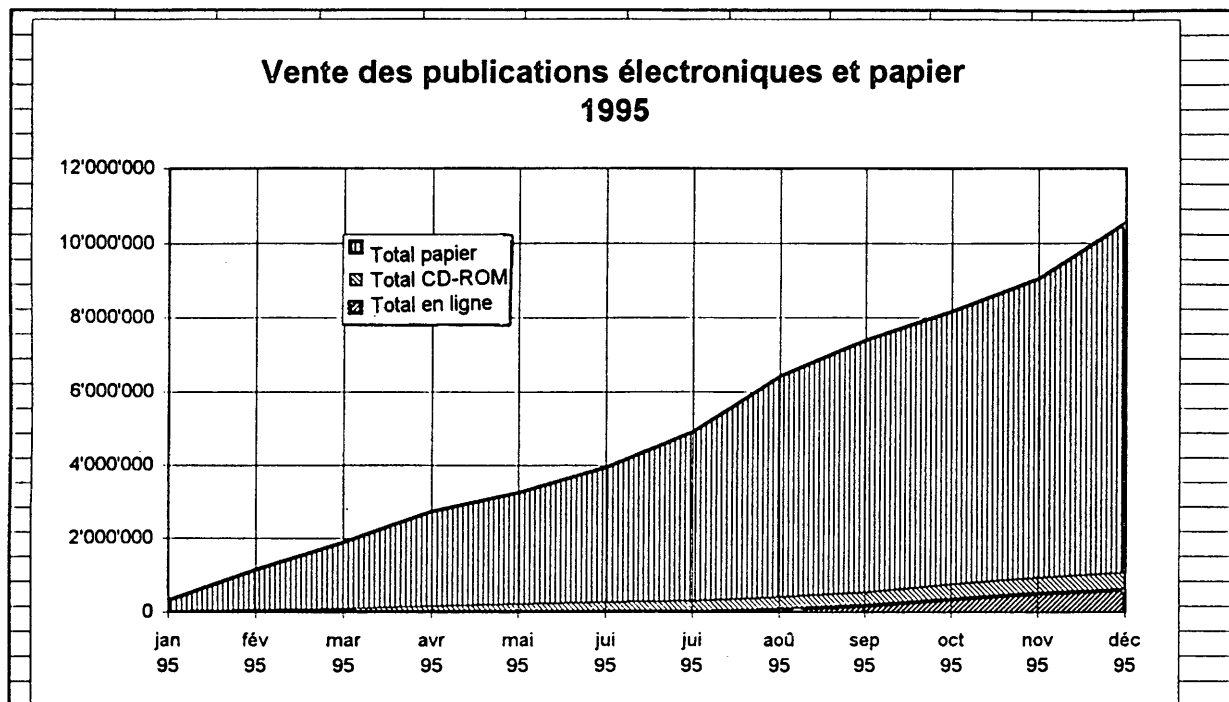
Quatre éditions trimestrielles des Recommandations UIT-T sur CD-ROM ont été publiées en versions anglaise, française et espagnole. La dernière édition comprend deux disques: le premier contient une série de Recommandations en format hypertexte et le second contient plus de 1 600 Recommandations dans leur format original Word pour Windows. Le nombre des abonnés est supérieur à 230.

Trois bases de données portant sur la gestion des fréquences (IFL, SRS et PLANS) sont publiées sur CD-ROM pour le Bureau des radiocommunications.

En juillet 1995, le service «Recommandations UIT-T en ligne» a été mis sur pied, suivi peu de temps après par la création du service «Recommandations UIT-R en ligne». Il s'agit de services d'abonnement annuel qui permettent d'accéder aux publications les plus récentes.

5.1.5.2.1 Services des ventes et du marketing

Ventes



Les abonnements aux nouvelles publications électroniques (CD-ROM et les services en ligne) ont remporté un grand succès et ils sont gérés par un nouveau système informatisé.

A l'occasion de la Foire du Livre de TELECOM 95, le service des ventes a disposé d'un stand où ont été exposées les publications de l'UIT qui ont été vendues en grand nombre et des démonstrations ont été proposées.

Marketing

On a révisé le contrat passé avec la société IHS concernant la distribution des Recommandations de l'UIT par l'intermédiaire du service mondial IHS des normes sur CD-ROM, afin d'augmenter les recettes de l'UIT.

L'étude de marché portant sur les publications relatives à la gestion des fréquences du BR est terminée. Une importante étude de marché portant sur les besoins des utilisateurs des Recommandations de l'UIT, qui a été confiée à un consultant extérieur, est en cours.

A l'occasion de TELECOM 95, on a publié un nouveau Catalogue des publications, des affiches et des prospectus, afin de promouvoir la vente des publications et de présenter l'UIT en tant qu'éditeur du secteur des télécommunications.

L'expérience de publicités payantes insérées dans une publication de l'UIT a été concluante. Plusieurs textes publicitaires ont été diffusés dans des revues et des journaux à caractère commercial.

5.1.5.3 Service des publications extérieures

Le tableau de l'Annexe 3, intitulé Liste des publications éditées par l'Union en 1995, montre le volume des activités de ce service.

5.1.5.4 Service de la reprographie et de l'audiovisuel

5.1.5.4.1 Section de reprographie

La section de reproduction a traité 111 165 367 pages au format converti en A4 dont 11 506 453 de pages de publications soit une augmentation de 10,74 % par rapport à l'année 1994.

NOMBRE DE PAGES

Organismes	1991	1992	1993	1994	MOYENNE	1995
TSB	43 972 621	67 716 096	39 066 308	43 677 369	48 608 099	50 780 086
BR	9 473 216	10 550 298	18 541 357	16 425 171	13 747 511	33 068 144
BDT	3 291 703	4 056 518	4 242 565	5 981 823	4 393 152	4 184 361
Publication	22 428 656	3 819 055	11 145 203	17 783 530	13 794 111	15 382 833
SG / Divers	14 177 642	24 367 785	10 023 331	16 520 135	16 272 223	9 245 818
Production totale	93 343 838	110 509 752	83 018 764	100 388 028	96 815 096	112 661 242

5.1.5.4.2 Section des documents de conférences

La section des documents de conférence a traité 6 395 010 documents (soit une augmentation de 21,12 % par rapport à 1994) dont 1 705 040 ont été expédiés (23,34 % de plus qu'en 1994) et 4 212 415 ont été distribués (20,66 % de plus qu'en 1994). Les documents restants ont été gardés en stock.

DOCUMENTS TRAITÉS

Organismes	1991	1992	1993	1994	MOYENNE	1995
TSB	2 669 815	2 333 290	2 609 698	2 128 335	2 435 285	2 472 175
BR	1 342 875	1 056 760	1 967 890	1 516 370	1 470 974	1 829 555
DIVERS	50 730	34 083	67 177	12 220	41 053	1 646 040
SG / Divers	103 180	2 175 640	109 005	1 390 955	944 695	161 270
Conseil	187 355	194 595	180 455	231 840	198 561	285 970
Production totale	4 353 955	5 796 360	4 934 225	5 279 720	5 091 065	6 395 010

5.1.5.4.3 Section des expéditions et transports

La section des expéditions et transports a expédié par frêt 119 503 kg de publications de documents et matériel de conférence d'une valeur de 3 432 150 francs suisses. Au départ du siège, elle a expédié des imprimés divers (524 090 pièces) pour un coût de 1 158 506 francs suisses et 223 336 paquets de documents de conférence pour un coût de 999 537 francs suisses. Elle a eu à traiter 15 503 objets recommandés soit une diminution de 2,5 % par rapport à 1994. Le courrier de surface a représenté 62 % de l'ensemble du trafic alors qu'il était de 67 % en 1994.

FRAIS D'EXPÉDITION

Expéditions en FS	1991	1992	1993	1994	MOYENNE	1995
PAR FRET	243 327,00	276 000,00	253 870,00	270 037,00	260 808,50	*
PAR POSTE	1 230 848,00	913 000,00	1 158 739,65	1 087 412,01	1 097 499,92	1 158 506
CONFERENCE	671 816,00	1 084 000,00	795 101,50	923 597,64	868 628,79	999 537
Coût total	2 145 991,00	2 274 992,00	2 207 711,15	2 281 046,65	2 227 435,20	

5.1.5.4.4 Section dessin

Dans le domaine du dessin technique, graphique, statistique et de publication, la Section a réalisé les travaux suivants: une partie des plans des divers bâtiments de l'UIT, pour les travaux, leur mise à jour, les aménagements, répartition et occupation des bureaux, carte mondiale des emplacements des stations de contrôle et des zones géographiques pour les stations de navires, organigrammes de l'UIT, tableau de bord, diverses couvertures de publication, cartes des régions, graphiques, schémas, organigrammes, plans d'agencement, les plans de conférence, badges, pins, pancartes, panneaux et tout le travail de routine à la demande; support et calculs pour les services reprographie et expéditions.

Le service d'infographie a assuré l'habillage de plusieurs publications de l'UIT dont les listes IV, V, VI, VII A, VII B, VIII, divers annuaires, indicateurs, lexique et catalogues.

Création de logos: 130ème anniversaire de l'UIT, Worldtel, Emergency Telecommunications, Lan, Gimroc, Terrasys ... Annonces pour le service de Presse. Création des nouveaux en-têtes, mémorandums et fax de l'UIT et assistance pour l'élaboration des gabarits. Affiches pour la Journée Internet, Ties, Journée mondiale 95. Production de différents documents pour TELECOM 95. Réalisation de fichiers informatiques nécessaires aux différents services de l'UIT ainsi qu'aux fournisseurs extérieurs (publications, Telecom, Services de Presse ...). Préparation des documents pour les présentations de conférences et flashage de ceux-ci sur diapositives et films pour rétroprojecteurs. Apprentissage de nouveaux outils pour améliorer la production et varier la présentation des documents (traitement d'images et séparation des couleurs avec Photoshop, confection de Home Page pour Netscape avec HTML Easy Pro par exemple).

5.1.5.4.5 Section audiovisuelle

En 1995, la section audiovisuelle (photographique et vidéo) a réalisé en collaboration avec le service de presse et Telecom Press 95 des programmes vidéo, des tournages de messages et des interviews. Elle a aussi assuré des reportages photographiques pour différentes conférences, des reportages photos dans le cadre de TELECOM 95 et des missions photos en Afrique australe. Elle a aussi réalisé des natures mortes pour illustrer différentes brochures, des portraits des membres élus et toutes sortes de prises de vue dont l'UIT peut avoir besoin. La gestion de la photothèque et des nouvelles images électroniques ainsi que l'apprentissage de nouveaux logiciels pour le multimédia et l'utilisation de nouveaux supports tel que le CD-photo ont aussi été des tâches importantes.

5.1.5.5 Service logistique

Le Service logistique a poursuivi ses études sur la recherche de meilleurs rapports qualité/prix tant en collaboration avec le Service commun d'achats qu'avec diverses entreprises pour tout ce qui concerne les achats ou location de mobilier, machines, fournitures de bureau et entretien des bâtiments. Pour ce faire, 5 appels d'offres ont été lancés.

Les dépenses relatives aux achats de mobilier et de machines se sont élevées à 2 760 000 francs suisses (y compris l'informatique), celles des fournitures de bureau à 3 714 000 francs suisses et de l'entretien des bâtiments à 4 701 943 francs suisses.

De gros travaux ont été réalisés: installation de la climatisation dans les bureaux du bâtiment de Varembe, ravalement des façades de la Tour et de l'Extension C, remplacement du système de distribution du tube pneumatique, réfection du sol du parking de la Tour, réfection de la toiture du bâtiment Varembe, transformation du quai de déchargement et participation à l'étude en vue de la construction du nouveau bâtiment Montbrillant.

Les opérations suivantes ont eu lieu: 570 déménagements, 37 mises en place pour réceptions et cocktails, 333 bureaux rénovés, 87 bureaux équipés de mobilier neuf, 15 agencements de bureau (rayonnages, plan de travail, vestiaires....), 1 810 réquisitions de matériel traitées et 809 tonnes de marchandises réceptionnées.

Ne peuvent être dénombrés les travaux et interventions courantes de l'entretien des bâtiments, de la sécurité, des installations et contrôles du courant électrique, de la climatisation, de la menuiserie, des distributions de marchandises, de l'installation matérielle des conférences et réunions, etc., ainsi que les services téléphoniques rendus aux fonctionnaires, aux délégués et conférenciers.

5.1.5.6 Bibliothèque et Service des archives

La Bibliothèque s'est enrichie de 302 volumes (150 achetés et 152 reçus en donation), ainsi que des publications sur support électronique (bases de données, périodiques, etc.) et vidéos.

Informatisation de la Bibliothèque: le logiciel (ALEPH) a été installé et le personnel a reçu une formation de base. Une première phase de conversion rétrospective du catalogue a été terminée avec les ressources de la Bibliothèque. On a pu ainsi entrer dans le système les informations suivantes:

- monographies acquises au cours des 3 dernières années (environ 1 200 titres)
- catalogue des publications périodiques (1 300 enregistrements)
- catalogue de la cinémathèque (440 enregistrements)
- enregistrements des exemplaires physiques (environ 2 000 enregistrements)
- fichier des usagers (800 enregistrements).

Avec le support du Département informatique, le logiciel a été adapté aux besoins de la bibliothèque, notamment avec la création des pages 'web'. Le catalogue est actuellement consultable (mode terminal et WWW) à la Bibliothèque et le sera sur le serveur web interne à partir de janvier 1996. Deux PCs installés à la salle de lecture permettent la consultation du catalogue, de la collection des CD-ROMs (23 titres) et la recherche sur Internet.

Le service des archives ont répondu à environ 100 demandes de consultation et de recherche, à 152 demandes de dossiers et a fourni 5 800 pages de photocopies. Les divers services de l'Union ont transmis aux archives 142 mètres linéaires de dossiers. Enfin, plus de 50 rouleaux de microfilms ont été nécessaires à l'archivage de documents en cours d'année. Ce service cessera ses activités au 1er janvier 1996 et sera remplacé ultérieurement par un archivage sur système électronique.

ACTIVITES DE TRAITEMENT DES DOCUMENTS

TOTAL		DACTYLOGRAPHIE et SAISIE (pages)		REPRODUCTION (pages)	
UIT-D 0 2 4 6 8 10 12 mille 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 4.907 2.672 3.870 3.972 9.038 4.924		0 20 40 60 80 100 120 140 160 180 mille 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 26.035 43.742 57.543 84.141 29.404 46.406 50.076 102.592 41.649 53.581 61.066		0 20 40 60 80 100 120 140 160 180 200 220 240 260 280 300 320 340 360 380 400 420 440 460 480 500 520 540 560 580 600 620 640 660 680 700 720 740 760 780 800 820 840 860 880 900 920 940 960 980 1000 1020 1040 1060 1080 1100 1120 1140 1160 1180 1200 1220 1240 1260 1280 1300 1320 1340 1360 1380 1400 1420 1440 1460 1480 1500 1520 1540 1560 1580 1600 1620 1640 1660 1680 1700 1720 1740 1760 1780 1800 1820 1840 1860 1880 1900 1920 1940 1960 1980 2000 2020 2040 2060 2080 2100 2120 2140 2160 2180 2200 2220 2240 2260 2280 2300 2320 2340 2360 2380 2400 2420 2440 2460 2480 2500 2520 2540 2560 2580 2600 2620 2640 2660 2680 2700 2720 2740 2760 2780 2800 2820 2840 2860 2880 2900 2920 2940 2960 2980 3000 3020 3040 3060 3080 3100 3120 3140 3160 3180 3200 3220 3240 3260 3280 3300 3320 3340 3360 3380 3400 3420 3440 3460 3480 3500 3520 3540 3560 3580 3600 3620 3640 3660 3680 3700 3720 3740 3760 3780 3800 3820 3840 3860 3880 3900 3920 3940 3960 3980 4000 4020 4040 4060 4080 4100 4120 4140 4160 4180 4200 4220 4240 4260 4280 4300 4320 4340 4360 4380 4400 4420 4440 4460 4480 4500 4520 4540 4560 4580 4600 4620 4640 4660 4680 4700 4720 4740 4760 4780 4800 4820 4840 4860 4880 4900 4920 4940 4960 4980 5000 5020 5040 5060 5080 5100 5120 5140 5160 5180 5200 5220 5240 5260 5280 5300 5320 5340 5360 5380 5400 5420 5440 5460 5480 5500 5520 5540 5560 5580 5600 5620 5640 5660 5680 5700 5720 5740 5760 5780 5800 5820 5840 5860 5880 5900 5920 5940 5960 5980 6000 6020 6040 6060 6080 6100 6120 6140 6160 6180 6200 6220 6240 6260 6280 6300 6320 6340 6360 6380 6400 6420 6440 6460 6480 6500 6520 6540 6560 6580 6600 6620 6640 6660 6680 6700 6720 6740 6760 6780 6800 6820 6840 6860 6880 6900 6920 6940 6960 6980 7000 7020 7040 7060 7080 7100 7120 7140 7160 7180 7200 7220 7240 7260 7280 7300 7320 7340 7360 7380 7400 7420 7440 7460 7480 7500 7520 7540 7560 7580 7600 7620 7640 7660 7680 7700 7720 7740 7760 7780 7800 7820 7840 7860 7880 7900 7920 7940 7960 7980 8000 8020 8040 8060 8080 8100 8120 8140 8160 8180 8200 8220 8240 8260 8280 8300 8320 8340 8360 8380 8400 8420 8440 8460 8480 8500 8520 8540 8560 8580 8600 8620 8640 8660 8680 8700 8720 8740 8760 8780 8800 8820 8840 8860 8880 8900 8920 8940 8960 8980 9000 9020 9040 9060 9080 9100 9120 9140 9160 9180 9200 9220 9240 9260 9280 9300 9320 9340 9360 9380 9400 9420 9440 9460 9480 9500 9520 9540 9560 9580 9600 9620 9640 9660 9680 9700 9720 9740 9760 9780 9800 9820 9840 9860 9880 9900 9920 9940 9960 9980 10000 10020 10040 10060 10080 10100 10120 10140 10160 10180 10200 10220 10240 10260 10280 10300 10320 10340 10360 10380 10400 10420 10440 10460 10480 10500 10520 10540 10560 10580 10600 10620 10640 10660 10680 10700 10720 10740 10760 10780 10800 10820 10840 10860 10880 10900 10920 10940 10960 10980 11000 11020 11040 11060 11080 11100 11120 11140 11160 11180 11200 11220 11240 11260 11280 11300 11320 11340 11360 11380 11400 11420 11440 11460 11480 11500 11520 11540 11560 11580 11600 11620 11640 11660 11680 11700 11720 11740 11760 11780 11800 11820 11840 11860 11880 11900 11920 11940 11960 11980 12000 12020 12040 12060 12080 12100 12120 12140 12160 12180 12200 12220 12240 12260 12280 12300 12320 12340 12360 12380 12400 12420 12440 12460 12480 12500 12520 12540 12560 12580 12600 12620 12640 12660 12680 12700 12720 12740 12760 12780 12800 12820 12840 12860 12880 12900 12920 12940 12960 12980 13000 13020 13040 13060 13080 13100 13120 13140 13160 13180 13200 13220 13240 13260 13280 13300 13320 13340 13360 13380 13400 13420 13440 13460 13480 13500 13520 13540 13560 13580 13600 13620 13640 13660 13680 13700 13720 13740 13760 13780 13800 13820 13840 13860 13880 13900 13920 13940 13960 13980 14000 14020 14040 14060 14080 14100 14120 14140 14160 14180 14200 14220 14240 14260 14280 14300 14320 14340 14360 14380 14400 14420 14440 14460 14480 14500 14520 14540 14560 14580 14600 14620 14640 14660 14680 14700 14720 14740 14760 14780 14800 14820 14840 14860 14880 14900 14920 14940 14960 14980 15000 15020 15040 15060 15080 15100 15120 15140 15160 15180 15200 15220 15240 15260 15280 15300 15320 15340 15360 15380 15400 15420 15440 15460 15480 15500 15520 15540 15560 15580 15600 15620 15640 15660 15680 15700 15720 15740 15760 15780 15800 15820 15840 15860 15880 15900 15920 15940 15960 15980 16000 16020 16040 16060 16080 16100 16120 16140 16160 16180 16200 16220 16240 16260 16280 16300 16320 16340 16360 16380 16400 16420 16440 16460 16480 16500 16520 16540 16560 16580 16600 16620 16640 16660 16680 16700 16720 16740 16760 16780 16800 16820 16840 16860 16880 16900 16920 16940 16960 16980 17000 17020 17040 17060 17080 17100 17120 17140 17160 17180 17200 17220 17240 17260 17280 17300 17320 17340 17360 17380 17400 17420 17440 17460 17480 17500 17520 17540 17560 17580 17600 17620 17640 17660 17680 17700 17720 17740 17760 17780 17800 17820 17840 17860 17880 17900 17920 17940 17960 17980 18000 18020 18040 18060 18080 18100 18120 18140 18160 18180 18200 18220 18240 18260 18280 18300 18320 18340 18360 18380 18400 18420 18440 18460 18480 18500 18520 18540 18560 18580 18600 18620 18640 18660 18680 18700 18720 18740 18760 18780 18800 18820 18840 18860 18880 18900 18920 18940 18960 18980 19000 19020 19040 19060 19080 19100 19120 19140 19160 19180 19200 19220 19240 19260 19280 19300 19320 19340 19360 19380 19400 19420 19440 19460 19480 19500 19520 19540 19560 19580 19600 19620 19640 19660 19680 19700 19720 19740 19760 19780 19800 19820 19840 19860 19880 19900 19920 19940 19960 19980 20000 20020 20040 20060 20080 20100 20120 20140 20160 20180 20200 20220 20240 20260 20280 20300 20320 20340 20360 20380 20400 20420 20440 20460 20480 20500 20520 20540 20560 20580 20600 20620 20640 20660 20680 20700 20720 20740 20760 20780 20800 20820 20840 20860 20880 20900 20920 20940 20960 20980 21000 21020 21040 21060 21080 21100 21120 21140 21160 21180 21200 21220 21240 21260 21280 21300 21320 21340 21360 21380 21400 21420 21440 21460 21480 21500 21520 21540 21560 21580 21600 21620 21640 21660 21680 21700 21720 21740 21760 21780 21800 21820 21840 21860 21880 21900 21920 21940 21960 21980 22000 22020 22040 22060 22080 22100 22120 22140 22160 22180 22200 22220 22240 22260 22280 22300 22320 22340 22360 22380 22400 22420 22440 22460 22480 22500 22520 22540 22560 22580 22600 22620 22640 22660 22680 22700 22720 22740 22760 22780 22800 22820 22840 22860 22880 22900 22920 22940 22960 22980 23000 23020 23040 23060 23080 23100 23120 23140 23160 23180 23200 23220 23240 23260 23280 23300 23320 23340 23360 23380 23400 23420 23440 23460 23480 23500 23520 23540 23560 23580 23600 23620 23640 23660 23680 23700 23720 23740 23760 23780 23800 23820 23840 23860 23880 23900 23920 23940 23960 23980 24000 24020 24040 24060 24080 24100 24120 24140 24160 24180 24200 24220 24240 24260 24280 24300 24320 24340 24360 24380 24400 24420 24440 24460 24480 24500 24520 24540 24560 24580 24600 24620 24640 24660 24680 24700 24720 24740 24760 24780 24800 24820 24840 24860 24880 24900 24920 24940 24960 24980 25000 25020 25040 25060 25080 25100 25120 25140 25160 25180 25200 25220 25240 25260 25280 25300 25320 25340 25360 25380 25400 25420 25440 25460 25480 25500 25520 25540 25560 25580 25600 25620 25640 25660 25680 25700 25720 25740 25760 25780 25800 25820 25840 25860 25880 25900 25920 25940 25960 25980 26000 26020 26040 26060 26080 26100 26120 26140 26160 26180 26200 26220 26240 26260 26280 26300 26320 26340 26360 26380 26400 26420 26440 26460 26480 26500 26520 26540 26560 26580 26600 26620 26640 26660 26680 26700 26720 26740 26760 26780 26800 26820 26840 26860 26880 26900 26920 26940 26960 26980 27000 27020 27040 27060 27080 27100 27120 27140 27160 27180 27200 27220 27240 27260 27280 27300 27320 27340 27360 27380 27400 27420 27440 27460 27480 27500 27520 27540 27560 27580 27600 27620 27640 27660 27680 27700 27720 27740 27760 27780 27800 27820 27840 27860 27880 27900 27920 27940 27960 27980 28000 28020 28040 28060 28080 28100 28120 28140 28160 28180 28200 28220 28240 28260 28280 28300 28320 28340 28360 28380 28400 28420 28440 28460 28480 28500 28520 28540 28560 28580 28600 28620 28640 28660 28680 28700 28720 28740 28760 28780 28800 28820 28840 28860 28880 28900 28920 28940 28960 28980 29000 29020 29040 29060 29080 29100 29120 29140 29160 29180 29200 29220 29240 29260 29280 29300 29320 29340 29360 29380 29400 29420 29440 29460 29480 29500 29520 29540 29560 29580 29600 29620 29640 29660 29680 29700 29720 29740 29760 29780 29800 29820 29840 29860 29880 29900 29920 29940 29960 29980 30000 30020 30040 30060 30080 30100 30120 30140 30160 30180 30200 30220 30240 30260 30280 30300 30320 30340 30360 30380 30400 30420 30440 30460 30480 30500 30520 30540 30560 30580 30600 30620 30640 30660 30680 30700 30720 30740 30760 30780 30800 30820 30840 30860 30880 30900 30920 30940 30960 30980 31000 31020 31040 31060 31080 31100 31120 31140 31160 31180 31200 31220 31240 31260 31280 31300 31320 31340 31360 31380 31400 31420 31440 31460 31480 31500 31520 31540 31560 31580 31600 31620 31640 31660 31680 31700 31720 31740 31760 31780 31800 31820 31840 31860 31880 31900 31920 31940 31960 31980 32000 32020 32040 32060 32080 32100 32120 32140 32160 32180 32200 32220 32240 32260 32280 32300 32320 32340 32360 32380 32400 32420 32440 32460 32480 32500 32520 32540 32560 32580 32600 32620 32640 32660 32680 32700 32720 32740 32760 32780 32800 32820 32840 32860 32880 32900 32920 32940 32960 32980 33000 33020 33040 33060 33080 33100 33120 33140 33160 33180 33200 33220 33240 33260 33280 33300 33320 33340 33360 33380 33400 33420 33440 33460 33480 33500 33520 33540 33560 33580 33600 33620 33640 33660 33680 33700 33720 33740 33760 33780 33800 33820 33840 33860 33880 33900 33920 33940 33960 33980 34000 34020 34040 34060 34080 34100 34120 34140 34160 34180 34200 34220 34240 34260 34280 34300 34320 34340 34360 34380 34400 34420 34440 34460 34480 34500 34520 34540 34560 34580 34600 34620 34640 34660 34680 34700 34720 34740 34760 34780 34800 34820 34840 34860 34880 34900 34920 34940 34960 34980 35000 35020 35040 35060 35080 35100 35120 35140 35160 35180 35200 35220 35240 35260 35280 35300 35320 35340 35360 35380 35400 35420 35440 35460 35480 35500 35520 35540 35560 35580 35600 35620 35640 35660 35680 35700 35720 35740 35760 35780 35800 35820 35840 35860 35880 35900 35920 35940 35960 35980 36000 36020 36040 36060 36080 36100 36120 36140 36160 36180 36200 36220 36240 36260 36280 36300 36320 36340 36360 36380 36400 36420 36440 36460 36480 36500 36520 36540 36560 36580 36600 36620 36640 36660 36680 36700 36720 36740 36760 36780 36800 36820 36840 36860 36880 36900 36920 36940 36960 36980 37000 37020 37040 37060 37080 37100 37120 37140 37160 37180 37200 37220 37240 37260 37280 37300 37320 37340 37360 37380 37400 37420 37440 37460 37480 37500 37520 37540 37560 37580 37600 37620 37640 37660 37680 37700 37720 37740 37760 37780 37800 37820 37840 37860 37880 37900 37920 37940 37960 37980 38000 38020 38040 38060 38080 38100 38120 38140 38160 38180 38200 38220 38240 38260 38280 38300 38320 38340 38360 38380 38400 38420 38440 38460 38480 38500 38520 38540 38560 38580 38600 38620 38640 38660 38680 38700 38720 38740 38760 38780 38800 38820 38840 38860 38880 38900 38920 38940 38960 38980 39000 39020 39040 39060 39080 39100 39120 39140 39160 39180 39200 39220 39240 39260 39280 39300 39320 39340 39360 39380 39400 39420 39440 39460 39480 39500 39520 39540 39560 39580 39600 39620 39640 39660 39680 39700 39720 39740 39760 39780 39800 39820 39840 39860 39880 39900 39920 39940 39960 39980 40000 40020 40040 40060 40080 40100 40120 40140 40160 40180 40200 40220 40240 40260 40280 40300 40320 40340 40360 40380 40400 40420 40440 40460 40480 40500 40520 40540 40560 40580 40600 40620 40640 40660 40680 40700 40720 40740 40760 40780 40800 40820 40840 40860 40880 40900 40920 40940 40960 40980 41000 41020 41040 41060 41080 41100 41120 41140 41160 41180 41200 41220 41240 41260 41280 41300 41320 41340 41360 41380 41400 41420 41440 41460 41480 41500 41520 41540 41560 41580 41600 41620 41640 41660 41680 41700 41720 41740 41760 4	

5.1.6 Département des services informatiques

Services d'échange d'informations

Le Département des services informatiques (IS) s'est fixé comme priorité de fournir des services d'échange d'informations aux Membres de l'UIT. Une nouvelle fonctionnalité qui a été ajoutée en 1995 aux services d'échange d'informations sur les télécommunications (TIES de l'UIT) concerne la création du service World-Wide Web (WEB), l'introduction du service payant de publications de l'UIT en ligne (pour les Recommandations de l'UIT-T et de l'UIT-R) et l'adjonction de nouveaux services Internet.

Les Commissions d'études de tous les Secteurs utilisent de plus en plus le système TIES comme l'indique le nombre croissant de présentation de documents sous forme électronique, les listes d'adresses et les bulletins d'affichage. Une enquête sur les services TIES effectuée par le GCNT a fait ressortir l'importance de l'utilisation de ces services. Le nombre d'accès au serveur TIES a beaucoup augmenté pour atteindre environ 2 000 000 d'accès au menu par mois en juin 1995. Les membres avec "m" comptent parmi les plus gros utilisateurs, mais les millions d'accès depuis des milliers de terminaux à travers le monde confirment que ce service - qui est référencé par de nombreux autres utilisateurs sur le World-Wide Web - contribue grandement à renforcer la visibilité de l'UIT et son image dans le monde.

Soutien direct aux Etats Membres

Le département a fourni des renseignements, des services de formation et des conseils à un certain nombre d'Etats Membres, notamment lors de missions en Ethiopie, au Kenya, au Népal, au Sénégal, au Suriname et au Vietnam. Un certain nombre de PC ont été fournis aux Etats Membres. En outre, certaines missions permanentes établies à Genève ont reçu du matériel, des services de formation professionnelle et un appui pour leur permettre d'utiliser le système TIES.

Appui aux bureaux régionaux/bureaux de zone

L'équipement a été modernisé dans de nombreux bureaux en 1995. Un réseau local a été installé au bureau de Bangkok.

Coopération avec les autres organisations

Le département a participé activement aux travaux d'un certain nombre d'organismes interinstitutions et groupes de travail notamment le Comité de coordination sur les systèmes d'information (CCSI), le Groupe de travail sur les télécommunications d'urgence et les Groupes spéciaux du réseau onusien. Le département a continué à suivre l'évolution du réseau de télécommunication des Nations Unies dans le cadre de la Résolution 55 de la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto. Il a contribué aux travaux des Groupes de travail sur le traitement électronique des documents (EDH), du GCNT de l'UIT-T et du GCSTI de l'ISO/CEI/UIT. Une aide a été donnée à d'autres organisations (par exemple, Fédération internationale des sociétés de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, UPU).

Geneva MAN

Le projet pilote MAN de Genève (réseau fondé sur la technologie ATM connectant six emplacements pilotes à 155 Mbit/s) vise à expérimenter une infrastructure moderne de télécommunication, utilisant les normes de l'UIT, qui améliorera l'environnement de travail des organisations dont le siège est à Genève. Le Groupe d'action du MAN de Genève est présidé par l'UIT. Le réseau et des applications ont été mis en place de manière que des démonstrations puissent avoir lieu à TELECOM 95.

TELECOM 95

Au titre de l'appui considérable fourni à TELECOM 95, il convient de mentionner la conception et la mise en oeuvre d'un très grand réseau local, un service de messagerie mondial (dont les coûts ont été entièrement couverts par des commanditaires), un système de gestion de l'exposition et un système d'information WEB très populaire. Les services TIES et les produits de l'UIT ont été exposés au stand de l'UIT, où l'on avait mis en place un environnement technologique très sophistiqué fondé sur la norme ATM. Un serveur FAX sur demande a permis de réduire le temps passé par le personnel à répondre à des demandes d'information.

Formation professionnelle

Un vaste programme de formation a été mené à bien dans les domaines suivants: outils de productivité pour les travaux de bureau, gestion des bases de données, services TIES et nouvel environnement du système informatique (Windows NT). Un projet d'analyse des besoins en formation informatique a été mis au point et des recommandations ont été présentées à la direction. Les spécialistes de l'informatique ont suivi des cours sur les outils de conception, la gestion des réseaux et la gestion des bases de données.

Outils de productivité pour les travaux de bureau

Le passage au système Windows NT en tant que système informatique a commencé. Le système NT assure aux utilisateurs une plus grande fiabilité, moyennant un minimum de changements des outils informatiques et de l'interface d'utilisateur. Un système de gestion de réseau de traitement de texte fondé sur Windows NT a été mis en place, avec notamment la distribution automatique de logiciels. De nombreux efforts ont été consacrés à la prévention, à la détection et à l'éradication des virus informatiques. On a procédé à une évaluation de la version la plus récente du MS Office (version 95) avec la participation de services utilisateurs afin de mettre en oeuvre cette version en tant que norme de l'UIT. Un logiciel WEB Internet a été déployé.

Conception d'applications

L'environnement de la base de données client/serveur INGRES/UNIX a été amélioré (par exemple, séparation entre production et conception). Un système de gestion de répertoire d'adresses et d'expédition pour les documents du BR a été mis sur pied. Le système intégré de production de documents a été lancé avec une cinquantaine d'utilisateurs dans des services intéressés par le processus. Un système de gestion de la bibliothèque a été mis en oeuvre. Des systèmes de gestion de répertoire d'adresses ont été élaborés pour le BDT, TELECOM et le Service de presse. Un système de gestion des diverses manifestations TELECOM a été créé, à l'aide d'une technologie de base de données sur le serveur WEB et a été utilisé avec succès pendant TELECOM 95. Le système de gestion de personnel, avec fonction relative aux états de paie, a été amélioré et il permet maintenant la gestion du personnel sous contrat de courte durée, avec fonction relative aux états de paie. Le nouveau système de gestion financière est devenu opérationnel en janvier 1995 comme prévu et a été amélioré pendant l'année.

Infrastructure des techniques informatiques

L'infrastructure des techniques informatiques comprend les PC de bureau, le réseau, les serveurs, les imprimantes, les routeurs, les modems, l'autocommutateur privé et d'autres matériels ainsi que des logiciels de systèmes d'exploitation, de base de données, de communication, etc. Le passage au système Windows NT a continué avec le déploiement d'un plus grand nombre de serveurs et de postes de travail. La conception d'un nouveau réseau LAN fondé sur la technologie ATM a été menée à bien et un projet pilote a été lancé, comportant la gestion d'un nouveau réseau. Le nouveau réseau LAN est nécessaire pour rendre le réseau en place plus performant, ajouter des trajets redondants entre différentes parties des bâtiments de l'UIT et pour répondre aux besoins actuels et futurs des utilisateurs, notamment dans les applications multimédias. De nouveaux pools de modems ont été installés, notamment des modems V.34 à grande rapidité.

Le bon fonctionnement de l'infrastructure complexe des techniques informatiques exige des compétences diverses. Le Département des services informatiques englobe également les services télex, de télécopie et du courrier.

Appui

Tous les services du département ont apporté un appui important aux utilisateurs dans les principaux domaines suivants: outils de productivité des PC de bureau, réseau local, services TIES (y compris courrier électronique, WEB et accès distant interactif), logiciel de système PC, distribution et contrôle des logiciels, protection contre les virus, conception d'applications, gestion des bases de données, systèmes d'exploitation, installation et maintenance des équipements. Une assistance immédiate a été fournie aux utilisateurs de l'intérieur et de l'extérieur par des groupes d'assistance.

* * * * *

5.2 Secteur des radiocommunications (UIT-R)

5.2.1 Introduction

En 1995, le Bureau a été très occupé par la préparation et l'organisation de l'Assemblée des radiocommunications et de la Conférence mondiale des radiocommunications de 1995 ainsi que par la mise en oeuvre des décisions de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) qui a adopté plusieurs Résolutions, dont 23 concernent directement ou indirectement les activités du Secteur des radiocommunications. Le Bureau est le principal responsable de la mise en oeuvre de quatre de ces Résolutions:

- Résolution 16: "Précision des attributions du Secteur des radiocommunications et du Secteur de la normalisation des télécommunications";
- Résolution 18: "Examen des procédures de coordination et du cadre général de planification des fréquences applicables aux réseaux à satellite au sein de l'UIT";
- Résolution 20: "Emploi par le service de radiodiffusion des bandes additionnelles attribuées à ce service";
- Résolution 19: "Amélioration de l'utilisation des moyens techniques et des moyens de stockage et de diffusion des données du Bureau des radiocommunications"

1995 a vu l'achèvement de la transition vers la nouvelle structure du Secteur des radiocommunications avec les deuxième et troisième réunions du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR, 23 - 25 janvier et 11 - 14 septembre) et la Réunion de préparation à la conférence (RPC, 25 mars - 5 avril). Cette année, au cours de laquelle s'est tenue l'Assemblée des radiocommunications précédant la CMR-95, a également marqué le terme du premier cycle de deux ans des Commissions d'études comptant environ 179 jours de réunion (Commissions d'études, Groupes de travail et Groupes d'action confondus).

Les efforts entrepris pour concilier la charge de travail du Secteur des radiocommunications et les ressources disponibles se sont poursuivis à la lumière du Plan stratégique (Résolution 1 de la PP) et du Plan d'exploitation du BR.

5.2.2. Conférences

5.2.2.1 Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-95) (voir également le point 4.2)

Un secrétariat créé par le Bureau des radiocommunications a préparé la Conférence en fonction de l'ordre du jour convenu ainsi que des principales commissions et des principaux groupes de travail qu'il était prévu de créer.

Les membres ont présenté des propositions qui ont été analysées par le Bureau et traitées par le Service des conférences du Secrétariat général. A la suite des discussions qui ont eu lieu au sein du Groupe consultatif des radiocommunications, une structure a été mise en place avec succès pour les travaux de la Conférence. A la fin de celle-ci, les Actes finals ont été prêts à temps. Immédiatement après la Conférence, le BR a commencé à en analyser les résultats, analyse qui a confirmé les graves inquiétudes qu'il avait exprimées concernant le volume de travail post-conférence, l'ordre du jour très chargé pour 1997 et la pénurie de ressources nécessaires à la réalisation des objectifs. Des documents distincts sur les difficultés financières et les travaux préparatoires prévus pour la CMR-97 ont été soumis au Conseil.

5.2.2.2 Assemblée des radiocommunications (Genève, 1995)

La deuxième Assemblée des radiocommunications (AR-95) s'est ouverte à Genève le 16 octobre 1995. Y ont participé 440 délégués représentant 82 Administrations, 38 exploitations reconnues, 12 organisations scientifiques et industrielles, 12 organisations internationales et 2 institutions spécialisées des Nations Unies.

M. J. Karjalainen (Finlande) a été élu Président de l'Assemblée et MM. J.J. Da Silva (Brésil), A. Pavliouk (Russie), S. Mbaye (Sénégal) et H. Zhou (Chine) ont été élus Vice-Présidents.

Conformément à son ordre du jour, l'Assemblée a examiné le programme de travail et la structure des Commissions d'études des radiocommunications. Elle a créé un Groupe de rédaction de la Plénière *"chargé de proposer des projets de révision des Résolutions UIT-R 1, 2, 14 et 15, compte tenu des discussions et des conclusions de la Plénière"*. L'Assemblée était structurée comme suit:

Commission 1 – Commission de direction

(Composée du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée et des Présidents et des Vice-Présidents des Commissions).

Commission 2 – Contrôle budgétaire

Président: M. A. Kesse (Côte d'Ivoire)
Vice-Président: M. S. Kobayashi (Japon)

Commission 3 – Commission de rédaction

Président: M. L. Bourgeat (France)
Vice-Présidents: M. A. Pollard (Royaume-Uni)
M. P. Garcia Barquero (Espagne)

Commission 4 – Structure et programme de travail des Commissions d'études des radiocommunications

Président: M. B.A. Gracie (Canada)
Vice-Président: M. E. Hauck (Suisse)

Groupe de rédaction de la Plénière

Président: M. L. Barclay (Royaume-Uni)

Conformément à son ordre du jour, l'Assemblée a approuvé 1 nouvelle Résolution (UIT-R 38), en a modifié 8 autres et en a supprimé 5.

Elle a terminé ses travaux le vendredi 20 octobre 1995.

5.2.2.3 Réunion de préparation à la conférence (RPC)

La Réunion de préparation à la conférence (RPC) coordonne la préparation des Conférences mondiales des radiocommunications (CMR). Elle prépare un rapport de synthèse fondé sur les travaux des Commissions d'études et qui est présenté à chaque CMR. Les Commissions d'études de l'UIT-R et la Commission spéciale réalisent sur les questions techniques, d'exploitation, de réglementation et de procédure des études préparatoires dont la RPC fait la synthèse après examen. La RPC peut, si nécessaire, étoffer le rapport au moyen de contributions présentées par des administrations ou par d'autres entités et organisations compétentes.

La RPC tient habituellement deux réunions dans l'intervalle séparant deux CMR. La première de ces réunions a pour objet de coordonner les programmes de travail des Commissions d'études compétentes et de la Commission spéciale à la lumière de l'ordre du jour des deux prochaines CMR.

La deuxième de ces réunions, qui a normalement lieu environ six mois avant la tenue de la CMR, vise à mettre au point le rapport que la RPC doit présenter à la prochaine CMR.

En vue de la Conférence mondiale des radiocommunications de 1997, la RPC tiendra sa première réunion du 14 au 16 février 1996 à Genève.

5.2.3 Comité du Règlement des radiocommunications

Les membres du nouveau Comité du Règlement des radiocommunications ont été élus par la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994). La composition de ce nouveau Comité est la suivante:

M. Makoto Miura	Président (1995)	Japon
M. Henry Kieffer	Vice-Président (1995)	Suisse
M. João C.F. Albernaz	Membre	Brésil
M. Thormod Bøe	Membre	Norvège
M. Gerald L. Mutti	Membre	Zambie
M. Ryszard G. Struzak	Membre	Pologne
M. Valery Timofeev	Membre	Fédération de Russie
M. Kouakou J-B Yao	Membre	Côte d'Ivoire
M. Sanbao Zhu	Membre	Chine

Ce nouveau Comité, qui siège à temps partiel, a pris ses fonctions le 1er janvier 1995 et a tenu trois réunions officielles (13-16 février, 6-9 juin, 12-13 octobre). Il s'est en outre réuni de manière informelle à plusieurs reprises pendant la Conférence pour formuler des avis et coordonner des positions, autant de fois que nécessaire. Il a mis au point ses propres méthodes de travail et a entre autres réfléchi à la possibilité de contribuer aux études à entreprendre au titre de la Résolution 18, a décidé de deux modifications à apporter aux Règles de procédure (l'une à propos de la Résolution 46 et l'autre à propos des données de l'Appendice 3 nécessaires au calcul de la puissance surfacique pour certaines stations spatiales non géostationnaires; ces Règles ont été publiées dans la Lettre circulaire CR/32 du 3 juillet 1995) et a approuvé le plan d'action du Directeur visant à faire face à l'augmentation importante de la charge de travail dans le domaine des services spatiaux. Le Comité n'a été saisi d'aucun recours.

5.2.4 Groupe consultatif des radiocommunications (GCR)

Le GCR s'est réuni pour les deuxième et troisième fois du 23 au 25 janvier et du 11 au 14 septembre 1995. Une nouvelle fois, il a tenu en janvier une réunion commune d'une demi-journée avec le GCNT ainsi qu'une réunion commune de représentants de la direction de chaque organe

consultatif des Secteurs. Même s'il n'a pas été jugé nécessaire d'organiser en septembre une réunion commune avec le GCNT, un Groupe de travail mixte GCR/GCNT s'est réuni les 15 et 18 septembre 1995 (voir ci-dessous) pour traiter de la Résolution 16 (Kyoto, 1994).

Les participants à la deuxième réunion du GCR ont examiné les résultats de la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto, les méthodes de travail des Secteurs et le programme de travail et la structure des Commissions d'études des radiocommunications. Ils ont mis l'accent sur la mise en oeuvre du plan stratégique arrêté à Kyoto ainsi que sur la préparation de la Conférence mondiale des radiocommunications et de l'Assemblée des radiocommunications. Le GCR a également proposé de maintenir sous leur forme actuelle les Commissions d'études 10 et 11 des radiocommunications et a suggéré de revoir toutes les Questions en vigueur, l'objectif étant de fixer des priorités pour permettre d'obtenir les résultats escomptés dans le respect des contraintes budgétaires.

Un Groupe de travail mixte GCR/GCNT a été créé sous la présidence de M. T. Bøe (Norvège) pour étudier la précision des attributions des Secteurs UIT-R et UIT-T (Résolution 16 de la Conférence de plénipotentiaires). Ce Groupe, qui s'est réuni pour la première fois les 15 et 18 septembre 1995, devrait présenter son premier rapport avant février 1996.

Les participants à la troisième réunion du GCR ont examiné les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des décisions de la Conférence de plénipotentiaires, notamment en ce qui concerne l'examen des procédures de coordination et du cadre général de planification des fréquences (Résolution 18), la précision des attributions des Secteurs UIT-R et UIT-T (Résolution 16) et le réexamen des droits et obligations de tous les membres (Résolution 15). Le GCR a également suivi la préparation de la Conférence mondiale des radiocommunications et de l'Assemblée des radiocommunications, a réfléchi à la structure des Commissions d'études des radiocommunications et aux procédures de sélection de leurs Présidents et Vice-Présidents; enfin, il a discuté de la coopération et de la coordination avec les autres Secteurs et avec les organisations internationales ou régionales.

Le GCR a tenu sa quatrième réunion du 19 au 23 février 1996, parallèlement à celle du GCNT.

5.2.5 Séminaires des radiocommunications

a) Séminaires régionaux sur les radiocommunications

Conformément au plan stratégique du BR, trois séminaires régionaux sur les radiocommunications ont eu lieu en 1995:

Bangkok (Thaïlande)	février 1995
Margarita (Venezuela)	mars 1995
Pretoria (Afrique du Sud)	septembre 1995

b) Sessions de formation professionnelle

Le Bureau accueille chaque année au Siège un certain nombre de stagiaires qui souhaitent se familiariser avec sa structure et ses méthodes de travail.

Toutefois, compte tenu de l'augmentation du volume de travail et de la réduction des effectifs, il a fallu trouver une solution pour limiter les conséquences de ces visites sur le déroulement normal des travaux du Bureau. Les sessions de formation professionnelle sont donc organisées deux fois par an, l'une au printemps et l'autre à l'automne. Les éventuels stagiaires sont invités à venir pendant ces périodes.

Les sessions de formation professionnelle ont eu lieu en 1995 aux mois de mars et novembre.

5.2.6 Résolution 18 (Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994))

Dans sa Résolution 18, la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) demandait au Directeur du Bureau des radiocommunications d'entreprendre, d'entente avec le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR), l'examen des procédures de coordination et du cadre général de planification des fréquences applicables aux réseaux à satellite au sein de l'UIT en vue de présenter un rapport préliminaire à la CMR-95 et un rapport final à la CMR-97. Dans une première étape, le Bureau des radiocommunications a préparé un document d'information résumant son expérience des problèmes posés par les procédures de coordination et par le cadre de planification des fréquences applicables aux réseaux à satellite au sein de l'UIT (toutes questions dont l'examen doit tenir compte) et demandant aux participants leur avis sur la meilleure façon de procéder à cet examen.

Lorsqu'il a étudié la question lors de sa réunion tenue à Genève du 23 au 25 janvier 1995, le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a décidé de créer un Groupe de travail (GT) chargé de contribuer à définir l'ampleur et les mécanismes des démarches à entreprendre au titre de la Résolution 18. Ce Groupe de travail a examiné les questions pouvant s'inscrire dans cet examen et a dressé une liste de celles qui seraient utilisées dans les études organisées dans le cadre de la Résolution 18.

A la lumière des rapports préparés par le Groupe de travail du GCR et par le Directeur du BR, le GCR a examiné cette liste de questions, entre autres pour définir les modalités de leur attribution pour examen aux organes existants de l'UIT-R. L'étude qu'appelle la Résolution 18 (Conférence de plénipotentiaires, 1994) a été jugée trop ample et trop complexe pour que les différentes tâches soient simplement attribuées aux Commissions d'études existantes de l'UIT-R. De l'avis du GCR, c'est l'ensemble du Secteur des radiocommunications qui doit participer à cette étude, avec le concours des différents éléments de la structure en place, et notamment du Comité du Règlement des radiocommunications et de certaines Commissions d'études de l'UIT-R. Le GCR a également jugé que ces questions de politique générale et de réglementation appelaient des études structurées et spécifiques.

Ainsi que le prévoyait la Résolution, le Directeur du BR a présenté son rapport préliminaire à la CMR-95. A la lecture de ce rapport, la Conférence a décidé que les études seraient entreprises par les entités suivantes du Secteur de l'UIT-R: Commission spéciale chargée d'examiner les questions de réglementation et de procédure, autres Commissions d'études (en particulier la CE 4), Groupe consultatif des radiocommunications (GCR), Comité du Règlement des radiocommunications (RRB), Bureau des radiocommunications et Forum mondial des politiques de télécommunication (1996). Le Directeur du BR regroupera les résultats de ces études et présentera son rapport final à la CMR-97 qui prendra une décision.

5.2.7 Commissions d'études des radiocommunications

5.2.7.1 Commission d'études 1 – Techniques de gestion du spectre (M. Hunt, Canada)

La Commission d'études 1 est chargée de mettre au point des techniques de gestion du spectre. Elle joue un rôle de plus en plus important pour aider les pays en développement à réaliser des études sur la gestion du spectre, en coopération avec le BDT. L'Assemblée des radiocommunications de 1995 a approuvé entre autres le programme de travail de la Commission d'études 1 pour 1996-1997. Les tâches de ses Groupes de travail et Groupes d'action, en vue de la préparation de Recommandations UIT-R nouvelles ou révisées, reposent sur les 33 Questions qui lui ont été attribuées. L'Assemblée a

également approuvé la modification du champ de compétence de la CE 1 et des principes applicables à ses travaux, qui englobent désormais la collecte et la diffusion d'informations sur les programmes informatiques recensés par les Commissions d'études pour la mise en oeuvre des Recommandations dont l'application nécessite de recourir à l'informatique et qui ont trait à un nombre limité de Questions urgentes concernant spécifiquement le partage et la compatibilité interservices.

Treize Recommandations nouvelles ou révisées approuvées par la Commission d'études 1 ont été présentées à l'Assemblée des radiocommunications de 1995 qui les a approuvées, conformément aux dispositions de la Résolution UIT-R 1. Cinq des nouvelles Recommandations UIT-R ont été élaborées pour être "incorporées par référence" dans la version simplifiée du Règlement des radiocommunications, conformément aux demandes du GVE. Le Secrétariat du BR a été averti que ces Recommandations pouvaient être automatiquement supprimées si la CMR-95 n'approuvait pas le principe d'incorporation par référence. Conformément à la décision de la CMR-95, les Recommandations suivantes ont été "incorporées par référence" dans le Règlement des radiocommunications révisé:

- Recommandation UIT-R SM.1135 – Codes SINPO et SINPFEMO (voir appendice 15 du Règlement des radiocommunications);
- Recommandation UIT-R SM.1138 – Détermination des largeurs de bande nécessaires, exemples de calculs de la largeur de bande nécessaire et exemples connexes de désignation des émissions (voir Règlement des radiocommunications, article 4, appendice 6);
- Recommandation UIT-R SM.1139 – Contrôle international des émissions (voir Règlement des radiocommunications, article 20, appendice 21).

Lors de leur réunion d'août 1995, les Groupes de travail 1A, 1B et 1C ont mis au point plusieurs documents de travail traitant des principes et des techniques d'ingénierie utiles à une gestion efficace du spectre ainsi qu'à la planification, au partage et au contrôle du spectre. Cinq projets de Recommandations UIT-R nouvelles ou révisées sur la planification et le partage du spectre seront soumis pour examen à la Commission d'études 1 lors de sa réunion d'octobre 1996.

Le Groupe d'action 1/3 sur les rayonnements non essentiels entreprend les études requises au titre de la Recommandation 66 (Rév. CAMR-92). Il s'est réuni pour la troisième fois en septembre 1995 sous la présidence de M. A. Azoulay (France). Cette question figurant au projet d'ordre du jour de la CMR-97, il est prévu que les résultats de ces travaux puissent être présentés à la RPC-97. Le GA 1/3 devra collaborer avec d'autres Commissions d'études pour se faire une idée exacte des besoins de chaque service de radiocommunication.

Le Groupe d'action 1/4 sur l'échange électronique d'informations de gestion du spectre, placé sous la présidence de M. N. Schroeder (Etats-Unis), a déjà bien avancé ses travaux en application de la Résolution UIT-R 1. Après examen du rapport d'activité du GA 1/4, la Commission d'études 1 a décidé qu'il devait poursuivre ses travaux en deux étapes:

- étape 1: mise au point de directives pour l'échange électronique (formel et informel) d'informations pour le partage des informations de gestion du spectre;
- étape 2: élaboration d'un dictionnaire de données complet pour faciliter le processus de notification et de coordination.

La première étape de ces travaux s'est terminée par l'achèvement des directives pour l'échange électronique d'information de gestion du spectre.

M. D. Bacon (Royaume-Uni) assurera les fonctions de Président du GA 1/4 au cours de la deuxième étape qui devrait s'achever en février 1997 avec la rédaction d'une Recommandation ou d'un Rapport UIT-R.

Les trois Manuels rédigés par la Commission d'études 1 revêtent une importance particulière pour les pays en développement. Le Manuel sur la gestion nationale du spectre, publié en trois langues en 1995, décrit la gestion du spectre sous divers angles: principes fondamentaux, planification, techniques, attribution des fréquences, utilisation et contrôle du spectre et automatisation de la gestion du spectre. Le Manuel sur le contrôle du spectre (en version anglaise uniquement) a lui aussi été publié en 1995. La Commission d'études ayant proposé d'y insérer des annonces publicitaires, il a été décidé d'effectuer un essai dans une brochure séparée accompagnant le Manuel. Un autre Manuel traitant des techniques informatiques appliquées à la gestion du spectre est en cours d'achèvement.

L'Assemblée des radiocommunications d'octobre 1995 a confirmé le rôle joué par la Commission d'études pour fournir, en coopération avec le BDT, une assistance aux pays en développement, en matière de gestion du spectre, ainsi que le prône la Résolution UIT-R 4-1 dans le cadre d'une nouvelle série de principes régissant les responsabilités de la Commission d'études. La Commission d'études assume désormais un rôle d'assistance aux pays en développement auxquels sont destinés ses Manuels et nombre de ses Recommandations.

La Résolution UIT-R 11-1, révisée par l'Assemblée des radiocommunications de 1995, stipule que la Commission d'études doit coopérer avec le BDT et avec le BR à la mise en oeuvre du Système de base automatisé pour la gestion du spectre (BASMS) et pour l'élaboration du Système évolué automatisé pour la gestion du spectre (ASMS).

La Commission d'études 1 a nommé M. R. Mayher (Etats-Unis) Rapporteur auprès de la Commission d'études 2 de l'UIT-D et M. P. Dilger (Rhode & Schwarz, Allemagne) Rapporteur auprès de la Commission d'études 1 de l'UIT-D.

5.2.7.2 Commission d'études 2 – Partage et compatibilité interservices (J. Karjalainen, Finlande)

Six Recommandations nouvelles et révisées sur le partage et la compatibilité interservices ont été présentées à l'Assemblée des radiocommunications de 1995 qui les a approuvées, conformément aux procédures de la Résolution UIT-R 1. Trois de ces Recommandations traitent du partage dans les bandes de fréquences de la gamme 1 - 3 GHz. L'Assemblée a par ailleurs décidé la dissolution de la Commission d'études 2 dont les attributions seront transférées à la Commission d'études 1.

5.2.7.3 Commission d'études 3 – Propagation des ondes radioélectriques (L. W. Barclay, (URSI))

Cinq Recommandations nouvelles et dix-neuf Recommandations révisées ont été préparées lors des réunions des GT 3J, 3K, 3L et 3M en janvier 1995. Ces Recommandations traitent de l'amélioration des méthodes de prévision utilisées pour le calcul des distances de coordination et des nouvelles méthodes appliquées aux services mobiles terrestres de Terre, tandis qu'une autre Recommandation fournit des directives sur l'application aux divers services des méthodes de prévision existantes. La Commission d'études a, à sa réunion de juin 1995, approuvé tous ces projets de Recommandations et a examiné les Questions qui lui étaient attribuées. L'Assemblée des radiocommunications d'octobre 1995 a ensuite adopté toutes les propositions de la Commission d'études. A l'automne 1995, le GT 3K a préparé un projet de nouvelle Recommandation sur les prévisions de propagation à l'intérieur sur de courts trajets qui intéresse particulièrement les services de communications personnelles et les réseaux locaux d'entreprise. Il a également rédigé des documents en vue de la rédaction de Recommandations relatives à la propagation à l'extérieur sur de courts trajets et sur les effets de la propagation dans le service mobile terrestre.

La Commission d'études 3 a donné suite en 1995 à une vingtaine de demandes concernant les données de propagation et émanant d'autres Commissions d'études de l'UIT-R et du BDT.

La Commission d'études 3 a progressé dans l'élaboration de plusieurs Manuels, en particulier ceux traitant de la radiométéorologie et de la propagation sur les trajets Terre-espace qui devraient être publiés en 1996. Elle a continué à enrichir les banques de données de la propagation en privilégiant les mesures provenant de régions tropicales situées à de faibles latitudes. A cet égard, elle a encouragé le Bureau à poursuivre ses contacts avec le BDT sur les questions de propagation dans les pays en développement et a analysé les résultats d'une campagne de propagation qui s'est déroulée pendant 20 mois au Sénégal.

5.2.7.4 Commission d'études 4 – Service fixe par satellite (E. Hauck (Suisse))

La Commission d'études 4 a adopté en juin 1995 dix projets de Recommandations nouvelles et révisées pour la série S (Service fixe par satellite). Trois Recommandations nouvelles et révisées ont été adoptées à la réunion commune des Commissions d'études 4 et 9 en juin 1995 pour la série SF (Partage des fréquences entre le service fixe par satellite et le service fixe), puis ont été approuvées par l'Assemblée des radiocommunications en octobre 1995. Ces Recommandations nouvelles et révisées élaborées par les Groupes de travail 4A, 4B, 4-9S et 4 SNG concernent le partage des fréquences entre le service intersatellites et le service de radionavigation à 33 GHz, les critères techniques à utiliser dans les examens relatifs à la probabilité de brouillage préjudiciable entre assignations de fréquence, les systèmes numériques à satellites faisant partie de réseaux de transport utilisant la hiérarchie numérique synchrone, le calcul des rapports porteuse/brouillage entre stations terriennes et faisceaux hertziens et l'utilisation des techniques de transmission numérique pour les reportages d'actualités par satellite (sonore).

Les Groupes de travail de la Commission d'études 4 ont beaucoup progressé dans l'élaboration de projets de nouvelles Recommandations concernant le partage des fréquences des liaisons de connexion du SMS non OSG avec les réseaux du SFS OSG et les réseaux du service fixe, le partage des fréquences entre les liaisons de connexion des constellations de satellites du SMS non OSG, le partage des fréquences entre les réseaux du SFS et du SMS dans les bandes 19,7-20,2 GHz et 29,5-30 GHz, les critères de brouillage pour les CNRF fonctionnant à un débit égal ou supérieur au débit primaire dans le SFS lorsque ce brouillage est causé par d'autres réseaux fonctionnant dans les bandes inférieures à 30 GHz, les caractéristiques de performance requises pour la transmission par satellite du trafic en mode MTA, les caractéristiques de transmission et de performance pour les systèmes numériques à satellites faisant partie de réseaux de transport utilisant la hiérarchie numérique synchrone, les critères techniques à utiliser lors des examens relatifs à la probabilité de brouillage préjudiciable entre le SF et le SFS et les techniques de transmission numériques en TVHD par satellite pour les reportages d'actualités par satellite et les reportages en extérieur. L'élaboration du guide de l'utilisateur des services de reportages d'actualités par satellite a également bien avancé.

Le Manuel sur les systèmes à microstations et les stations terriennes associées (Supplément N° 3 au Manuel sur les télécommunications par satellite), préparé par le Groupe du Manuel de la Commission d'études 4, a été publié en 1995. La préparation de la troisième édition du Manuel sur les télécommunications par satellite (SFS) a également progressé.

5.2.7.5 Commission d'études 7 – Services scientifiques (H. Kimball, Etats-Unis)

Au cours de la période, la Commission d'études 7 a étudié avec une attention particulière les questions relatives à la préparation des CMR-95 et CMR-97, conférences dont les ordres du jour ont d'importantes répercussions sur ses activités. Compte tenu de l'incidence des décisions de la

Conférence des radiocommunications sur les intérêts mutuels et sur la collaboration entre services de radiocommunication de différentes Commissions d'études, plusieurs d'entre elles, dont la CE 7, ont entrepris des activités en commun au cours de ce cycle.

Un Groupe ad hoc des Groupes de travail 7B et 9D (Groupe ad hoc 7B/9D), réuni sous la présidence de M. J. Miller (Etats-Unis), est chargé d'examiner les interactions entre le service fixe et les services scientifiques autour de 2 GHz. A sa réunion de juillet 1995, ce Groupe a élaboré cinq avant-projets de Recommandations.

Le Groupe de travail mixte (GTM 7-8R), placé sous la présidence de M. W. Long (Etats-Unis) et sous la vice-présidence de M. J. Saint-Etienne (France), poursuit ses études sur la compatibilité entre les capteurs installés à bord d'engins spatiaux et les systèmes des services de radionavigation et de radiolocalisation. Les études de compatibilité dans la bande 13,25 - 13,75 GHz sont en voie d'achèvement. Elles ont permis de conclure que l'exploitation des systèmes de navigation doppler était compatible avec l'emploi de capteurs actifs à bord d'engins spatiaux. Elle a également conclu à titre provisoire, sous réserve d'un complément d'étude, que l'exploitation des systèmes de radiolocalisation et de radionavigation était compatible avec les capteurs actifs installés à bord d'engins spatiaux. Elle a en outre entrepris des études de compatibilité dans les bandes 8 550 - 8 650 MHz et 9 500 - 9 800 MHz.

La Commission d'études a créé un Groupe de rapporteurs comprenant des représentants des Commissions d'études 7, 4 et 9 et chargé d'étudier l'utilisation en partage de la bande 18,6 - 18,8 GHz par le service d'exploration de la Terre par satellite, le service fixe par satellite et le service fixe.

Le Manuel sur la radioastronomie a été publié en trois langues en octobre 1995.

La CE 7 a adopté neuf Recommandations révisées et quatorze Recommandations nouvelles qui ont été approuvées par l'Assemblée des radiocommunications de 1995. Ces Recommandations portent sur trois séries différentes: RA (Radioastronomie), SA (Applications spatiales et météorologie) et TF (Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires). L'Assemblée a par ailleurs approuvé deux nouveaux Voeux UIT-R concernant les activités de la Commission d'études dans le domaine des fréquences étalon et des signaux horaires.

L'Assemblée des radiocommunications de 1995 a attribué à la CE 7 quarante Questions UIT-R sur lesquelles s'appuient les travaux des GT 7A, 7B, 7C et 7D, et qui entraînent au cours de la présente période d'études la préparation de Recommandations nouvelles et révisées.

5.2.7.6 Commission d'études 8 - Services mobile, de radiorepérage, d'amateur et services par satellite associés (E. George (Allemagne))

Le Groupe d'action 8/1 sur les futurs systèmes mobiles publics terrestres de télécommunication (FSMTPT) a tenu ses huitième et neuvième réunions à San Diego (Etats-Unis) en février 1995 et à Tokyo (Japon) en septembre 1995. Il a élaboré au total quatre projets de Recommandations nouvelles relatives à la composante spatiale, à la gestion, à la terminologie et à la sécurité des FSMTPT. La Commission d'études 8, qui s'est réunie en juin 1995, a adopté 22 Recommandations nouvelles et 14 Recommandations révisées qui ont été ensuite approuvées par l'Assemblée des radiocommunications. Ces Recommandations traitaient des services mobile terrestre et maritime, des rayonnements non essentiels causés par les systèmes radar, du partage des fréquences entre les systèmes à satellites non géostationnaires, etc., ainsi que du concept d'incorporation par référence proposé par le GVE pour la simplification du Règlement des radiocommunications. Le Groupe de travail 8A, qui s'est réuni à Genève en novembre et décembre 1995, a adopté des projets de

Recommandations nouvelles et révisées sur différents aspects du service mobile terrestre (par exemple radiocommunications cellulaires numériques, systèmes sans fil, messages de données et terminaux multimode). Le travail en cours sur les Manuels consacrés aux systèmes du service mobile terrestre et du service mobile par satellite s'effectue principalement par correspondance.

5.2.7.7 Commission d'études 9 (Service fixe) (M. Murotani (Japon))

A sa réunion de juin 1995, la CE 9 a adopté 23 projets de Recommandations (4 nouvelles et 19 révisées) préparés par les Groupes de travail 9A, 9B, 9C et 9D, Recommandations qui ont ensuite été approuvées par l'AR-95.

Les quatre nouvelles Recommandations concernent les sujets suivants: a) objectifs en matière de caractéristiques d'erreur pour les conduits numériques à débit binaire constant égal ou supérieur au débit primaire acheminé par des faisceaux hertziens numériques pouvant constituer tout ou partie de la section nationale d'un conduit fictif de référence de 27 500 km (nouvelle Recommandation UIT-R F.1189); b) critères de protection applicables aux faisceaux hertziens numériques propres à assurer la compatibilité électromagnétique avec les systèmes radar du service de radiopérage (nouvelle Recommandation UIT-R F.1190); c) largeurs de bande et rayonnements non désirés des faisceaux hertziens numériques (nouvelle Recommandation UIT-R F.1191); d) capacité d'écoulement du trafic des systèmes et réseaux radioélectriques à commande automatique dans le service fixe en ondes décimétriques (nouvelle Recommandation UIT-R F.1192).

Les 19 Recommandations révisées concernent: a) les questions de brouillage (révision de la Recommandation UIT-R F.1094); b) les dispositions de canaux pour les fréquences radioélectriques (9 Recommandations révisées); c) les caractéristiques générales de système (révision des Recommandations UIT-R F.750-1 et F.699-2); d) le partage des fréquences avec d'autres services (à l'exception du SFS) (révision de la Recommandation UIT-R F.1108 avec une explication détaillée du concept de dégradation relative de la qualité de fonctionnement (FDP) que la CMR-95 a incorporé dans la nouvelle Annexe 2 à la Résolution 46 (Rév. CMR-95) du Règlement des radiocommunications; e) les systèmes à ondes décimétriques (6 Recommandations révisées).

En ce qui concerne les *travaux préparatoires à la RPC-97*, trois grandes mesures ont été prises pour accélérer les travaux par correspondance: les Commissions d'études 4, 7 et 9 ont adopté une nouvelle Décision créant un Groupe de rapporteurs chargé d'étudier l'utilisation en partage de la bande 18,6 - 18,8 GHz par le service d'exploration de la Terre par satellite, le service fixe par satellite et les services fixes. Il a par ailleurs été créé un Groupe de rapporteurs chargé de réaliser, en collaboration avec la Commission d'études 11, des études sur le partage des fréquences entre le service de radiodiffusion par satellite et le service fixe dans la bande des 12 GHz; surtout, les Commissions d'études 8 (GT 8D) et 9 (GT 9D) ont décidé de préparer en commun une contribution à la RPC-97 traitant du partage entre le SMS et le SF dans les bandes inférieures à 3 GHz, suivant les instructions de la CMR-95.

5.2.7.8 Commission d'études 10 - Service de radiodiffusion (sonore) (C. Terzani (Italie))

La Commission d'études 10 s'est réunie à Genève du 1er au 6 juin 1995. Cette réunion, placée sous la présidence de M. C. Terzani (Italie) et suivie par 111 participants, a approuvé 14 projets de Recommandations nouvelles ou révisées sur la radiodiffusion sonore, deux projets de Recommandations nouvelles ou révisées sur l'enregistrement sonore et 2 projets de Recommandations nouvelles ou révisées sur la radiodiffusion sonore par satellite. Tous ces textes ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée des radiocommunications avec les résultats suivants:

- approbation d'une Recommandation sur les antennes en ondes métriques et décimétriques qui complète la Recommandation existante UIT-R BS.705 sur les antennes en ondes décamétriques. Une troisième Recommandation devrait être élaborée prochainement, ce qui mettra un terme aux travaux sur les antennes pour la radiodiffusion sonore;
- approbation de Recommandations sur les systèmes de radiodiffusion audionumérique pour la radiodiffusion de Terre et par satellite. Ces Recommandations précisent les applications actuelles d'un système unique applicable dans le monde entier, ce qui serait avantageux dans le cas d'un système global, notamment du point de vue de ses applications dans les pays en développement;
- approbation d'une Recommandation concernant les systèmes de données à grande capacité associés aux signaux de radiodiffusion sonore en MF. Les travaux à ce sujet se poursuivent au sein du Groupe de travail 10B afin d'améliorer les spécifications de service pour une meilleure évaluation des systèmes qu'il est proposé de normaliser;
- approbation d'une Recommandation sur le codage audio pour la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre. Les travaux à ce sujet se poursuivent au sein du Groupe de travail 10C en vue de l'élaboration d'une norme mondiale unique;

La Commission d'études 10 axe ses activités de préparation de manuels sur:

- la publication en 1995 d'un Manuel sur la radiodiffusion sonore numérique (résultat des travaux menés en commun par les Groupes de travail 10-11S et 10B);
- la poursuite des travaux sur le Manuel de conception des systèmes à ondes décamétriques et sur le Manuel de conception des systèmes à ondes kilométriques et hectométriques, qui devraient paraître en 1997.

La CE 10 a entrepris de réviser toutes les Questions existantes et de les classer en fonction des besoins recensés par le Rapporteur spécial désigné par le GCR. Ce travail, qui a été effectué en étroite collaboration avec la Commission d'études 11 par le biais de la Commission de direction commune des CE 10 et 11, a permis de ramener le nombre de Questions de 58 à 48.

L'Assemblée des radiocommunications a nommé M. A. Magenta (Italie) nouveau Président de la Commission d'études 10, M. Terzani n'étant pas en mesure de poursuivre son mandat. M. L. Olson (Etats-Unis) a été nommé nouveau Vice-Président et MM. H. Kussmann et H.M. Joshi (Inde) ont été confirmés dans leurs fonctions de Vice-Présidents.

La réunion des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études (Genève, 20-21 novembre 1995) a modifié la structure de la Commission d'études 10 en faisant fusionner le Groupe de travail 10A sur la *Radiodiffusion sonore aux fréquences inférieures à 30 MHz et la radiodiffusion sonore dans la Zone tropicale* et le Groupe de travail 10D sur les *antennes d'émission et de réception pour la radiodiffusion sonore*. Elle a également transféré au Groupe de travail 10B toutes les études sur la radiodiffusion sonore aux fréquences supérieures à 30 MHz (y compris la radiodiffusion sonore dans la Zone tropicale). C'est pourquoi, après la réattribution des Questions, le GT 10B a désormais pour titre *Radiodiffusion sonore terrestre aux fréquences supérieures à 30 MHz*.

La CE 10 a poursuivi ses travaux après sa réunion de juin. Le GT 10-11S, qui s'est réuni en septembre, s'est consacré à la préparation de la CMR-97 et à l'élaboration de la Recommandation sur

la diffusion par satellite multiprogramme (numérique). Le GT 10B, qui s'est également réuni en septembre, a travaillé à la Recommandation sur un système de données de radiodiffusion à grande capacité.

Les Groupes d'action 10/3 et 10/4, qui se sont également réunis en septembre, ont continué à préparer des Recommandations sur les méthodes subjectives d'évaluation de la qualité audio et les méthodes perceptuelles objectives d'évaluation de la qualité audio.

5.2.7.9 Commission d'études 11 - Service de radiodiffusion - télévision (M. I. Krivocheev (Russie))

La Commission d'études 11 s'est réunie à Genève du 1er au 7 juin 1995 sous la présidence de M. I. Krivocheev (Russie). Les 125 participants à cette réunion ont travaillé sur 29 projets de Recommandations nouvelles ou révisées sur la radiodiffusion télévisuelle, 6 projets de Recommandations nouvelles ou révisées sur l'enregistrement de télévision et 3 projets de Recommandations nouvelles ou révisées sur la radiodiffusion télévisuelle par satellite. Tous ces textes ont été soumis pour approbation à l'Assemblée des radiocommunications.

Citons, parmi les principaux résultats de cette réunion:

- l'approbation d'une Recommandation sur l'amélioration du système de télévision PAL (PALplus);
- l'approbation d'une Recommandation sur les besoins des usagers pour les signaux de TVHD et de TVDN dans le reportage d'actualités par satellite, texte qui complète une série de Recommandations déjà en vigueur;
- une révision approfondie de la Recommandation UIT-R BT.655 sur les rapports de protection en radiofréquence visant à inclure de nouvelles valeurs de rapports de protection dans les signaux image et dans les canaux adjacents;
- l'approbation d'une nouvelle Recommandation en vue de l'établissement à l'UIT d'une banque de données de séquences d'essai pour les applications de télévision;
- une révision de la Recommandation UIT-R BT.709 sur la télévision à haute définition, compte tenu de l'achèvement des travaux sur cette norme pour le studio et l'échange international de programmes;
- l'approbation d'une première série de Recommandations sur la radiodiffusion télévisuelle numérique par voie hertzienne de Terre en vue d'élaborer une norme très précise avant la mise en oeuvre de ce service;
- l'approbation d'une nouvelle Recommandation sur les systèmes de diffusion multiprogrammes de télévision par satellite (numérique);
- l'approbation d'une Recommandation sur une méthode de calcul du brouillage total entre deux réseaux à satellite;

La Commission d'études 11 a consacré l'essentiel de ses activités de préparation de manuels à la publication en 1995 des deux ouvrages suivants:

- "Codage numérique des signaux de télévision en studio et interfaces associées" et "Méthodes d'évaluation subjective en télévision";

- elle poursuit ses travaux sur un manuel consacré à la télévision améliorée;
- elle devrait achever en 1996 un manuel sur les systèmes de télétexte.

La Commission d'études 11 a examiné toutes les Questions existantes qu'elle a classées en fonction des priorités énoncées par le Rapporteur spécial nommé par le GCR. Ce travail qui s'est effectué en étroite collaboration avec la Commission d'études 10 par le biais de la Commission de direction commune des Commissions d'études 10 et 11, a permis de ramener le nombre de Questions de 103 à 76.

L'Assemblée des radiocommunications a confirmé M. I. Krivocheev (Russie) dans ses fonctions de Président et MM. T. Nishizawa (Japon) et R. Zeitoun (Canada) dans celles de Vice-Présidents de la CE 11. M. Kang Songshi (Chine) a pris sa retraite et a donc démissionné de ses fonctions de Vice-Président.

La réunion des Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études (Genève, 20-21 novembre 1995) a introduit certaines modifications dans la structure de la CE 11, comme suit:

- fusion entre les Groupes de travail 11D (Radiodiffusion de données) et 11A, et donc réattribution des Questions et nouvelle dénomination du GT 11A qui devient "Systèmes de télévision et radiodiffusion de données";
- suppression du Groupe de travail 11F "Harmonisation des normes de télévision pour les applications de radiodiffusion et pour les applications autres que la radiodiffusion" et création du Groupe ad hoc de la Commission de direction commune des Commissions d'études 10 et 11 chargé d'assurer la liaison avec les organismes extérieurs. D'autres activités du Groupe de travail 11F seront transférées au Groupe de travail 11A.

La Commission d'études 11 a poursuivi ses travaux après sa réunion de juin. Le Groupe d'action 11/3, qui s'est réuni du 27 novembre au 1er décembre 1995, a mis la dernière main à un rapport didactique sur la radiodiffusion télévisuelle numérique par voie hertzienne de Terre. Le Groupe de travail 11A a complété ses études sur la télévision améliorée et le Groupe de travail 11F a tenu sa dernière réunion avant de transférer ses activités comme indiqué ci-dessus.

5.2.8 Bureau des radiocommunications

5.2.8.1 Introduction

Le Bureau des radiocommunications a continué à assurer le secrétariat technique et administratif des Conférences mondiales des radiocommunications de l'UIT, des Assemblées des radiocommunications et des Commissions d'études des radiocommunications, ainsi qu'à veiller à l'application des dispositions du Règlement des radiocommunications.

A cet égard, le Bureau a effectué les opérations réglementaires internationales nécessaires à l'enregistrement des assignations de fréquence et des positions orbitales des satellites et a aidé à résoudre des cas de brouillage préjudiciable.

Le Bureau a continué à publier les documents de service requis au titre du Règlement des radiocommunications.

Il a assuré le secrétariat technique spécialisé pour les travaux des Commissions d'études des radiocommunications relatifs à l'élaboration de Recommandations sur l'utilisation du spectre et les caractéristiques des systèmes radioélectriques.

Il a donné des renseignements techniques et a organisé des séminaires sur la gestion des fréquences et les radiocommunications, en étroite collaboration avec le Bureau du développement des télécommunications pour l'assistance aux pays en développement.

5.2.8.2 Assignations de fréquence aux stations de Terre des services de radiocommunication de Terre

Traitement des fiches de notification d'assignation de fréquence

Le tableau suivant indique le nombre de fiches de notification reçues en 1995 conformément aux différentes procédures du Règlement des radiocommunications.

Nombre de:	Article 12 (Sections spéciales IIA, IIB, IIC et Section V)	Article 12 (Section spéciale IIE)	Article 17	Total
Assignations notifiées en 1995 et appelant un examen	23 775 (46 431) ²	5 701 (3 988)	30 100 (35 640)	59 576 (86 059)
Annulations notifiées en 1995	2 288 (2 134)	250 (237)	2 600 (3 960)	5 138 (6 331)
TOTAL	26 063 (48 565)	5 951 (4 225)	32 700 (39 600)	64 714 (92 390)

Examen des assignations de fréquence aux stations de Terre dans les bandes au-dessous de 28 MHz (article 12 du Règlement des radiocommunications)

Conformément aux RR 1240, 1241 et 1242 de l'article 12 du Règlement des radiocommunications, le Bureau a examiné 5 206 fiches de notification relatives à de nouvelles assignations de fréquence ou à des modifications apportées à des assignations déjà inscrites dans le Fichier de référence. Conformément aux décisions de la CMR-95 (Résolution 23), aucun examen au titre des RR 1241 ou 1242 n'est entrepris dans les bandes non prévues au-dessous de 28 MHz à compter du 18 novembre 1995.

Conformément aux dispositions des RR 1333 à 1349, le Bureau a examiné 1 799 assignations de fréquence à des stations aéronautiques dans les bandes des ondes décamétriques attribuées en exclusivité aux services mobiles aéronautiques (R) et (OR) entre 2 850 et 22 000 kHz.

Conformément aux dispositions des RR 1240 et 1242 ou des RR 1315 à 1332, selon le cas, le Bureau a examiné 511 assignations de fréquence à des stations côtières dans les bandes des ondes décamétriques entre 4 000 kHz et 27 500 kHz attribuées en exclusivité au service mobile maritime.

Examen des assignations de fréquence aux stations de Terre dans les bandes au-dessus de 28 MHz (article 12 du Règlement des radiocommunications)

19 358 fiches de notification d'assignations de fréquence ont été reçues pour les bandes autres que celles qui sont utilisées en partage avec les services de radiocommunications spatiales. 23 055 assignations ont fait l'objet d'un examen.

Pour les bandes de fréquences utilisées en partage avec les services de radiocommunications spatiales, on a reçu 21 637 fiches de notification. 5 134 assignations ont fait l'objet d'un examen.

² Dans le présent paragraphe, les chiffres correspondant à l'année 1994, donnés à titre d'information, sont indiqués entre parenthèses à côté de ceux pour 1995.

Traitement des fiches de notification présentées de nouveau - RR 1255

Le nombre d'assignations présentées de nouveau et traitées selon la procédure du RR 1255 pendant l'année a été de 1 604 contre 7 636 assignations soumises à ce traitement depuis la mise en application de la procédure (juin 1985). Dans 6 298 cas, les administrations ont été consultées, ce qui correspond à l'inscription dans le Fichier de référence de 21 569 assignations qui avaient été à l'origine de conclusions défavorables. Les administrations n'ont répondu que pour 26% des assignations (contre 42% l'année précédente). Conformément aux décisions de la CMR-95 (Résolution 23), ces procédures (deuxième présentation et consultation) ont été supprimées à compter du 18 novembre 1995.

Horaires de radiodiffusion en ondes décamétriques (article 17 du Règlement des radiocommunications)

Conformément à l'article 17 du Règlement des radiocommunications, le Bureau a établi et publié les Horaires provisoires de radiodiffusion en ondes décamétriques dans les bandes de fréquences comprises entre 5 950 kHz et 26 100 kHz attribuées en exclusivité au service de radiodiffusion pendant quatre saisons (juin 1995 à mars 1996). Les 5 362 (8 045) modifications des Horaires provisoires ont été examinées et publiées dans les mises à jour des horaires provisoires ainsi que dans les Horaires définitifs J93, S93, D93 et M94. Il a été entrepris de modifier le logiciel en application de la Résolution GT-PLN-2 (CMR-95).

Plans d'assignations de fréquence aux services de Terre

Conformément aux dispositions pertinentes des Accords régionaux, le Bureau a examiné les modifications que les administrations proposaient d'apporter aux plans d'assignation de fréquence aux services de Terre suivants:

Plan de radiodiffusion en ondes métriques et décimétriques pour la Zone européenne (Stockholm, 1961):	3 578 (2 744) modifications traitées
Plan de radiodiffusion en ondes kilométriques et hectométriques (Régions 1 et 3) (Genève, 1975):	120 (193) modifications traitées
Plan de radiodiffusion en ondes hectométriques (Région 2) (Rio de Janeiro, 1981):	118 (258) modifications traitées
Plan de radiodiffusion sonore en modulation de fréquence (Région 1) (Genève, 1984):	1 749 (3 481) modifications traitées
Plan de radiodiffusion télévisuelle dans la Zone africaine (Genève, 1989)	156 modifications traitées
Plan pour les services de radionavigation mobile maritime et aéronautique en ondes hectométriques dans la Région 1 (Genève, 1985):	7 modifications traitées
Plan applicable au service de radionavigation maritime en ondes kilométriques, dans la Zone européenne maritime (Genève, 1985):	36 modifications traitées

Application de la procédure de la Résolution 300

Pour faire suite aux demandes émanant de 4 (7) administrations, le Bureau a appliqué la procédure de coordination prévue dans la Résolution 300 à 88 (429) fiches de notification d'assignations de fréquence pour les systèmes de télégraphie à bande étroite à impression directe et de transmission de données (fréquences appariées).

Fréquences du service mobile aéronautique (R) désignées pour utilisation mondiale (Recommandation 402)

Le Bureau a appliqué la procédure de sélection et de coordination des fréquences de la Recommandation 402 de la CAMR-79 décrite dans la Lettre circulaire N° 533 du Bureau à 3 (2) administrations concernant 7 (11) canaux, en collaboration étroite avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

5.2.8.3 Fichier de référence international des fréquences

Inscription

Fin 1995, le Fichier de référence contenait des données relatives à 1 189 324 assignations de fréquence à des stations de Terre, ce qui représente 5 464 469 lignes d'inscription qui sont publiées dans la Liste internationale des fréquences à intervalles réguliers ne dépassant pas six mois. Cette publication est maintenant disponible exclusivement sur microfiche et sur CD-ROM.

Examen du Fichier de référence et des conclusions

Conformément aux Sections V et VI de l'article 12 du Règlement des radiocommunications, le Bureau a procédé à plusieurs examens de certains groupes d'assignations inscrites dans le Fichier de référence et a apporté les modifications nécessaires aux conclusions correspondantes et/ou aux observations associées dans les différentes colonnes. L'objectif était de mettre en oeuvre certaines décisions des conférences administratives. Le Bureau a en outre, à sa propre initiative, procédé à divers examens pour corriger certaines incohérences dans les observations indiquées dans quelques-unes des colonnes du Fichier de référence; il a ainsi transformé en "favorable" la conclusion indiquée comme "défavorable" en application du RR 1428.

Conformément aux RR 1312, 1313, 1550, 1554 et 1555, le Bureau a consulté à intervalles réguliers les administrations pour confirmer la date de mise en service de leurs assignations notifiées à l'avance.

5.2.8.4 Assignations de fréquence aux stations des services de radiocommunications spatiales

En 1995, du fait de l'évolution de l'environnement des télécommunications par satellite sur les plans de la technique, de l'exploitation et de la réglementation, le nombre de cas à traiter a continué d'augmenter et leur complexité s'est accrue. Comme par le passé, ce surcroît de travail a eu d'importantes répercussions sur les activités du Bureau. Une automatisation plus poussée de ses méthodes permettra de traiter plus efficacement les fiches de notification de fréquence.

Le nombre de Sections spéciales relatives à des réseaux à satellite traitées conformément aux procédures des articles 11 et 14 et aux Résolutions 33 et 46 (publication anticipée, coordination) a été de 987.

Le tableau suivant indique le nombre de fiches de notification d'assignations de fréquence à des réseaux à satellite et à des stations terriennes notifiées conformément aux dispositions de l'article 13 pendant l'année 1995.

Nombre de:	Réseaux à satellite	Stations terriennes
Réseaux et stations notifiés en 1995 et appelant un examen	153 (16 102)	475 (8 981)
Annulations notifiées en 1995	11 (216)	117 (1 128)
TOTAL	164 (16 318)	592 (10 109)

(Les chiffres donnés entre parenthèses correspondent au nombre d'assignations de fréquence individuelles traitées.)

Le tableau suivant indique le nombre de fiches de notification d'assignations de fréquence aux services spatiaux traitées en 1995.

Nombre de:	Réseaux à satellite	Stations terriennes
Fiches de notification soumises à examen en 1995	104 (1 970)	122 (1 045)

(Les chiffres indiqués entre parenthèses correspondent au nombre d'assignations de fréquence individuelles traitées.)

L'examen des fiches de notification relatives au Plan d'allotissement du SFS et soumises par les administrations conformément à l'article 6 de l'appendice 30B s'est poursuivi à l'aide du logiciel MSPACE mis au point précédemment. Fin 1995, la liste de l'appendice 30B contenait 989 assignations de fréquence résultant de l'application des procédures de l'article 6. Vingt-six sections spéciales ont été publiées en 1995.

Les résultats de l'examen par les administrations des soumissions du Plan du SRS et des liaisons de connexion conformément aux articles 4 et 5 des appendices 30 et 30A ont été publiés dans les Sections spéciales et les Parties I et II de la Circulaire hebdomadaire selon le cas. Vingt-six publications de ce type ont été faites en 1995. De plus, une assistance spéciale a été offerte aux administrations en application des différentes procédures prévues dans ces appendices. Le Bureau a par ailleurs reçu 146 demandes de modifications/d'adjonctions aux Plans, ce qui excède de loin la capacité des effectifs dont il dispose à ces fins. Des efforts importants ont été faits pour modifier les logiciels MSPACE et MSPACEG afin d'y inclure les algorithmes fournis par les Commissions d'études (Groupe de travail 10-11S) qui permettent maintenant de calculer les rapports porteuse/brouillage et de traiter les fiches de notification concernant des assignations non normalisées et/ou des assignations avec polarisation rectiligne.

En 1995, d'importants progrès ont été accomplis pour réduire les délais de publication et d'examen des fiches de notification soumises au titre de l'article 13. Le Bureau est parvenu à résorber un retard de plus de deux ans concernant ces fiches de notification, retard imputable au changement de la base de données et du système de traitement des fiches de notification (système des réseaux spatiaux - SRS). Le système SRS est maintenant utilisé régulièrement pour le traitement des demandes de coordination des réseaux à satellite au titre du RR 1060. Etant donné que le nombre de demandes de coordination augmente et que la complexité des cas s'accroît, on note un retard de presque un an et demi pour les cas soumis au titre du RR 1060.

5.2.8.5 Assistance spéciale aux administrations en matière de gestion de fréquences

Le Bureau des radiocommunications a étudié, en vertu des dispositions pertinentes du Règlement des radiocommunications et des accords régionaux ou mondiaux, 93 demandes d'assistance émanant d'administrations et adressées au Département des services de Terre et au Département des services spatiaux.

Outre les demandes d'assistance au titre de dispositions spécifiques du Règlement des radiocommunications, le Bureau a également traité d'autres types de demande d'assistance: il a ainsi contribué à organiser des réunions bilatérales de coordination des systèmes spatiaux et a aidé certaines administrations à organiser des réunions et des missions de formation consacrées à des questions spatiales.

5.2.8.6 Cas de brouillage préjudiciable; contrôle des émissions

Le Bureau traite tous les cas de brouillage préjudiciable qui lui sont signalés comme des questions urgentes, particulièrement lorsque des services de sécurité sont concernés. Lorsque l'assistance du Bureau est requise ou lorsque le brouillage est causé à un service de sécurité, le Bureau se met immédiatement en rapport avec toutes les administrations en cause afin de rechercher une solution rapide au problème, même lorsque les cas de brouillage ne lui ont été notifiés qu'à des fins d'information. Si la source de brouillage ne peut être clairement identifiée, le Bureau demande aux administrations disposant d'installations adéquates de contrôle des émissions de l'aider à identifier la source de brouillage.

Certaines administrations communiquent des cas au Bureau à titre d'information uniquement alors que d'autres demandent l'assistance du Bureau, en particulier lorsque des brouillages sont causés à des services de sécurité. Le tableau suivant récapitule les cas de brouillage traités pendant l'année:

	<u>Cas existants au début de 1995</u>	<u>Nouveaux cas</u>	<u>Cas réglés</u>	<u>Cas restants</u>
Demande d'assistance (y compris lorsque des services de sécurité étaient concernés)	65 (56)	155 (67)	59 (58)	161 (65)
Pour information	16 (10)	22 (16)	16 (10)	22 (16)
Total	81 (66)	177 (83)	75 (68)	183 (81)

Il est à noter qu'un cas peut concerner une plainte pour brouillage relative à plusieurs fréquences ou stations différentes.

5.2.8.7 Attribution de moyens internationaux d'identification

5.2.8.7.1 Le Bureau a reçu plusieurs demandes concernant l'utilisation des séries d'indicatifs d'appel internationaux.

Il a attribué les séries suivantes d'indicatifs d'appel internationaux:

T8A-T8Z PLW.

Il a attribué les séries suivantes de numéros d'appel sélectif de station de navire:

71200 - 71499 USA;	71600 - 71699 TON, et	70900 - 71099 PNR;
71800 - 71899 KRE;	70300 - 70399 PHL;	70500 - 70699 BLZ;
70800 - 70899 CBG;		

Il a attribué les séries suivantes de numéros d'identification de station côtière:

0370 - 0379 BEN; 1380 - 1389 KRE; 1140 - 1140 USA.

Il a enfin attribué les chiffres suivants d'identification maritime (MID):

234 G; 511 PLW; 355 PNR; 212 CYP; 228 F;
423 AZE; et 564 SNG.

5.2.8.8 Préparation et activités de suivi des conférences

Suivi des décisions de la CAMR-92

En application des procédures intérimaires de coordination et de notification des assignations de fréquence aux réseaux à satellite non géostationnaires de certains services spatiaux et des autres services auxquels les bandes sont attribuées, 55 Sections spéciales des séries RES.46/A et B (publication anticipée) et 27 Sections spéciales des séries RES.46/C et D (coordination) ont été publiées.

Suivi des décisions de la CMR-95

Résolution 531 de la CMR-95 (ex-GT-PLN 1)

Le chapitre 5 de l'annexe à la Résolution 531 reproduit les conseils et instructions donnés à l'UIT-R concernant les mesures qu'appelle le point de l'ordre du jour de la CMR-97 relatif à "l'examen des appendices 30 et 30A". Les principaux éléments de ce texte sont les suivants:

Règles de procédure

En application de la décision de la Conférence (voir § 5.3 de l'annexe à la Résolution 531), le Bureau a présenté un projet de Règles de procédure englobant les questions relatives à l'application des dispositions des appendices 30 et 30A. Le Comité du Règlement des radiocommunications a approuvé ces nouvelles Règles de procédure ainsi que certaines mesures spécifiques (initiatives ponctuelles) en application des décisions de la Conférence.

Exercices de planification

Aux termes du § 5.4 de la Résolution 531, le Bureau est chargé d'entreprendre, en concertation avec les administrations et les commissions d'études, des exercices de planification. Il a donc établi un programme de travail spécifique visant à mettre à jour le logiciel MSPACE existant (y compris par l'élaboration de sous-systèmes de saisie, de gestion et de publication de données) et à mener à bien en 1996 et 1997 les différentes étapes des exercices de planification.

Programme spécial de contrôle des émissions dans la bande 406 - 406,1 MHz (Résolution 205 de la CAMR MOB-83)

Par sa Résolution 205, la CAMR MOB-83 a chargé l'IFRB "d'organiser des programmes de contrôle dans la bande 406 - 406,1 MHz, avec pour objectif d'identifier la source de toute émission non autorisée dans cette bande". Les observations communiquées par deux administrations du système COSPAS/SARSAT en 1995 portaient sur 161 (114) cas d'émissions non autorisées faisant intervenir 40 (20) administrations. Dans 88 (95) cas, les émissions avaient cessé à la fin de 1995.

Analyse de coût

Aux termes de la Résolution 13 (APP-92), le Bureau des radiocommunications a mené une étude pour évaluer les dépenses afférentes à l'examen technique des notifications et d'assignations de fréquence pour les diverses classes de stations de radiocommunications, les réseaux à satellite et autres, etc. Cette étude, qui portait sur l'année 1993, a abouti à l'élaboration d'un rapport rendant compte des divers coûts unitaires (dépenses de personnel uniquement) pour bon nombre des services offerts par le Bureau des radiocommunications. Par sa Résolution 19 (PP-94), la Conférence a décidé qu'il y avait lieu de poursuivre cette étude.

Le Bureau a entrepris en 1995 une nouvelle étude de coût destinée à évaluer le coût des divers produits et services fournis par les Départements, y figureront les dépenses de personnel ainsi que les coûts indirects et les coûts facturés par d'autres composantes de l'UIT. Cette étude, réalisée en collaboration avec l'Unité de planification stratégique (SPU) et le Département des finances, sera terminée au cours du premier semestre de 1996.

5.2.8.9 Elaboration et mise en oeuvre de logiciels; bases de données pour la gestion des fréquences

Les stratégies et les plans élaborés pour le transfert du logiciel existant dans le nouveau système d'exploitation de l'UIT et la nouvelle plate-forme logicielle ont été examinés du point de vue du coût et des conséquences pour les travaux du Bureau des radiocommunications. La mise en oeuvre de ces plans est en cours. Des objectifs précis ont été définis afin d'achever le transfert prévu de tous les systèmes d'application logiciels dans le Bureau des radiocommunications fin 1998.

De grandes quantités de données sont désormais publiées à intervalles réguliers sur CD-ROM, par exemple la Liste internationale des fréquences, les Plans d'assignation de fréquence concernant les services de Terre et la Liste des systèmes de radiocommunications spatiales avec toutes les données spécifiques, y compris graphiques. La Circulaire hebdomadaire et ses sections spéciales sont en outre publiées chaque semaine et peuvent être utilisées en association avec les données sur CD-ROM au moyen d'un progiciel de gestion locale des fréquences. Les Horaires de radiodiffusion en ondes décimétriques sont publiés régulièrement sur disquette. On peut également avoir accès à la nomenclature des stations de navire et obtenir certaines données (système MARS) sur TIES.

Afin de promouvoir la gestion informatisée du spectre et de faciliter l'accès aux logiciels existants, l'UIT a créé la base de données "ITU software data base" également accessible sur TIES. Cette base de données contient des descriptions détaillées des logiciels existants. Les logiciels de ce catalogue sont à la disposition de toutes les personnes intéressées.

5.2.8.10 Appui aux activités de l'Assemblée des radiocommunications et des Commissions d'études

Les Conseillers des Départements aident le Directeur en fournissant un appui administratif et technique en vue de la tenue de l'Assemblée des radiocommunications et des réunions des Commissions d'études des radiocommunications, en contribuant notamment à organiser et à classer par priorité les programmes de travail des Commissions d'études des radiocommunications, de leurs Groupes de travail et de leurs Groupes d'action.

Département A des Commissions d'études des radiocommunications

Les conseillers travaillent aux tâches suivantes: élaboration des calendriers de réunions, diffusion des annonces de réunions, traitement des contributions et des documents de réunion, activités de conseil et préparation des documents TEMP pendant les réunions, préparation des textes issus des réunions (dont des projets de Recommandations nouvelles ou révisées), contributions au Rapport de la RPC pour la CMR-95, notes de liaison adressées à d'autres Commissions d'études de l'UIT ou à d'autres organisations internationales ou régionales, et rapports du Président en vue des réunions suivantes

des Groupes de travail et Groupes d'action annexés aux documents de travail et documents destinés à l'élaboration de futurs rapports et Recommandations.

Le Département A des Commissions d'études a fourni un appui administratif aux Commissions d'études 1, 2, 7, 10 et 11 ainsi qu'à la RPC et à son Groupe de travail.

Le poste de Conseiller supérieur pour la Commission d'études 2 et le Groupe de travail 10-11S étant vacant en 1995, l'appui à ces Groupes a été assuré par les deux Conseillers, deux assistantes et deux secrétaires surnuméraires.

Département B des Commissions d'études des radiocommunications

Ce Département est chargé des Commissions d'études 3, 4, 8 et 9 des radiocommunications qui traitent des services fixes, fixes par satellite, mobiles, de radiorepérage, amateurs et des services par satellite associés ainsi que de la propagation des ondes radioélectriques. Ce Département a organisé les travaux de la Commission 4 de l'Assemblée des radiocommunications (Genève, novembre 1995). Tout en accordant une attention particulière au plan stratégique du Secteur UIT-R et aux études préparatoires réalisées en vue des futures Conférences mondiales des radiocommunications, la Commission 4 a attentivement examiné la structure des Commissions d'études des radiocommunications, y compris en ce qui concerne les questions de réglementation et de procédure et le programme de travail de ces Commissions pour 1996-1997. Ses conclusions figurent dans les Résolutions UIT-R 4-1, 5-1 et 38.

Ses autres activités comprennent l'assistance à la réalisation de manuels sur les systèmes à microstations, les faisceaux hertziens numériques, les services mobile terrestre et mobile par satellite et la propagation des ondes radioélectriques, compte tenu des besoins spécifiques aux pays en développement. Le Département s'occupe également beaucoup du traitement et de l'échange électroniques de documents, et gère le panneau d'affichage TIES consacré aux études sur les FSMPT.

5.2.8.11 Coopération avec le Secteur du développement des télécommunications et le Secteur de la normalisation des télécommunications

Le Bureau a continué à entretenir des contacts suivis avec le Secteur UIT-D par l'intermédiaire de responsables de liaison en fonction dans chacun des Bureaux ainsi que des Groupes consultatifs (GCR et CCDT). Par ailleurs, un collaborateur du BR a été nommé coordonnateur principal pour les relations BDT/BR.

Une attention particulière a été prêtée à certains aspects des Questions UIT-D actuellement à l'étude auprès des nouvelles Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D ainsi qu'aux programmes du Plan d'action de Buenos Aires dans lesquels l'UIT-R peut jouer un rôle. Citons, parmi ces thèmes d'intérêt commun: i) les modèles de gestion du spectre pour les pays en développement pour lesquels l'UIT-R a étroitement participé à la mise au point du système BASMS et à la formation à l'utilisation de ce système; ii) les communications en cas de catastrophe, au sujet desquelles la CE 8 de l'UIT-R a adopté une Question en application de la Résolution 7 (CMDT-94) demandant que soit examinée la façon dont les services mobile, amateur et les services par satellite associés peuvent contribuer à améliorer les communications en cas de catastrophe; iii) le recensement des Questions à l'étude dans l'UIT-R intéressant particulièrement les pays en développement et pour lesquelles le BR a soumis une contribution au Groupe du Rapporteur de la CE 2 de l'UIT-D, contribution préparée par les CE de l'UIT-R et par les conseillers du BR; iv) les manuels intéressant particulièrement les pays en développement. Les Commissions d'études de l'UIT-R ont fourni certains documents susceptibles d'être incorporés dans les futurs manuels de l'UIT-D; en outre, on s'est efforcé de mieux faire connaître les manuels déjà disponibles auprès de l'UIT-R ou en cours d'élaboration.

Le BR a poursuivi sa collaboration avec le BDT dans le domaine de la propagation des ondes radioélectriques, notamment en ce qui concerne la mise en place d'expériences de mesure et l'acquisition de données en provenance de régions du monde pour lesquelles on manque d'informations de propagation susceptibles d'aider à la planification des services. Pour l'Afrique, on a analysé des mesures en ondes métriques obtenues sur un trajet terrestre en longue distance au terme d'une campagne de deux ans qui s'est déroulée au Sénégal (cette analyse détaillée a été effectuée par le Centre international de physique théorique (ICTP) de Trieste (Italie), sous la supervision du BR).

Le BR, en association avec le BDT, travaille en étroite collaboration avec le Centre international de physique théorique de Trieste dont l'un des principaux objectifs est de faire progresser les recherches scientifiques et techniques dans les pays en développement. Ainsi, un Conseiller du BR a effectué des missions auprès de l'ICTP (dans le cadre d'un mémorandum d'accord entre l'UIT et l'ICTP) pour s'entretenir avec les scientifiques et ingénieurs de pays en développement et les conseiller. Ces entretiens portent principalement sur des projets intéressant spécifiquement tel ou tel pays, il y est souvent question de gestion du spectre et de propagation des ondes radioélectriques. Au cours de l'année, l'ICTP a renforcé sa participation à divers projets de formation professionnelle mis en place par le BDT et intéressant l'UIT-R.

L'UIT-R a continué à travailler en étroite collaboration avec la Commission d'études 9 de l'UIT-T en ce qui concerne les questions de radiodiffusion, par le biais de la Commission directrice commune des Commissions d'études 10 et 11 de l'UIT-R, dont le secrétariat est assuré par le Bureau.

5.2.8.12 Collaboration avec les organisations internationales et régionales

D'étroits contacts sont maintenus avec l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation internationale de l'aviation civile (OACI), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT), l'Organisation internationale des télécommunications maritimes par satellite (INMARSAT) ainsi que d'autres organisations internationales ou régionales exploitant des satellites, par exemple INTELSAT, EUTELSAT et Arabsat, le Comité international radiomaritime (CIRM), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'Association internationale de signalisation maritime (AISM), l'Organisation hydrographique internationale (OHI), COSPAS-SARSAT et l'Union internationale des radioamateurs qui participent tous activement aux travaux des Commissions d'études. Le Bureau des radiocommunications continue également de suivre les activités de l'URSI et maintient des contacts avec le Comité scientifique pour les télécommunications (SCT) de cet organisme qui a été créé pour définir et encourager les études dans la science des radiocommunications présentant un intérêt commun.

Le Bureau des radiocommunications a joué un rôle actif dans les travaux du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UN-COPUOS). Le Sous-Comité juridique du COPUOS avait inscrit à son ordre du jour des questions portant sur la nature et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires (OSG) et sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique. Les membres du Comité sont parvenus à la conclusion unanime qu'en raison de ses caractéristiques spécifiques et de son caractère de ressource naturelle limitée, l'OSG devait être analysée par les Nations Unies sous les angles scientifique, technique, politique et stratégique, sans toutefois que ces considérations ne donnent lieu à des réglementations contradictoires dans les différents organismes des Nations Unies. Les membres du COPUOS ont reconnu le rôle que joue l'UIT dans le domaine de la réglementation des activités spatiales et de l'utilisation de l'OSG en particulier et ont admis que les activités de conclusion des traités des Nations Unies devraient être complémentaires des activités de l'UIT, et non pas s'exercer à leur détriment. Le Bureau des radiocommunications a préparé le 34ème Rapport annuel de l'UIT sur les télécommunications et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, rapport qui a également été présenté au COPUOS et à ses sous-comités.

Des contacts étroits ont été maintenus avec les grandes Unions de radiodiffusion (UER, ABU, ASBU, NANBA, etc.) ainsi qu'avec les Unions de radiotélévision, notamment en ce qui concerne les activités liées aux travaux des Commissions d'études. L'UIT-R a participé aux réunions de leurs commissions techniques dans les limites de ses ressources budgétaires.

Le Bureau a continué à suivre les activités de l'URSI et à entretenir des contacts avec son Comité scientifique pour les télécommunications (SCT) créé pour recenser et encourager les études dans le domaine de la science des radiocommunications présentant un intérêt commun. Citons en particulier à ce titre les travaux sur la propagation des ondes radioélectriques entrepris par le Bureau et par la Commission d'études 3.

5.2.9 Publications

5.2.9.1 Livres de l'Assemblée des radiocommunications, Recommandations UIT-R, Manuels

Conformément à la décision prise pendant la réunion du GCR d'avril 1994 selon laquelle toutes les Recommandations en vigueur doivent être publiées tous les quatre ans, 594 Recommandations ont été publiées en 1994 et 1995. Elles se répartissent en 23 volumes (par langue) et totalisent quelque 15 000 pages. Fin 1994, 12 volumes (soit 5 725 pages) étaient en vente et les 11 Volumes restants (soit 9 275 pages) ont été achevés et imprimés en 1995.

Fin 1995, huit fascicules de Recommandations nouvelles ou révisées approuvées en octobre 1995 par l'Assemblée des radiocommunications (soit 1 920 pages dans les trois langues) étaient parus.

Un effort considérable est accompli pour permettre de consulter en ligne toutes les Recommandations de l'UIT-R en format WinWord2 et Postscript. Alors que les Recommandations nouvelles ou révisées sont immédiatement disponibles en ligne, un bon nombre d'anciennes Recommandations doivent être converties en format totalement électronique, ce qui implique la conversion de quelque 4 500 pages de textes dans les trois langues, l'insertion de figures analysées au scanner ou redessinées et la lecture des épreuves. A titre provisoire, 1 755 figures ont été "scannées" (dans les trois langues) et sont en cours d'insertion dans les textes. Huit cent dix-sept figures ont été redessinées en 1995 en format électronique et les textes correspondants dans les trois langues ont été insérés. Les lecteurs d'épreuves ont corrigé en 1995 1 320 pages de textes ainsi converti.

Cinq manuels (soit 2 760 pages dans les trois langues) ont été publiés en 1995:

- Gestion nationale du spectre;
- Supplément N° 3: Manuel sur les télécommunications par satellite "Systèmes à microstations et stations terriennes associées";
- Radioastronomie;
- Radiodiffusion sonore numérique de Terre et par satellite à destination de récepteurs fixes, portatifs ou placés à bord de véhicules en ondes métriques et décimétriques;
- Codage numérique des signaux de télévision en studio et interfaces associées.

Par ailleurs, divers Rapports UIT-R relatifs aux services de radiodiffusion et aux services mobiles (Rapports des séries BO, BS, BT, M Partie 1 et M Partie 3) ont été édités et publiés, soit au total 1 530 pages de textes dans les trois langues.

5.2.9.2 Publications relatives à la réglementation des radiocommunications

Questions concernant la réglementation des radiocommunications

Version de synthèse des Règles de procédure

Conformément au numéro 1001 du Règlement des radiocommunications, l'ex-Comité international d'enregistrement de fréquences (IFRB) a élaboré les Règles de procédure et les normes techniques associées que le Comité et le Secrétariat utilisent à titre interne. Depuis leur première publication en 1954, les Règles de procédure ont été en permanence réexaminées et modifiées. A la suite de la Conférence de plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992) et de la restructuration de l'Union, le Comité du Règlement des radiocommunications, sur la base de propositions soumises par le Bureau des radiocommunications, a regroupé les anciennes Règles en un nouvel ensemble de Règles de procédure en éliminant les Règles dépassées et, dans un nombre de cas plus limité, en adoptant de nouvelles Règles. Une fois ces Règles adoptées, conformément au numéro 95 de la Constitution, le Bureau a publié la version complète des Règles de procédure (édition 1994) et les a communiquées à toutes les administrations dans la Lettre circulaire CR/32 du 5 décembre 1994.

Circulaire hebdomadaire

La Circulaire hebdomadaire est envoyée par avion, sur papier et sur microfiche, chaque semaine, aux administrations de tous les pays Membres de l'Union. Elle contient, en Partie I, toutes les notifications d'assignation de fréquence complète reçues par le Bureau, en Partie II, les conclusions favorables du Bureau aboutissant à l'inscription d'assignation dans le Fichier de référence et en Partie III les conclusions défavorables en vertu desquelles la fiche de notification est retournée à l'administration notificatrice. En annexe la Circulaire hebdomadaire, on trouve un appendice qui contient des adjonctions et modifications à l'explication des symboles et observations adoptés depuis la publication de la dernière édition de la Préface à la Liste internationale des fréquences. A la circulaire sont également annexées des Sections spéciales qui sont publiées au fur et à mesure des besoins; il s'agit des Sections spéciales faisant partie des procédures de publication anticipée et de coordination qui sont appliquées aux stations du service de radiocommunication spatiale et des procédures de modification des Plans d'allotissement de fréquences et des Plans d'assignation de fréquence.

Les données figurant dans la Circulaire hebdomadaire et ses Sections spéciales sont aussi disponibles sur disquette (WIC-on-Diskette), ce qui facilite leur traitement. La disquette est un moyen d'accès plus souple et plus facile à utiliser que la version sur microfiche.

Liste internationale des fréquences

La Liste internationale des fréquences, publiée conformément aux dispositions du Règlement des radiocommunications, contient des informations extraites du Fichier de référence international des fréquences. Elle est publiée deux fois par an sur microfiche et sur CD-ROM.

Préface à la Liste internationale des fréquences et Circulaire hebdomadaire

La Préface à la Liste internationale des fréquences et à la Circulaire hebdomadaire est régulièrement mise à jour en fonction des modifications proposées par les administrations et des études entreprises par le Bureau sur les renseignements qui y figurent.

Plans d'assignation de fréquence

Les Plans d'assignation mis à jour sont publiés une fois par an sur CD-ROM.

Documents de service

Les documents de service sont entre autres les documents d'exploitation qui permettent aux administrations Membres de l'Union et à la communauté maritime d'échanger en permanence des renseignements à jour sur les états signalétiques des stations des services mobiles maritimes et de se tenir informées à ce sujet, de manière à garantir la régularité et la sécurité d'exploitation de ces services. Outre ces publications et leurs suppléments, les renseignements urgents et cruciaux figurent dans le Bulletin d'exploitation et, en ce qui concerne les états signalétiques des stations de navire pour les opérations de recherches et de sauvetage, un système d'accès et de consultation à distance appelé MARS (Système d'accès et de consultation de la base de données du service mobile maritime) est maintenant disponible sur TIES et sur le World Wide Web. Le tableau ci-dessous énumère les documents de service publiés en 1995:

		LISTE IV	LISTE V	LISTE VI	LISTE VII A	LISTE VII B	LISTE VIII	TOTAL
1994	Suppléments	1 (15ème)	1 (35ème)		1 (17ème)		1 (8ème)	4
	Edition	1	3	2	3	2		11

Horaires de radiodiffusion à ondes décimétriques

Les Horaires provisoires et définitifs de radiodiffusion à ondes décimétriques ont été publiés régulièrement, dans les délais réglementaires. Ils sont publiés sur disquette mais des extraits sur papier ont été envoyés sur demande.

* * * * *

5.3 Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T)

5.3.1 Introduction

Située entre deux conférences mondiales de normalisation des télécommunications et au milieu de la période d'études, l'année 1995 a été très fructueuse pour les activités du Secteur de la normalisation des télécommunications. Elle a été marquée par une progression régulière des travaux pour ce qui est de la production de Recommandations UIT-T (efficacité, productivité et rationalisation des activités). En fait, 175 Recommandations nouvelles et 113 Recommandations révisées ont été approuvées au cours de cette année; la participation s'est élargie, puisque le nombre de Membres est actuellement de 293 dont 36 nouveaux.

La coopération avec d'autres organes de normalisation - forums ou consortiums - extérieurs à l'UIT s'est elle aussi renforcée; les contacts officiels noués entre ces autres organismes et l'UIT-T se sont améliorés de sorte que le Secteur a pu mieux faire face à l'évolution technologique et à la demande des consommateurs (pour de plus amples détails on se reportera au § 5.3.3).

Avec la prolifération de systèmes et de réseaux de nature différente et la multiplication des services de télécommunication, l'UIT-T est de plus en plus sollicité: il lui appartient en effet d'en assurer leur interconnexion et leur interopérabilité au niveau mondial. Il coordonne toutes les dispositions à prendre pour garantir l'efficacité et assurer l'intégration des services de télécommunication dans le monde. A cet égard, intégrer harmonieusement l'étude de différents concepts - infrastructure mondiale de l'information, interface d'interfonctionnement de réseaux, services audiovisuels/multimédias, par exemple - dans le cadre de ses fonctions actuelles ne sera pas chose facile.

5.3.2 Commissions d'études et Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications

5.3.2.1 Commission d'études 1 (Définition des services) - Président M. M. Israel (CAN)

La Commission d'études 1 s'est réunie deux fois à Genève et quatre réunions de Groupe de Rapporteur se sont tenues dans des lieux différents. Elle a obtenu les résultats suivants:

- l'élaboration d'une nouvelle Recommandation sur les services, la Recommandation sur le service de libre appel international (SLAI), a été menée à son terme;
- une Recommandation cadre pour les services audiovisuels/multimédias a été élaborée; elle définit la méthode à utiliser pour élaborer des Recommandations générales sur les services qui répondent aux besoins de l'utilisateur final et du fournisseur de services; une nouvelle Recommandation sur l'intégration du service de visiophonie dans le RTPC a été élaborée;
- de nouvelles Recommandations définissant les spécifications d'exploitation applicables au service de messagerie vocale internationale ont été élaborées;
- l'élaboration d'un certain nombre de Recommandations sur les services complémentaires du RNIS (téléaction, signalisation utilisateur-utilisateur, portabilité des terminaux, etc.) a été menée à son terme;
- pour tenir compte des besoins actuels, des améliorations et des modifications ont été apportées aux Recommandations traitant du service international avec carte de facturation, du service bureaufax, des services de messagerie et du service des télégrammes.

5.3.2.2 Commission d'études 2 (Exploitation des réseaux) - Président: M. G. Gosztony (HNG)

La Commission d'études 2 a tenu deux réunions plus une réunion des Groupes de travail supplémentaire et 12 réunions de Groupe de Rapporteur se sont tenues dans des lieux différents.

Les travaux les plus importants ont porté sur les questions de numérotage international:

- au terme de deux années de discussions approfondies, un consensus s'est dégagé sur un format à huit chiffres pour le numéro de libre appel international universel (UIFN); l'indicatif de pays 800 a été affecté à ce service;
- le TSB est disposé à faire office de dépositaire chargé d'enregistrer les numéros UIFN; des travaux très importants ont déjà été entrepris, en collaboration avec le Département des finances et celui des services de l'information pour mener à bien cette nouvelle tâche majeure. Dans un document distinct qu'élaborera le Département des finances, il sera demandé au Conseil de donner des précisions sur la façon dont les dépenses associées à cette fonction seront couvertes (couverture directe des dépenses engagées ou mise en place de moyens permettant de générer des recettes supplémentaires pour l'Union);
- la demande formulée par les opérateurs de systèmes mobiles à satellites mondiaux (GMSS) en vue d'obtenir des indicatifs de pays E.164 a été longuement examinée lors d'une réunion spéciale du groupe de travail à San Francisco. Les participants sont arrivés à un accord qui n'est pas unanime mais qui reflète le point de vue de la majorité: aux termes de cet accord, la capacité de numérotage devrait être attribuée aux opérateurs de systèmes GMSS selon le principe d'une utilisation partagée, contrairement à ce qui avait été demandé au départ à savoir attribuer un indicatif de pays unique à trois chiffres à chaque opérateur. Cette décision sera communiquée à la Commission d'études 2 qui essaiera de faire progresser cette délicate question.

5.3.2.3 Commission d'études 3 (Principes de tarification et de comptabilité) - Président: M. B. Rouxville (F)

La Commission d'études 3 et ses Groupes de travail ont tenu une série de réunions.

Pendant l'année 1995, la Commission d'études a élaboré plusieurs Recommandations sur les tarifs applicables à de nouveaux services comme les services complémentaires du RNIS, le service public d'annuaire, le service à relais de trames, le service avec microstations, les services assurés par réseau intelligent, etc.

Pour ce qui est des taxes de répartition et du partage de ces taxes (Résolution 22, Kyoto, 1994) les travaux importants ont abouti à la révision de la Recommandation D.155. Le principe d'un partage autre que par moitié (50/50) peut être accepté si les deux administrations estiment que les taxes de répartition ont été établies en fonction des coûts et que les coûts supportés par chaque administration pour la fourniture du service téléphonique international ne sont pas fondamentalement équivalents.

Pour ce qui est de la Résolution 21 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) relative à l'utilisation non conforme des réseaux de télécommunication, les travaux ont été confiés à un groupe ad hoc, lequel a défini les domaines dans lesquels les administrations pourraient parvenir relativement rapidement à un accord et ceux qui nécessitent une étude plus approfondie. Pour ce qui est de la première catégorie un accord a été trouvé sur quatre points (droit souverain de chaque pays de réglementer le service callback, respect par d'autres pays des mesures réglementaires prises par un pays, utilité du rôle de l'UIT pour les communications entre Membres et suspension de certains types

de callback). Il a été décidé par ailleurs que trois autres questions essentielles (conformité de l'exploitation du service callback avec le Règlement des télécommunications internationales, incidence du service callback sur les pays en développement et problème de la dissymétrie des taxes de perception) feraient l'objet d'un complément d'étude en 1996. Un rapport préliminaire a été soumis au Conseil en juin 1995.

Parmi les quatre Groupes régionaux de tarification (TEUREM, TAF, TAL, TAS), les Groupes TEUREM et TAS ont tenu une réunion. Le Groupe TEUREM est arrivé à la conclusion qu'il avait atteint ses objectifs et qu'il n'était pas nécessaire de tenir une autre réunion. Le Groupe TAS a réussi à effectuer une analyse de coût pour sa Région: il a obtenu un coût moyen mais il a besoin de réunions supplémentaires pour élaborer une Recommandation.

5.3.2.4 Commission d'études 4 (Maintenance des réseaux) - Président: M. J. Shrimpton (USA)

La Commission d'études 4 et ses cinq Groupes de travail ont tenu deux réunions depuis le dernier rapport d'activité. De plus, des groupes d'experts sur la terminologie, le réseau de gestion des télécommunications (RGT), la qualité de fonctionnement des réseaux, les réseaux de transport numériques, les circuits loués, les systèmes de transmission de données et le RNIS-LB ont tenu au total 9 réunions. Les principales questions abordées ont été les suivantes:

- nouvelle méthode d'échange des informations relatives à la maintenance au point de contact client;
- limites de maintenance numériques pour la hiérarchie numérique synchrone;
- spécifications fonctionnelles du RGT pour la maintenance du Système de signalisation N° 7;
- gestion de l'accès RNIS pour les services RGT;
- services de gestion RGT pour le RNIS-LB;
- déclaration de conformité d'objet géré;
- services de gestion RGT pour la gestion du trafic et les services pilotés par le client;
- équipement permettant d'évaluer les caractéristiques d'erreur au niveau des interfaces STM-N et sur la couche ATM.

Le Groupe mixte de coordination sur le RGT s'est réuni deux fois. Les questions suivantes ont été examinées à la première réunion: coordination concernant la base de données des artères de transmission du RGT, convergence des méthodes existantes et en cours, traitement réparti ouvert (ODP), modèle générique du guide du réalisateur pour la signalisation des défauts et élargissement du processus de communication avec les organismes extérieurs. Les questions suivantes ont été abordées au cours de la deuxième réunion: proposition de répartition du travail concernant le RNIS-LB, utilisation des techniques de description formelle (FDT), services d'annuaire pour le RGT, progression des techniques de spécification E/R, progrès réalisés dans l'harmonisation RGT/RI, architecture de gestion répartie ouverte (ODMA), etc.

5.3.2.5 Commission d'études 5 (Protection contre les effets dus à l'environnement électromagnétique) - Président: M. G. Meineri (I)

La Commission d'études 5 a réparti ses études en trois Groupes de travail:

- Groupe de travail 1 (Compatibilité haute fréquence)
- Groupe de travail 2 (Compatibilité avec les lignes de transport d'électricité)
- Groupe de travail 3 (Résistance électromagnétique, dispositifs de protection, foudre, mise à la terre).

En 1995, la Commission d'études 5 et ses Groupes de travail ont tenu une réunion d'une semaine en janvier/février au cours de laquelle 13 contributions normales, 9 contributions tardives et 68 documents temporaires ont été examinés. Par ailleurs, les Groupes du Rapporteur des Groupes de travail 1 et 2 se sont réunis une semaine à Budapest en juillet alors que le Groupe du Rapporteur du Groupe de travail 3 s'est réuni une semaine à Buenos Aires en septembre. Une réunion des Présidents et Vice-Présidents de la Commission d'études 5 et de ses Groupes de travail a été organisée à Bologne les 2 et 3 octobre.

A la suite de la décision prise à la réunion de janvier de la Commission d'études 5, une nouvelle Recommandation K.32 (Décharges électrostatiques vers les équipements de télécommunication - Spécifications d'immunité et méthodes d'essai) et les Recommandations révisées K.11, K.12 et K.22 ont été soumises au vote conformément à la procédure prévue à la section 8 de la Résolution N° 1 et approuvées le 31 mai. Trois Recommandations nouvelles et deux Recommandations révisées seront soumises à la procédure d'approbation (section 8 de la Résolution N° 1) à la réunion de janvier 1996 de la Commission d'études 5. Cinq autres Recommandations nouvelles et quatre Recommandations révisées seront soumises à cette même réunion pour adoption, en vue de leur approbation par la CMNT-96. La Commission d'études a estimé que six autres Recommandations nouvelles pourront, dans l'avenir, être soumises à la procédure d'approbation.

Concernant les Manuels, les travaux consacrés à la révision des Directives (en 9 volumes) ainsi qu'aux nouveaux Manuels sur les mesures et sur la mise à la terre et l'équipotentialité des installations de télécommunication se sont poursuivis.

5.3.2.6 Commission d'études 6 (Installations extérieures) - Président: M. K. Nikolsky (RUS)

La Commission d'études 6 a réparti ses travaux en trois Groupes de travail:

- Groupe de travail 1 (Technologies des câbles de cuivre et problèmes de protection relatifs à l'environnement)
- Groupe de travail 2 (Installation et maintenance des câbles à fibres optiques)
- Groupe de travail 3 (Construction de câbles à fibres optiques et dispositifs optiques passifs)

En 1995, la Commission d'études 6 et ses Groupes de travail ont tenu une réunion d'une semaine en mars au cours de laquelle 29 contributions normales, 11 contributions tardives et 34 documents temporaires ont été examinés. Par ailleurs, les Groupes du Rapporteur des trois Groupes de travail se sont réunis une semaine à Madrid en octobre.

A la suite de la décision prise à la réunion de mars de la Commission d'études 6, une nouvelle Recommandation L.17 (Raccordement d'un abonné au réseau téléphonique public commuté au moyen de fibres optiques) a été soumise au vote conformément à la procédure prévue à la section 8 de la Résolution N° 1 et approuvée le 10 mars. A sa réunion d'avril, la Commission d'études 6 a

estimé qu'aucune Recommandation ne pourrait être soumise à la procédure d'approbation (section 8 de la Résolution N° 1) à sa réunion de 1996. Après le débat intervenu à la réunion de mars de la Commission d'études, le Groupe du Rapporteur a pris note, à sa réunion de Madrid, que 13 Recommandations nouvelles (dont 4 sur la protection contre l'incendie et 3 sur les câbles immergés) seraient adoptées à la réunion de 1996 de la Commission d'études 6, en vue de leur approbation par la CMNT-96. Les études concernant une Recommandation nouvelle relative à la classification des déchets des installations extérieures se sont poursuivies.

Les travaux de mise à jour du Manuel sur les câbles à fibres optiques et du Manuel sur l'application des techniques informatiques aux installations extérieures se sont poursuivis. L'élaboration du Manuel sur la protection contre l'incendie et du Manuel sur les câbles immergés a progressé.

5.3.2.7 Commission d'études 7 (Réseaux de communication de données et communications entre systèmes ouverts) - Président: M. H. Bertine (Etats-Unis)

La Commission d'études 7 et ses cinq Groupes de travail ont tenu une réunion. Par ailleurs, plusieurs Groupes de Rapporteur se sont réunis pour avancer dans leurs travaux.

Bien qu'elle ait travaillé sur les questions touchant à la date "T" pendant plusieurs réunions, ce n'est qu'à cette réunion que la Commission d'études 7 a compris que la méthode de la date "T" posait véritablement un problème. En d'autres termes, étant donné qu'aucun réseau de données et aucun ETTD n'ont, à ce jour, mis en oeuvre la fonction type d'adresse/identificateur de plan de numérotage (TOA/NPI), il sera impossible d'assurer l'interfonctionnement entre le réseau X.121 et le réseau E.164 lorsque le code d'échappement "O" sera supprimé à la date "T". Après avoir examiné cette question avec la Commission d'études 2 de l'UIT-T, les participants ont fixé la date de suppression du code d'échappement "O" au 31 décembre 2000 à 23 h 59 (UTC), ce qui a été annoncé dans la Circulaire TSB 180.

En 1995, 97 projets de Recommandations nouvelles ou révisées de la série X ont été approuvés et deux Recommandations ont été supprimées. La Commission d'études 7 a estimé que les Manuels sur les tests de conformité, élaborés pendant les périodes d'études précédentes, étaient maintenant dépassés. Une nouvelle série de Manuels sera mise sur le serveur de fichiers de l'UIT.

La Commission d'études 7 a continué de travailler étroitement avec le JTC 1 de l'ISO/CEI.

5.3.2.8 Commission d'études 8 (Terminaux pour les services télématiques) - Président: M. W. Staudinger (D)

La Commission d'études 8 et ses trois Groupes de travail ont tenu une réunion. Plusieurs Groupes de Rapporteur se sont réunis avant ou après cette réunion pour avancer dans leurs travaux.

Vingt et un projets de Recommandations nouvelles ou révisées ont été approuvés et une Recommandation a été supprimée.

Elle a décidé de mettre en place un processus de communication avec le Groupe européen pour les systèmes ouverts (EWOS) et d'examiner plus avant l'établissement d'une liaison analogue avec un autre consortium, le Consortium de téléconférence multimédia international (IMTC).

Elle a travaillé étroitement avec le Groupe JTC 1 de l'ISO/CEI sur certains sujets d'intérêt commun comme l'architecture ouverte de documents (ODA) et le Groupe mixte sur les images à deux niveaux (JBI).

5.3.2.9 Commission d'études 9 (Transmissions télévisuelles et sonores) - Président: M. J.L. Tejerina Garcia (E)

La Commission d'études 9 a tenu une réunion ordinaire et le Groupe de travail 1/9 a tenu deux réunions supplémentaires. Des Recommandations ont été approuvées dans les domaines suivants:

- systèmes numériques multiprogrammes pour services de télévision, son et données à distribution par câble;
- distribution par réseau à tête de réception collective par satellite de signaux numériques multiprogrammes pour services de télévision, son et données;
- transmission des signaux de télévision numériques codés en composantes pour les applications de qualité contribution.

Le projet de nouvelle Recommandation J.82 (Transport des signaux de télévision MPEG-2 à débit binaire constant dans le RNIS à large bande) qui a été examiné pendant les deux réunions supplémentaires du Groupe de travail 1/9, fait partie des Recommandations stables qui peuvent être soumises à la procédure de vote en 1996.

Deux nouvelles Questions d'études ont été approuvées dans les domaines suivants:

- a) réseaux pour services de distribution de télévision; et
- b) distribution physique des services MMDS (Système de distribution multipoint multicanal).

5.3.2.10 Commission d'études 10 (Langages pour les applications de télécommunication) - Président: M. O.F. Faergemand (DNK)

La Commission d'études 10 a tenu une réunion. Par ailleurs, des groupes d'experts ont tenu trois réunions dans des lieux différents. Les questions abordées ont été les suivantes:

- corrections apportées à la Recommandation Z.100 (Langages de description et de spécification du CCITT - LDS);
- LDS et ASN.1;
- format d'interface commun;
- techniques de description formelle (FDT);
- diagrammes de séquences de messages (MSC);
- GDMO graphique;
- données relatives à l'interface homme-machine (HMI) pour les Directives régissant la définition des objets gérés de la syntaxe abstraite N° 1 - Modèle d'information de gestion (GDMO/ASN.1).

Des liens ont été établis entre les Questions de la Commission d'études 10 (par exemple Questions 11/10, 12/10) et les Questions de la Commission d'études 4 (par exemple, Questions 2/4, 23/4).

5.3.2.11 Commission d'études 11 (Commutation et signalisation) - Président: M. S. Kano (J)

La Commission d'études 11 a tenu une réunion ordinaire de trois semaines à Genève. Vingt-cinq réunions de Rapporteur ont également eu lieu dans différents lieux.

Trente-trois Recommandations UIT-T (11 révisées et 22 nouvelles) ont été approuvées dans les domaines suivants:

- RNIS-LB-MTA/interfaces, protocoles, interfonctionnement ou signalisation;
- RNIS/signalisation, interfaces, protocoles ou commutation;
- réseaux de signalisation/interfaces, protocoles;
- réseaux intelligents (RI)/fonctionnalités de réseau;
- RGT/gestion du réseau client.

La procédure d'approbation pour 37 autres Recommandations (25 nouvelles et 12 révisées) a été engagée.

La Commission d'études 11 a établi une liaison officielle avec le Forum ATM sur la base des principes établis par le GCNT.

De nouvelles Questions ont été élaborées, en vue de leur soumission à la CMNT-96.

5.3.2.12 Commission d'études 12 (Qualité de transmission de bout en bout des réseaux et terminaux) - Président: M. P. Lorand (F)

La Commission d'études 12 a tenu quatre réunions pendant la présente période d'études dont deux en 1995. Grâce aux nouvelles méthodes de travail qu'elle a adoptées, la Commission d'études a pu accélérer ses travaux. Elle a par ailleurs acquis un nouveau dynamisme et s'est davantage tournée vers le marché. Plusieurs Recommandations nouvelles ou révisées de la série G.100 et de la série P ont été approuvées dans les domaines suivants:

- caractéristiques de transmission des postes téléphoniques classiques ou à large bande, à combiné ou mains libres;
- évaluation subjective de la qualité des codecs numériques;
- appareils de mesure non intrusifs, en service;
- qualité de transmission;
- dégradations de transmission.

De nouvelles Recommandations seront proposées pour adoption en 1996 dans les domaines suivants:

- caractéristiques de transmission des terminaux téléphoniques;
- signaux d'essai téléphonométriques;
- mesures objectives de la qualité des codecs vocaux;
- méthode subjective d'évaluation de la qualité vidéo;
- méthodes d'essai pour communications audiovisuelles.

L'avènement de nouvelles technologies a conduit à l'élaboration de nouvelles Questions d'études sur les chocs acoustiques, les terminaux mobiles et les terminaux sans cordon et la qualité de transmission avec la technologie ATM. De nouvelles Recommandations devraient être élaborées dans ce domaine en 1996.

5.3.2.13 Commission d'études 13 (Aspects généraux des réseaux) - Président: M. B.W. Moore (G)

La Commission d'études 13 et ses Groupes de travail ont tenu une réunion. Le Groupe de travail 2/13 (Aspects RNIS-LB) a tenu une deuxième réunion et plusieurs réunions de Rapporteurs se sont tenues dans différents lieux.

Une quinzaine de Recommandations nouvelles ou révisées traitant de la mise en oeuvre du RNIS-LB, de l'interfonctionnement, de la qualité de service, et des performances du réseau/qualité de service ont été approuvées.

La Commission d'études 13 a commencé à étudier les principes et le cadre de normalisation pour l'infrastructure mondiale de l'information (GII) et a passé en revue les activités du GMC sur le RNIS-LB et du GCI sur les questions liées aux satellites.

Le Groupe de coordination intersectorielle sur les questions liées aux satellites s'est réuni une fois, renforçant ainsi la coordination des études sur les télécommunications par satellite entre les deux Secteurs.

5.3.2.14 Commission d'études 14 (Modems et techniques de transmission pour les services de transmission de données, de télégraphie et de télématique) - Président: M. K. Kern (D)

La Commission d'études 14 a réparti ses travaux en deux groupes de travail:

- Groupe de travail 1 (ETCD et adaptateurs de terminaux);
- Groupe de travail 2 (Multiplexeurs/démultiplexeurs et équipements pour les transmissions télégraphiques et de données).

En 1995, la Commission d'études 14 et ses Groupes de travail ont tenu une réunion de 7 jours en avril. Le Groupe de travail 1 a par ailleurs tenu une réunion d'une semaine en octobre à Munich. Les Groupes de Rapporteurs du Groupe de travail 1 ont tenu plusieurs réunions dans des lieux différents.

A la suite de la décision prise à la réunion d'avril de la Commission d'études 14, cinq Recommandations nouvelles ont été soumises au vote, conformément à la procédure prévue à la section 8 de la Résolution 1 et approuvées le 29 août. Il s'agit de la Recommandation V.12 relative aux caractéristiques électriques des circuits de jonction à 52 Mbit/s, de la Recommandation V.25ter sur la numérotation et la commande série automatiques asynchrones, de la Recommandation V.56bis sur le modèle de réseau de transmission pour l'évaluation de la qualité de fonctionnement des modems, de la Recommandation V.130 sur le paradigme d'adaptateur de terminal RNIS et de la Recommandation R.106 sur le multiplexeur-démultiplexeur pour la transmission de signaux télégraphiques et de données à faible vitesse par MRT à entrelacement de bits.

Au terme du débat intervenu à la réunion d'avril de la Commission d'études 14 et après modification à la réunion de Munich du Groupe de travail 1, 9 Recommandations nouvelles et 1 Recommandation révisée seront soumises à la procédure d'approbation prévue à la section 8 de la Résolution 1, à la prochaine réunion de la Commission d'études 14 en 1996. Ces Recommandations traitent notamment de la transmission simultanée et/ou à l'alternat de signaux téléphoniques et de signaux de données sur des modems de transmission analogiques ou numériques à fréquences vocales. La possibilité d'utiliser des modems à des débits supérieurs au débit V.34 (28 800 bits/s) a été examinée.

**5.3.2.15 Commission d'études 15 (Systèmes et équipements de transmission) - Président:
M. P.A. Probst (SUI)**

La Commission d'études 15 s'est réunie deux fois et plusieurs réunions de Rapporteurs se sont également tenues dans différents lieux.

De nouvelles Recommandations ont été approuvées dans les domaines suivants: réseau de transport (débits binaires, structure de trame pour la hiérarchie numérique synchrone, gestion du réseau), systèmes audiovisuels (protocoles et codage pour la téléphonie visuelle) et équipements ATM.

Grâce aux possibilités offertes par le traitement numérique des signaux, de nouveaux algorithmes de codage ont été mis au point pour la téléphonie et la vidéo; ils font maintenant l'objet de plusieurs Recommandations.

Il existe maintenant un ensemble de normes pour la communication multimédia à faible débit sur le réseau téléphonique commuté général.

Le Groupe de coordination intersectorielle sur les services audiovisuels/multimédias s'est réuni une fois pour assurer la coordination nécessaire des études dans ce domaine.

5.3.2.16 Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT)

L'importance du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT) a été largement reconnue. Ce Groupe a poursuivi ses activités conformément à la Résolution 17 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994) et a tenu deux réunions en 1995 pour préciser la politique et la stratégie des activités de l'UIT-T.

Compte tenu de l'évolution des télécommunications, la principale tâche a été de mettre au point une méthode permettant de traiter de sujets comme l'infrastructure mondiale de l'information (GII) l'interfonctionnement des réseaux, les services audiovisuels et multimédias, etc., dans la structure classique de l'UIT-T. L'idée de créer des groupes d'action ou des équipes de projet a été avancée; elle est actuellement à l'étude. Les plans de travail des 15 Commissions d'études de l'UIT-T ont été élaborés plus avant, compte tenu des limites imposées par le budget du Secteur.

Les relations avec d'autres organismes de normalisation - forums ou consortiums, par exemple - étaient un autre point important. Les participants en ont fixé les modalités générales. Plusieurs Commissions d'études ont déjà commencé à échanger des informations entre l'UIT-T et ses organes, par l'intermédiaire de leurs Présidents.

Pour ce qui est de la précision des attributions du Secteur des radiocommunications et du Secteur de la normalisation des télécommunications (Résolution 16 de la Conférence de plénipotentiaires, Kyoto, 1994), la question a été examinée par le Groupe de travail mixte GCNT/GCR constitué à cet effet et présidé par M. Bøe (Norvège).

5.3.3 Relations et coopération

La normalisation repose, par essence, sur l'accord de toutes les parties concernées de la société et de l'industrie. C'est la raison pour laquelle les relations et la coopération avec d'autres organes intéressés sont si importantes pour l'UIT-T.

La coordination à l'intérieur de l'UIT-T est assurée par les liaisons entre les Commissions d'études, par la réunion du Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications (GCNT), par les réunions des Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T ainsi que par les Groupes mixtes de coordination (GMC). Deux Groupes de coordination intersectoriels (GCI) assurent la coordination entre l'UIT-T et l'UIT-R. Pour ce qui est des contacts avec l'ISO/CEI, les travaux se poursuivent de manière très harmonieuse.

La réunion consacrée à la collaboration entre les organismes de normalisation sur le plan mondial s'est tenue à Ottawa (Canada) en juin 1995 avec la participation de l'UIT-T et d'organismes de normalisation régionaux et nationaux. Elle a entériné les travaux communs entre les membres et a demandé à l'UIT-T de prendre la direction des travaux sur l'infrastructure mondiale de l'information (GII).

5.3.4 Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB)

Le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) est le Secrétariat de l'UIT-T. Du point de vue des effectifs, c'est le plus petit Bureau de l'Union. Il fournit toute la logistique et les services nécessaires au bon déroulement des réunions et des conférences du Secteur de la normalisation des télécommunications et assure le travail d'édition pour les publications, en particulier les Recommandations, du Secteur. L'appui administratif et technique n'est fourni que pendant les réunions et les conférences. Au quotidien, le Bureau est chargé de donner des renseignements, de répondre aux demandes qui lui sont adressées, de donner des références pour les produits, d'assurer la terminologie, de collecter des données, etc.

Le Bureau est également chargé d'attribuer et de gérer les codes d'accès aux réseaux télex, téléphonique et de données ("indicatifs de pays") qui constituent une ressource précieuse et limitée, conformément aux directives données dans les Recommandations pertinentes et la Résolution 20. A cet égard, le Bulletin d'exploitation est un bon vecteur de diffusion de l'information concernant les services téléphoniques mondiaux.

Le TSB a fait un effort particulier pour promouvoir le traitement électronique de documents (EDH) par l'intermédiaire de sa section EDH dont les travaux portent essentiellement sur les points suivants:

- **Présentation électronique des documents**

La section EDH est la section du TSB responsable des documents soumis sur support électronique. Elle traite ces documents afin de mettre des fichiers électroniques (dans un format utilisé à l'UIT) à la disposition des Conseillers responsables des Commissions d'études. Pour faciliter et accélérer le processus de publication des documents des Commissions d'études de l'UIT-T et des Recommandations UIT-T, les participants aux travaux de l'UIT-T ont été invités à soumettre systématiquement leurs documents sur support électronique. En 1995, 920 documents ainsi soumis ont été traités. Il est maintenant possible, compte tenu des nouvelles possibilités offertes à l'UIT, de soumettre les documents par FTP (protocole de transfert de fichier) (en utilisant des "boîtes à lettres" FTP). Ce type de soumission vient s'ajouter à la formule par courrier électronique qui existe déjà. La section EDH a donné des renseignements et fourni un appui aux membres des Commissions d'études de l'UIT-T qui souhaitent envoyer leurs documents sur support électronique.

- **Gestion de la base de données électronique contenant des informations et des documents sur les activités de l'UIT-T et les Recommandations UIT-T**

Les Circulaires et les Lettres collectives du TSB peuvent maintenant être consultées dans la base de données. Le calendrier des réunions de l'UIT-T et divers documents d'information relatifs aux activités des Commissions d'études sont régulièrement mis à jour.

Avec le lancement prochain du service à abonnement "Recommandations UIT-T en ligne" (à compter de juillet 1995) on s'est efforcé avant tout de compléter au plus vite la base de données. Environ 7 500 fichiers correspondant aux divers langages et formats de plus de 1 100 Recommandations (Recommandations du Livre bleu, Recommandations nouvelles ou révisées) ont été traités et portés dans la base de données depuis juin 1995. Cette base contient maintenant plus de 2 100 Recommandations et Suppléments.

- Appui aux Commissions d'études pour les questions touchant au traitement électronique des documents et à l'utilisation des outils EDH

La section EDH a donné des renseignements et des avis aux Rapporteurs EDH des Commissions d'études sur les questions EDH. Parmi les outils EDH disponibles à l'UIT, il en existe certains qui peuvent être utiles pour les travaux de correspondance des Commissions d'études ("zones FTP informelles", listes d'adresses de courrier électronique, panneaux d'affichage). Ils ont été mis à la disposition de plusieurs Commissions d'études. Une assistance a également été fournie aux utilisateurs.

5.3.5 Membres du Secteur

Une des caractéristiques de l'UIT-T est la présence d'un grand nombre d'entités non gouvernementales. En fait, ces dernières participent activement à une part importante des activités du Secteur.

En 1995, la composition du Secteur (exception faite des Administrations qui sont Membres de droit) était la suivante: 105 exploitations, 148 organismes scientifiques ou industriels, 2 autres entités s'occupant de questions de télécommunication, 23 organisations régionales et internationales, 11 organisations régionales de télécommunication, 4 organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites.

En 1995, le Secteur a accueilli 36 nouveaux membres dont 14 exploitations reconnues, 19 organismes scientifiques ou industriels, 1 entité s'occupant de questions de télécommunication et 2 organisations internationales.

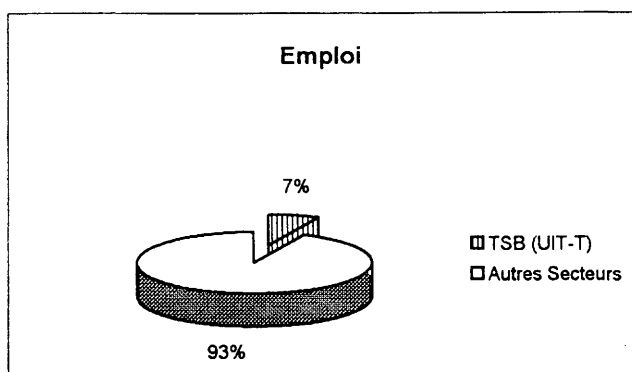
Le Bureau fait tout ce qui est en son pouvoir pour attirer davantage de membres afin d'élargir la gamme de ses produits, d'en améliorer la qualité et de renforcer la base financière de l'UIT-T.

5.3.6 Budget 1995

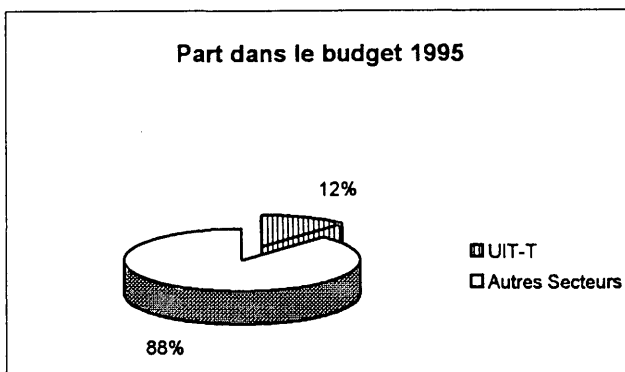
En 1995, le budget de l'UIT-T s'élevait à 19 162 000 francs suisses et se décomposait comme suit:

- 11 333 000 francs suisses pour les réunions des Commissions d'études; et
- 7 829 000 francs suisses pour le Bureau et les rémunérations.

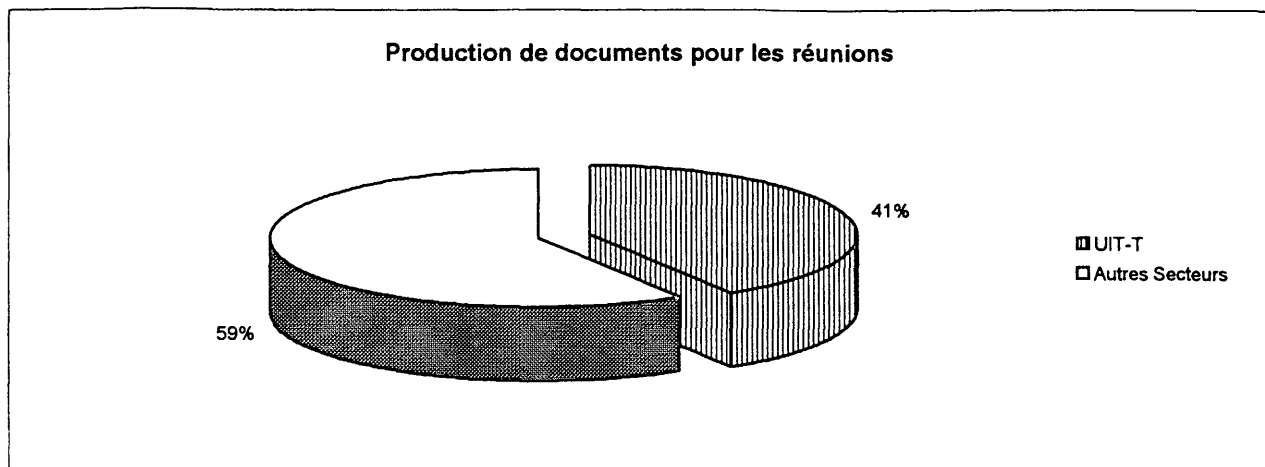
Pour ce qui est de la productivité, il convient de noter que l'UIT-T fournit à lui seul 41% à la production des documents de l'UIT alors qu'il ne dispose que de 7% des effectifs et 12% du budget de l'Union (voir les graphiques 1, 2 et 3).



Graphique 1



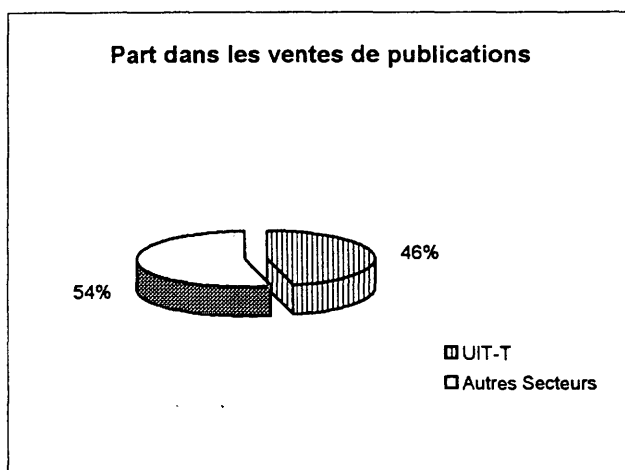
Graphique 2



Graphique 3

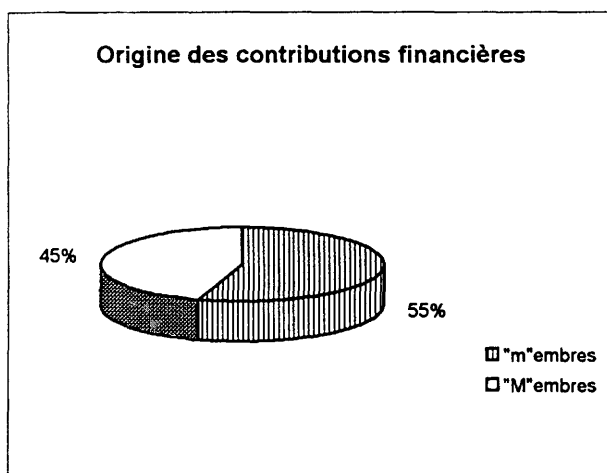
Pour ce qui est des recettes inscrites au budget, les résultats de l'UIT-T sont dignes d'intérêt:

- concernant la vente de publications (essentiellement des Recommandations) l'UIT-T a obtenu de bons résultats, - 46% des ventes totales de l'UIT -, ce qui montre que le Secteur a su répondre au mieux aux besoins du marché et de l'industrie (voir le graphique 4).



Graphique 4

- pour ce qui est des contributions financières, il apparaît que le budget de l'UIT-T pour 1995 a été financé à hauteur de plus de 50% par les contributions de ses membres (leur contribution au budget de l'Union n'est pourtant que de 12%) (voir le graphique 5).



Graphique 5

TABLEAU I
Liste des réunions tenues en 1995

Date	Lieu	Réunion
23 - 27 janvier	Genève	GCNT (Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications) et ses groupes de travail
24 janvier (après-midi)	Genève	Réunion mixte GCNT (Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications) et GCR (Groupe consultatif des radiocommunications)
30 janvier - 3 février	Genève	Commission d'études 5 (Protection contre les effets dus à l'environnement électromagnétique) et ses groupes de travail
1 - 3 février	Genève	Groupe de travail 1/9 (Transmissions télévisuelles)
2 février (après-midi)	San Francisco	Groupe de travail 3/11 (Protocoles communs et réseautage)
6 - 17 février	Genève	Commission d'études 15 (Systèmes et équipements de transmission) et ses groupes de travail
28 fév. (après-midi) - 3 mars	Genève	Groupe TEUREM (Groupe de tarification pour l'Europe et le Bassin méditerranéen)
6 - 10 mars	Genève	Commission d'études 6 (Installations extérieures) et ses groupes de travail
14 - 23 mars	Genève	Commission d'études 8 (Terminaux pour les services télématiques) et ses groupes de travail
27 mars - 7 avril	Genève	Commission d'études 4 (Maintenance des réseaux) et ses groupes de travail
3 - 7 avril	Washington	Groupe de travail 3/2 (Ingénierie du trafic)
19 - 27 avril	Genève	Commission d'études 14 (Modems et techniques de transmission pour les services de transmission de données, de télégraphie et de télématique) et ses groupes de travail
20 - 26 avril	Tokyo	Groupe de travail 1/2 (Numérotage, acheminement)
24 avril - 12 mai	Genève	Commission d'études 11 (Commutation et signalisation) et ses groupes de travail
16 - 26 mai	Genève	Commission d'études 1 (Définition des services) et ses groupes de travail
5 - 8 juin	Genève	Commission d'études 9 (Transmissions télévisuelles et sonores) et ses groupes de travail
12 - 23 juin	Genève	Commission d'études 3 (Principes de tarification et de comptabilité) et ses groupes de travail
21 - 23 juin	Genève	JCG TMN (Groupe mixte de coordination pour le réseau de gestion des télécommunications)

26 juin - 7 juillet	Genève	Commission d'études 7 (Réseaux de communication de données et communications entre systèmes ouverts) et ses groupes de travail
3 - 5 juillet	Genève	JCG AVMMS (Groupe mixte de coordination pour les services audiovisuels/multi-médias)
10 - 21 juillet	Genève	Commission d'études 13 (Aspects généraux des réseaux) et ses groupes de travail
15 - 17 août	Kuala Lumpur	Groupe TAS (Groupe de tarification pour l'Asie et l'Océanie)
4 - 15 septembre	Genève	Commission d'études 12 (Qualité de transmission de bout en bout des réseaux et terminaux) et ses groupes de travail, et groupe SQEG (Groupe d'experts pour la qualité de la parole)
6 - 14 septembre	Genève	Commission d'études 10 (Langages pour les applications de télécommunication)
12 (après-midi)- 14 septembre	Genève	Réunion des Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T
15 & 18 septembre	Genève	Groupe de travail mixte GCNT/GCR sur la précision des attributions du Secteur des radiocommunications et du Secteur de la normalisation des télécommunications
19 - 22 septembre	Genève	GCNT (Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications) et ses Groupes de travail
19 - 29 septembre	Genève	Commission d'études 2 (Exploitation des réseaux) et ses groupes de travail
25 - 27 septembre	Genève	ICG SAT (Groupe de coordination intersectorielle chargé de traiter des questions liées aux satellites)
9 - 13 octobre	Munich	Groupe de travail 1/14 (ETCD et adaptateurs de terminaux)
20 octobre (après-midi)	Rome	Groupe de travail 2/11 (Protocoles d'application)
13 - 24 novembre	Genève	Commission d'études 15 (Systèmes et équipements de transmission) et ses groupes de travail
27 - 29 novembre	Genève	Groupe de travail 2/13 (Aspects du RNIS à large bande)
30 novembre - 1 décembre	Genève	Groupe de travail 1/9 (Transmissions télévisuelles)

En plus des réunions mentionnées ci-dessus, et sur l'initiative des Présidents ou Rapporteurs, un certain nombre de réunions préparatoires à participation restreinte ont été organisées à Genève ou en dehors de Genève au cours de l'année 1995.

TABLEAU 2

Participation aux réunions de l'UIT-T en 1995

	Commissions d'études et leurs Groupes de travail															ICG	Groupes régionaux de tarification		GANT	Groupe de travail mixte GANT/GCR sur la précision des attribut. de l'UIT-R et l'UIT-T
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		TAS	TEUREM		
Administrations	24	33	53	16	16	9	21	18	19	14	23	18	28	17	25	--	18	15	24	27
Exploitations reconnues	26	36	38	26	11	15	18	12	17	12	36	16	35	12	33	6	14	16	23	20
Organismes scientifiques ou industriels	10	11	1	22	10	13	13	21	12	7	38	14	48	31	72	1	--	--	13	6
Autres entités	--	--	1	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Organisations internationales	4	4	3	1	2	--	2	2	3	2	2	1	3	--	3	2	--	--	5	4
Participants	160	185	183	161	58	56	156	127	76	62	473	90	344	82	399	10	45	60	134	106

TABLEAU 3
Documentation publiée en 1995

		Commissions d'études et leurs groupes de travail															ICG	Groupes régionaux de tarification		GANT	GTM GCNT/GCR sur la précision des attribut. de l'UIT-R et l'UIT-T	TOTAL
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	SAT	TAS	TEUREM			
Contributions	normales	44	24	31	28	22	30	149	76	12	4	22	24	25	1	86	—	3	—	4	—	585
	tardives	70	103	8	37	9	11	154	78	20	14	413	22	244	77	394	—	4	—	42	6	1706
Rapports		22	26	10	7	3	1	17	11	6	1	46	13	15	11	26	1	1	1	9	1	228

5.4 Secteur du développement des télécommunications (UIT-D)

Bureau de développement des télécommunications (BDT)

L'année 1995 a été la première année complète de mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires (PABA) et la première année où les commissions d'études de l'UIT-D se sont réunies. Il s'agissait d'adopter une démarche d'ensemble bien conçue pour trouver des solutions aux nombreux problèmes auxquels les pays en développement sont confrontés aujourd'hui dans le domaine des télécommunications. On trouvera dans le Document C96/50 une vue générale de la mise en oeuvre du PABA.

Au cours de la CMDT-94 de Buenos Aires et des sessions ultérieures du Conseil, on avait supposé que les travaux relatifs aux programmes du PABA remplaceraient plus ou moins l'assistance ponctuelle dispensée par le BDT les années précédentes. Or, il s'est avéré que tout au long de l'année 1995 cette forme d'assistance était indispensable et devait être maintenue, parallèlement aux activités systématiques prévues dans le PABA. Ce surcroît de travail n'a pas été sans poser quelques problèmes au personnel du BDT.

5.4.1 Activités hors siège

Les activités hors siège du BDT ont été menées par le Département des activités hors siège avec 12 fonctionnaires de la catégorie professionnelle seulement, et par 12 Bureaux extérieurs comprenant un effectif total de 34 fonctionnaires, dont 20 de la catégorie professionnelle au siège. La répartition des tâches, des fonctions et des responsabilités entre le siège et les bureaux extérieurs est constamment modifiée, notamment en fonction des décisions prises par les conférences de développement et les Conférences de plénipotentiaires. Par ailleurs, l'efficacité et l'utilité de la présence régionale sont étudiées par le Conseil de l'UIT et les Conférences de plénipotentiaires afin de tenir compte du nouvel environnement. Par sa Résolution 25, la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto a constitué un groupe limité et équilibré d'experts chargé de faire une évaluation approfondie de la présence régionale. On trouvera un exposé plus détaillé sur la question dans le Document C96/51.

En encourageant le rôle de l'UIT en tant qu'agent d'exécution, le BDT a privilégié le recours aux fonds d'affectation spéciale, vu la chute spectaculaire de l'aide financière du PNUD. Cette diminution s'est fait particulièrement sentir dans la Région africaine, qui est tributaire essentiellement des fonds du PNUD. Malgré ces difficultés, 110 projets représentant une dépense de 20,7 millions de dollars EU ont été exécutés (contre 17,1 millions en 1994). Le BDT a réussi à obtenir 500 000 dollars du PNUD au titre de l'appui sectoriel, soit le double du montant de ces dernières années. Trente études sectorielles ont été faites dans toutes les régions.

En remplissant le rôle de l'UIT en tant qu'institution spécialisée, le BDT a fourni une assistance directe. Des missions au nombre de 349 ont été faites par nos spécialistes pour dispenser une assistance technique aux pays; 89 séminaires, ateliers et réunions régionales et sous-régionales ont été organisés sur différents sujets et 1 453 bourses d'études ont été accordées, particulièrement aux pays les moins avancés. Une assistance ponctuelle a été fournie aux pays qui avaient présenté une demande urgente. Une proportion de 42% des fonds d'assistance ponctuelle ont été consacrés à la Région africaine et 23% à la Région Asie-Pacifique, qui regroupent la plupart des PMA (28 en Afrique et 13 en Asie-Pacifique). Le siège et les Bureaux extérieurs ont entretenu une collaboration étroite avec toutes les organisations régionales s'occupant de développement des télécommunications.

5.4.1.1 Afrique

a) Développement des réseaux de télécommunications régionaux

La situation des projets régionaux en 1995 n'a pas connu de grands développements par rapport à l'année précédente. Cependant, dans le cadre du programme régulier du BDT, certaines actions de consolidation et d'amélioration des réseaux de télécommunications continuent d'être menées dans la région, comme la gestion technique des réseaux, la finalisation des études d'actualisation du centre de maintenance de Lomé et la modernisation des réseaux en Afrique de l'Ouest.

Un important projet régional de câble sous-marin à fibre optique dénommé "AFRICA ONE" a fait l'objet d'une réunion consultative des pays africains à Tunis les 20 et 21 novembre 1995. La réunion consultative a adopté une recommandation pour la mise en place d'un Comité de coordination, comprenant l'UPAT, RASCOM, AT&T, l'UIT et cinq pays africains représentant les différentes sous-régions de l'Afrique.

De même, une des premières initiatives de l'organisme WORLDTEL impliquant plusieurs pays de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (pays de la COMESA) a fait l'objet d'une importante réunion à Nairobi du 13 au 16 novembre 1995. L'objectif de cette rencontre visait la mise en place d'un mécanisme de financement et de partenariat pour accroître le parc téléphonique des pays concernés d'environ 1 million de lignes par la mise en application d'un schéma "BOT".

b) Renforcement des services techniques et administratifs au niveau des télécommunications

Au niveau national, le nombre des projets mis en oeuvre continue de diminuer d'une manière très sensible, dû essentiellement aux nouvelles priorités du PNUD, qui excluent le sous-secteur des télécommunications. Quelques projets nationaux ont été exécutés soit sur des fonds en dépôt, soit sur des fonds d'affectation spéciale. On peut mentionner à titre d'exemple les projets mis en oeuvre dans les pays suivants:

<i>Afrique du Sud:</i>	Etude sectorielle en télécommunications.
<i>Angola:</i>	Etude sectorielle en télécommunications.
<i>Bénin:</i>	Assistance pour la mise en place d'un système d'information de gestion.
<i>Erythrée:</i>	Etude sectorielle en télécommunications.
<i>Mali:</i>	Mise en oeuvre du plan directeur des télécommunications. Elaboration d'un plan directeur de radiodiffusion sonore et télévisuelle.
<i>Ouganda:</i>	Etude sectorielle en télécommunications. Projet pilote de télécommunications rurales.
<i>Tchad:</i>	Gestion des fréquences radioélectriques. Organisation de la maintenance des réseaux locaux.
<i>Zaïre:</i>	Elaboration d'une réglementation des télécommunications. Séparation des comptes financiers de la poste et des télécommunication; Assistance pour la mise en oeuvre de systèmes de radiocommunications cellulaires; Evaluation des besoins en formation professionnelle.

c) *Développement des ressources humaines dans le domaine des télécommunications*

- Afrique du Sud:** Atelier régional sur l'enseignement basé sur la technologie.
- Afrique de Sud:** Séminaire sur le développement des télécommunications rurales.
- Burkina Faso:** Atelier MANDEVTEL.
- Burkina Faso:** Définition d'une nouvelle politique de formation du personnel.
- Cameroun:** Atelier régional HRM/HRD.
- Ghana:** Atelier régional HRM/HRD.
- Italie:** Séminaire sur le système de signalisation No. 7.
- Kenya:** Séminaire sur la gestion technique des réseaux.
- Niger:** Schéma directeur des ressources humaines et de la formation.

d) *Informations additionnelles sur les activités dans la région Afrique*

A la fin de 1995, le personnel des bureaux hors siège comprenait 7 professionnels et 5 assistants/secrétaires. Au cours de cette période, 21 projets ont été mis en oeuvre et le personnel hors siège a procédé à l'identification de 5 nouveaux projets dont un sous-régional. 489 bourses représentant 34% du total ont été mises en oeuvre pour permettre aux cadres et techniciens supérieurs de la région de participer aux différents séminaires, ateliers et colloques dont le nombre s'élève à 24 pour l'année 1995 et de se perfectionner dans les institutions régionales et extérieures de formation.

5.4.1.2 Amériques

a) *Développement des réseaux régionaux de télécommunication*

- Conférence régionale américaine de développement des télécommunications (AM-RDC) Acapulco, Résolution 1, Développement d'un mécanisme régional pour la politique des télécommunications: le Livre bleu sur les politiques de télécommunication a été révisé.
- Résolution 2, Développement des télécommunications rurales: des projets pilotes ont été élaborés.
- Résolution 3, Indicateurs du développement des télécommunications: le BDT a organisé une réunion régionale pour examiner l'importance de ces indicateurs dans l'analyse de l'évolution des politiques générales.
- Résolution 6, Renforcement des organes de réglementation: une aide ponctuelle a été donnée et des projets ont été exécutés au Brésil, dans la République dominicaine, en Equateur, au Guatemala, au Pérou et dans plusieurs autres pays.
- Résolution 10, Développement des ressources humaines: voir alinéa c) ci-après.

b) Renforcement des services techniques et administratifs des télécommunications nationales

Les principaux projets, financés essentiellement par des fonds d'affectation spéciale, sont les suivants:

<i>Pays andins:</i>	Système andin des télécommunications.
<i>Bahamas:</i>	Transfert de PLANITU.
<i>Belize:</i>	Transfert de PLANITU.
<i>Brésil:</i>	Recherche-développement pour la conception de matériel de télécommunication. Modernisation du système de télécommunication brésilien.
<i>CANA (Caribbean News Agency Ltd.):</i> Création d'un réseau régional d'informations par satellite.	
<i>Chili:</i>	Conception du réseau de Valdivia avec PLANITU.
<i>Colombie:</i>	Analyse des emplois, restructuration de Telecom; services consultatifs à Empresas Publicas de Medellin: réseaux pour données, services à valeur ajoutée, etc.; mise en oeuvre du programme de formation supérieure dans le cadre de ITEC/Telecom; transfert de logiciel PLANITU à l'ETB; renforcement technique de l'ETB: HNS, planification de réseau et projections.
<i>Costa Rica:</i>	Modernisation des réseaux et mise en place de nouveaux services télématiques; élaboration de nouvelles plates-formes logicielles pour PLANITU (FUNDASOFT).
<i>Rép. dominicaine:</i>	Aspects de la réglementation.
<i>Equateur:</i>	Système de surveillance du spectre des fréquences radioélectriques.
<i>El Salvador:</i>	Plan national des télécommunications; soutien pour le développement des systèmes national et international et pour leur maintenance.
<i>Guatemala:</i>	Création d'un organisme de réglementation. Planification d'un système de radiocommunication cellulaire.
<i>Honduras:</i>	Gestion technique et opérationnelle de HONDUTEL. Soutien pour les ressources humaines, la gestion du spectre des fréquences et la structure des tarifs. Organe de réglementation et formation du personnel des radiocommunications. Etablissement du système national de contrôle des émissions.
<i>Nicaragua:</i>	Structure des tarifs; achats d'équipement; développement des ressources humaines; don d'équipement de télécommunication remis en état.
<i>Panama:</i>	Structure des tarifs du service téléphonique; équipement de contrôle des émissions de radiocommunication.
<i>Paraguay:</i>	Plan quinquennal intégré des télécommunications.
<i>Pérou:</i>	Renforcement de l'organisme de réglementation; télécommunications rurales.
<i>Suriname:</i>	Phase préparatoire du système de télécommunications rurales.
<i>Uruguay:</i>	Transfert de PLANITU.

c) *Développement des ressources humaines affectées aux télécommunications*

L'accent a été mis sur la formation de haut niveau pour les cadres supérieurs et moyens des organisations de télécommunication, en vue de développer les principales compétences nouvelles nécessaires pour moderniser la gestion des télécommunications dans la région. L'objectif principal était d'élaborer un modèle de transformation des organisations de télécommunication en entités compétitives, en réponse à un nombre croissant d'initiatives visant à encourager ce changement dans la plupart des organisations de télécommunication de toute la région des Amériques. Le Groupe d'étude régional qui travaille dans ce domaine a élaboré des manuels et donné des séminaires à des décideurs de haut niveau sur des sujets comme la gestion axée sur la clientèle, la gestion de la qualité totale et les techniques d'organisation.

On s'est attaché tout particulièrement à promouvoir l'utilisation de l'informatique pour les activités de formation à distance. L'assistance a consisté non seulement à organiser des réunions et séminaires nationaux/régionaux, mais surtout à encourager les activités de coopération horizontale entre les organisations de télécommunication elles-mêmes et avec d'autres institutions s'occupant de formation et de gestion dans le domaine des télécommunications.

Les activités suivantes ont été financées totalement ou partiellement par des contributions volontaires d'organisations qui sont indiquées entre parenthèses:

- Séminaire régional sur les réseaux de gestion des télécommunications, Brésil (CITEL (OEA) et TELEBRAS, Brésil);
- Séminaire régional sur la transformation des organisations de télécommunication en entités compétitives, Costa Rica (TELEMIG, Brésil, CTC, Chili et ICE, Costa Rica);
- Séminaire régional sur la transformation des organisations de télécommunication en entités compétitives, Argentine (TELEMIG, TELECOM, Colombie, ICE et TELECOM-Argentine);
- Atelier régional sur l'utilisation de l'informatique dans la formation aux techniques de télécommunication, Argentine (TELECOM-Argentine);
- Atelier régional sur l'incidence des techniques informatiques dans la stratégie de gestion des ressources humaines, Argentine (TELECOM-Argentine);
- Réunion régionale sur les ressources humaines et la formation professionnelle, Chili (CTC);
- Groupe d'étude régionale pour l'élaboration de manuels et de cours/ateliers destinés à former les cadres supérieurs aux techniques de gestion des télécommunications (ICE, CTC, TELECOM et TELEMIG);
- Groupes de travail pour l'élaboration de produits d'enseignement assisté par la technologie (ANTEL, Uruguay, ITEC, Colombie, ICE et AHCIET);
- Travail pilote sur la technique des points de repère, effectué au Chili (CTC, TELEMIG).

d) Renseignements complémentaires sur les activités

Le personnel du BDT dans la région des Amériques comprend 5 fonctionnaires de la catégorie professionnelle et des assistants/secrétaires. Il a effectué 99 missions, élaboré 11 projets nouveaux et supervisé 26 projets, dont 90% financés de source nationale. Vingt-cinq des missions ont été financées par le BDT; elles visaient à aider 11 pays et 3 organisations régionales. Des bourses d'études au nombre de 189 ont été accordées à des représentants des pays de la région.

Neuf séminaires/réunions régionaux ont été organisés en collaboration avec les administrations locales et/ou les organisations régionales en Argentine (2), au Chili, au Costa Rica (2), au Mexique, au Suriname, en Uruguay (2); ils portaient sur les télécommunications rurales, les politiques et stratégies de télécommunication, les indicateurs des télécommunications, la gestion et le développement des ressources humaines et l'utilisation du logiciel PLANITU.

Huit missions ont été financées par des pays qui avaient demandé une assistance ponctuelle: Anguilla, Aruba (2), Brésil (2), Panama, Pérou (2); elles portaient sur les domaines suivants: contrôle des émissions et brouillage, informatique, télécommunications spéciales pour les services de police, formation professionnelle, etc.

5.4.1.3 Etats arabes

a) Développement des réseaux régionaux de télécommunication

Un descriptif de projet relatif au DRH a été rédigé pour le projet régional de formation moderne dans les pays arabes les moins avancés, projet "TRAINTEL", qui est le résultat de l'AR-RDC/92. Les activités du projet se sont poursuivies en 1995, imputées provisoirement sur le budget de l'UIT jusqu'à ce qu'on trouve un financement approprié, et dans le cadre de la Résolution 6 de l'AR-RDC/92.

b) Renforcement des services nationaux de télécommunication

Les projets suivants ont été exécutés en association avec le PNUD:

Djibouti:	Formation du personnel des télécommunications.
Libye:	Plan directeur pour le développement des télécommunications (MPTD).
Maroc:	Aide pour l'élaboration d'un plan directeur et la planification du réseau (PLANITU).
Palestine:	Préparation d'une étude sectorielle, gestion des fréquences, atelier de formation sur le développement des organisations et préparation d'une assistance technique de l'UIT à long terme.
Arabie saoudite:	Services consultatifs au Ministère des PTT.
Soudan:	Plan directeur.
Syrie:	Base de données régionale pour la tenue et la mise à jour des listes d'indicateurs de télécommunication.

Tunisie: Assistance au Centre d'études et de recherches des télécommunications;
Service de consultant en gestion commerciale, marketing et tarification;
Consultant en service à valeur ajoutée non téléphonique;
Facturation et comptabilité des produits et recettes;
Consultant en matière de réformes structurelles en relation avec le projet de création d'un office des télécommunications (3 missions);
Etude de mise en oeuvre d'un centre de formation professionnelle.

Yémen: Développement de la radiodiffusion sonore et télévisuelle (Phase II).

c) *Développement des ressources humaines affectées aux télécommunications*

Cent vingt experts arabes ont assisté aux séminaires/ateliers suivants:

Egypte: Réunion d'experts des SIG pour les centres de formation professionnelle dans la Région arabe.

Egypte: Atelier régional sur la gestion des ressources humaines.

Egypte: Deuxième réunion sur le développement des organisations et le réseau et GRH/DRH des Etats arabes.

Jordanie: Atelier régional sur les politiques et règlements de télécommunication.

Palestine: Atelier sur le développement des organisations à l'intention du Ministère palestinien des postes et des communications.

Syrie: Atelier régional sur la gestion des stations terriennes à satellite, organisé en commun avec INTELSAT.

Tunisie: Atelier régional sur l'enseignement à distance EAO.

Yémen: Atelier régional sur la formation des instructeurs.

Autres activités

- Installation d'un MODARABTEL/SIG dans les centres de formation professionnelle en Egypte et au Yémen;
- Mise à jour du Répertoire des centres de formation des télécommunications dans la Région arabe;
- Publication d'un répertoire des ressources de formation professionnelle en télécommunication dans la Région arabe;
- Publication d'un glossaire spécial d'arabisation des termes de formation professionnelle;
- Arabisation de 4 jeux de matériel pour les ateliers de formation de l'UIT (avec le concours des administrations des télécommunications d'Egypte, de Jordanie, de Syrie et de Tunisie).

d) *Autres activités dans la Région arabe*

Le personnel du BDT dans la Région des Etats arabes comprend 4 fonctionnaires de la catégorie professionnelle et des secrétaires. Il a effectué 34 missions et supervisé 7 projets dont 2 financés par des fonds d'affectation spéciale. Onze des missions étaient financées par le BDT en faveur de 5 pays. Cent-cinq bourses ont été accordées à des nations arabes, parmi lesquelles 36 PMA.

Outre les activités susmentionnées, on peut citer les suivantes:

- Une réunion sur les politiques et stratégies de télécommunication (Livre arabe);
- Planification de réseau assistée par ordinateur et amélioration de la maintenance;
- Cinq études sectorielles ont été faites à Djibouti, au Liban, au Maroc, en Palestine et en Tunisie.

5.4.1.4 Asie et Pacifique

a) *Développement des réseaux régionaux de télécommunication*

Les principaux projets étaient régionaux ou sous-régionaux:

- élaboration de logiciels de formation professionnelle en télécommunication;
- programme de réforme économique grâce à des services améliorés de transport et de communication, comprenant un sous-programme pour les activités de télécommunication dont les principaux éléments étaient l'assistance en matière de droits et de réglementation, la planification et le développement des ressources humaines;
- développement des télécommunications et formation professionnelle dans le Pacifique Sud; au titre de ce projet, le BDT a dispensé une aide pour la formation des cadres et l'analyse des entreprises de télécommunication cellulaire.

b) *Renforcement des services techniques et administratifs des télécommunications nationales*

Les principaux projets et activités sont les suivants:

Bangladesh:	Assistance pour les installations extérieures, la commutation par paquets, la réglementation et la tarification.
Bhoutan:	Assistance pour la mise en oeuvre du plan de développement des télécommunications.
Cambodge:	Elaboration du plan de développement des télécommunications, services consultatifs.
Chine:	Modernisation des télécommunications en Chine (6 projets).
Inde:	Amélioration des archives sonores et du contrôle de la qualité de All India Radio
Indonésie:	Aide pour la planification informatisée du réseau, homologation.

Lao (R.D.P.):	Mise à jour du plan de développement des télécommunications.
Mongolie:	Assistance pour la réglementation en matière de fréquences radioélectriques
Népal:	Assistance pour la restructuration et la réglementation, les services à la clientèle et la maintenance.
Pakistan:	Assistance pour l'informatisation.
Papouasie- Nouvelle-Guinée:	Assistance pour les modèles d'établissement des prix de revient et de tarification, la réglementation et la politique du secteur.
Iles Salomon:	Etude de faisabilité sur les télécommunications rurales.
Sri Lanka:	Développement des moyens nationaux dans les fonctions de réglementation, l'informatisation des dossiers relatifs aux installations extérieures.
Tokelau:	Assistance pour l'installation d'un réseau de télécommunication
Viet Nam:	Proposition pour l'élaboration de modèles de financement et de modèles d'investissement.

L'application des résolutions de l'AS-CRDT/93 s'est poursuivie:

- Res. 1 - Mécanisme de coordination en vue d'une coopération régionale:** une banque de données sur les programmes a été créée. Un mécanisme de coopération entre le Cambodge, la R.D.P. Lao et le Viet Nam en matière de réglementation a été établi. Un séminaire sur la réforme du secteur des télécommunications et la coordination des fréquences a été organisé à l'intention des pays de l'ASACR.
- Res. 2 et 3 - Stratégies et politiques pour la Région Asie-Pacifique; Stratégies de financement:** prestation d'une assistance pour la réforme économique au titre d'un projet régional et avec les ressources du BDT.
- Res. 4 - Accès à tous les utilisateurs:** l'UIT a prêté son concours pour plusieurs conférences et séminaires.
- Res.5 - Gestion et développement des ressources humaines:** plusieurs ateliers et d'autres manifestations ont été organisés par le BDT.
- Rés. 6 - Encouragement de la normalisation dans la région Asie-Pacifique:** des missions d'assistance technique dans ce domaine ont été organisées.
- Rés. 7 - Réalisation d'une étude sur la mise à prix du spectre:** les résultats de l'étude faite par l'UIT en 1994 avec le concours du gouvernement japonais et de Motorola ont été diffusés.
- Rés. 8 - Renforcement de la gestion, de la planification et de la coordination des fréquences:** avec l'appui de Motorola, deux séminaires sous-régionaux sur la gestion des fréquences ont été organisés.
- Rés. 9 - Indicateurs de développement des télécommunications:** l'aide du BDT s'est poursuivie.
- Rés. 10 - Transfert de technologie:** un programme de rencontres entre exploitants et constructeurs organisé par le Bureau régional de l'UIT s'est poursuivi.
- Rés. 11 - Transfert de technologie dans le domaine de la radiodiffusion; et**
- Rés. 12 - Programme d'assistance spécial pour les PMA:** des missions d'experts et des bourses d'études ont été fournies aux PMA.

Rés. 13 - Mesures de propagation en ondes métriques et décimétriques: le BDT a participé à une étude de propagation organisée par l'URA.

Rés. 14 - Assistance technique aux radiodiffuseurs: un séminaire commun UIT/URA/FES³ et un atelier sur la radiodiffusion numérique ont été organisés.

c) *Développement des ressources humaines affectées aux télécommunications*

Inde: Assistance à l'institut de formation aux nouvelles techniques de radiodiffusion.

Indonésie: Assistance pour améliorer les moyens de formation professionnelle, surtout la formation des cadres.

Lao (RDP): Octroi de bourses au personnel de l'EPTL pour assister à des stages de formation professionnelle.

Région et sous-région: Différents séminaires et ateliers de formation.

d) *Renseignements complémentaires sur les activités dans la région Asie-Pacifique*

A la fin de 1995, le personnel en poste dans la région comprenait 5 fonctionnaires de la catégorie professionnelle, 2 experts associés financés par la Suède et le Danemark et des secrétaires. Il a effectué 82 missions, supervisé 21 projets et défini 5 projets nouveaux pour lesquels on recherche un financement. Deux propositions de projet ont été approuvées en 1995. Des bourses au nombre de 454 ont été accordées, surtout aux PMA.

Vingt missions de consultants et 8 missions de CTPD ont été financées par le BDT. En outre, 9 missions de consultants financées au titre de l'appui sectoriel ont été effectuées. Le travail des consultants portaient notamment sur l'analyse des investissements, la restructuration, le soutien en matière de réglementation, l'homologation, la planification des réseaux et les services à la clientèle.

Neuf séminaires/réunions régionaux ou sous-régionaux ont été organisés en collaboration avec les administrations et avec les organisations régionales au titre de divers programmes du PABA. Les principaux sujets traités touchent à la réglementation en matière de gestion du spectre, au développement des ressources humaines, aux plans d'entreprise, à la coordination sous-régionale, à la commutation numérique et à la radiodiffusion.

5.4.1.5 Europe et CEI

L'UIT n'a pas de bureau régional en Europe et toutes les affaires sont traitées par les bureaux du siège, avec l'aide d'un consultant dont les services sont financés par l'Allemagne. Dans l'ensemble de la Région, une reconstruction massive des réseaux est en cours tandis que les organisations se commercialisent et que le marché se libéralise. Les pays ont établi des coentreprises et s'occupent de trouver des partenaires stratégiques. L'UIT a un rôle important à jouer dans les questions de réglementation et de gestion des fréquences, ainsi que dans la gestion et la planification des ressources humaines.

a) *Développement des réseaux régionaux de télécommunication*

Grèce: 9ème réunion du Conseil d'administration de TET.

³ Friedrich-Ebert-Stiftung, Allemagne.

<i>Slovaquie:</i>	Séminaire régional sur la gestion des réseaux HNS
<i>Suède:</i>	Cours de gestion efficace des télécommunications - ETMAN pour les pays d'Europe centrale et orientale.
<i>Ukraine:</i>	Atelier sur l'octroi de licences aux exploitants de télécommunications dans les États ayant accédé récemment à l'indépendance.
<i>Ouzbékistan:</i>	Atelier régional sur la planification des réseaux assistée par ordinateur (PLANITU).
<i>Ouzbékistan:</i>	Séminaire sous-régional sur les RGT.

b) *Renforcement des services techniques et administratifs des télécommunications nationales*

<i>République tchèque:</i>	Assistance en gestion économique et DRH.
<i>Malte:</i>	Assistance pour le système de signalisation N° 7 destiné au nouveau central international. Assistance pour la création d'un organisme de réglementation.
<i>Moldova:</i>	Assistance au Ministère des PTT dans le processus d'appel d'offres pour le GSM.
<i>Slovaquie:</i>	Assistance pour la gestion économique des télécommunications.
<i>Russie:</i>	Séminaire sur les RGT pour l'amélioration de la maintenance du réseau.
<i>Ouzbékistan:</i>	Envoi d'un conseiller pour la modernisation du réseau.

c) *Développement des ressources humaines affectées aux télécommunications*

<i>Activité régionale:</i>	Séminaire sur la gestion et le développement des ressources humaines à l'intention des pays d'Europe orientale et de la CEI (Bulgarie). Atelier sur les techniques modernes de développement des organisations (Russie).
----------------------------	---

d) *Renseignements complémentaires sur les activités dans la Région Europe et CEI*

Le personnel de l'UIT a effectué 6 missions et supervisé 11 projets. Cent soixante-neuf bourses pour des activités organisées sous l'égide de l'UIT ont été accordées. Douze missions ont été faites par des consultants.

5.4.1.6 Gestion et développement des ressources humaines

Le personnel de l'Unité développement des ressources humaines comprenait 4 fonctionnaires de la catégorie professionnelle au siège et 4 dans les bureaux extérieurs. Toutefois, l'administrateur régional du DRH dans la région des Amériques n'a consacré que 50% de son temps à des activités dans ce domaine, à cause des fonctions administratives qu'il exerce au bureau régional. En revanche, le représentant de zone à Djakarta a consacré environ 40% de son temps à des activités de DRH.

Pour pouvoir faire face à un volume de travail accru, on a beaucoup pratiqué la méthode de l'aide à distance. Dans le souci de se conformer aux directives de la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto et des différentes Conférences de développement, l'Unité développement des ressources humaines:

- a) s'est attachée à obtenir des ressources en sus des crédits de l'UIT;
- b) a réalisé les activités suivantes:

- un séminaire mondial (Genève);
- des réunions et conférences de formation sur la formation et les ressources humaines dans les cinq régions;
- 21 ateliers régionaux;
- 5 ateliers de formation pour les cadres supérieurs au titre du projet interrégional de développement de la gestion pour les télécommunications (MANDEVTEL):
 - * ouverture à la concurrence des exploitations de télécommunication;
 - * structures des tarifs et systèmes comptables pour les agences de télécommunications;
 - * stratégies et gestion moderne des exploitations de télécommunication;
 - * structuration du secteur des télécommunications;
 - * développement des organisations et restructuration en Europe orientale.

Ces activités ont bénéficié de l'aide de l'AICEP (association d'organisations de télécommunication de langue portugaise), du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, des PTT suisses et de l'Université de Zilina (République slovaque). Un cours fondé sur les techniques multimédia les plus récentes a été donné par AT&T. INMARSAT et Mindware and Cognitive Training Associates ont offert leur matériel et leurs services de formation par l'intermédiaire du réseau VTC. Une aide a été fournie aussi par l'AHCIET en Amérique latine, par EPOS International et par le Forum dans la région Asie-Pacifique.

- 26 missions;
- c) a négocié 7 accords spéciaux qui ont permis au BDT d'organiser une formation à l'intention de cinq personnes pour le prix normal d'une seule bourse. Des accords sont conclus avec les instances suivantes:
- AICEP-Portugal;
 - Cable and Wireless-Royaume-Uni;
 - INTELSAT;
 - PTT-Suisse;
 - Siemens (téléphonie rurale);
 - Swedtel Academy-Suède;
 - TEMIC-Canada.
- d) a fourni une information sur les besoins de formation professionnelle et les moyens existants. Les besoins de formation sont étudiés par les administrateurs régionaux de l'Unité et par la Commission d'études 2.

5.4.2 Activités du siège

5.4.2.1 Réunions des Commissions d'études (CE) et Conférences de développement

COMMISSIONS D'ETUDES

Les Commissions d'études 1 et 2, réunies à Genève, ont mis en place leur structure en créant des Groupes de travail auxquels des Questions ont été attribuées. Elles ont ensuite discuté et préparé les méthodes de travail et les programmes de travail pour la période d'études (1995-1998).

Réunions des Commissions d'études

Participants	CE 1 6-16.03.95	CE 2 1-11.05.95	Groupes de travail CE 1 27-30.11.95	Groupes de travail CE 2 4-7.12.95
Nombre total	150	200	98	118
Pays	55	56	45	53
dont PMA	20	27	20	25
Répartition des pays				
Afrique	16	19	17	21
Amériques	3	5	4	6
États arabes	8	8	4	5
Asie et Pacifique	12	13	7	9
Europe	16	11	13	12
Membres petit "m"	27	41	21	29
Organisations internationales	10	8	5	10

Vu la modeste ressources disponibles, il est prévu qu'une grande partie du travail se fera par correspondance ou par les services en ligne de l'UIT tels que TIES (Service d'échange d'information sur les télécommunications).

Conformément à la Résolution 2 de la CMDT/94, la Commission d'études 1 s'occupe des problèmes institutionnels, techniques, commerciaux, économiques et réglementaires liés à l'évolution mondiale du secteur des télécommunications et de leurs incidences sur les pays en développement. En tant que centre pour l'échange d'information par des études et des analyses, la Commission contribuera à établir des principes directeurs et des recommandations visant à améliorer la situation du développement.

Pour sa part, la Commission d'études 2 s'est occupée surtout de trois éléments clés:

- aucun réseau de télécommunication ne peut être conçu, installé et exploité efficacement sans personnel convenablement formé à tous les niveaux. Le développement et la gestion des ressources humaines exigent des méthodes novatrices pour être à la hauteur de la tâche imposée par un environnement en mutation rapide;
- il convient d'accorder une attention spéciale au développement rural intégré, en s'inspirant des résultats des projets pilotes de télécommunication fondés sur le partenariat entre secteur public et secteur privé;
- il convient d'instaurer une bonne coordination et une bonne coopération avec les Secteurs des radiocommunications (UIT-R) et de la normalisation des télécommunications (UIT-T) pour l'ensemble de la période d'études et l'ensemble des questions.

Les Groupes de travail ont examiné le travail accompli et la répartition du volume de travail pour la rédaction de rapports ou de principes directeur.

L'état d'avancement des travaux pour chaque Question est présenté au tableau ci-après:

Question	Etat d'avancement au 31.12.1995	Commentaires
1/1 <i>Rôle des télécommunications dans le développement économique, social et culturel</i>	Très peu de contributions ont été envoyées. Une bibliographie a été établie. Un atelier sur la quantification économique de l'incidence des télécommunications sur le développement s'est tenu du 26 février au 1er mars 1996, en liaison avec l'IPC à Trieste. Plusieurs Rapporteurs associés ont été nommés en novembre 1995 afin de répartir le travail. La structure du Rapport final a été discutée et approuvée après certaines modifications. Les délégués du Bangladesh, du Kenya, de la Mauritanie, des Maldives, de l'Ouganda et d'INMARSAT ont indiqué l'intention de rédiger une partie du Rapport.	Les travaux avancent lentement. Il y a un retard dans l'examen et l'analyse des documents et des données utilisées pour l'étude. On n'a pas encore ébauché dans leurs grandes lignes les moyens de quantifier les avantages économiques.
2/1 <i>Politiques de télécommunication et leurs répercussions aux niveaux institutionnel, réglementaire et de l'exploitation des services</i>	Une liste de volontaires pour la rédaction du Rapport final a été dressée. Jusqu'à présent, on a reçu quelque 115 réponses à une enquête sectorielle. Une bonne coordination a été réalisée entre l'étude de la Question 2/1 et celle du Programme 1 du PABA. Il a été décidé de lancer bientôt un programme de formation.	L'étude progresse selon le programme prévu.
3/1 <i>Impact de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles technologies sur l'environnement commercial et réglementaire des télécommunications</i>	Les grandes lignes du Rapport final ont été présentées à la réunion de novembre 1995. Une liste de volontaires pour la préparation et la rédaction du Rapport a été dressée.	L'étude progresse selon le programme prévu.
4/1 <i>Politiques et modalités de financement des infrastructures de télécommunication dans les pays en développement</i>	Une équipe de cinq Rapporteurs a été constituée pour rédiger le Rapport final et un calendrier a été fixé. Les réponses de quelque 115 pays à l'enquête sectorielle sont en cours d'examen et d'analyse. Les réponses au questionnaire montrent que les pays en développement ont besoin d'une formation pour les responsables du financement et des investissements.	A cause de l'absence de contribution des banques et des institutions de développement, il y a un retard dans l'établissement du rapport intérimaire.
5/1 <i>Industrialisation et transfert de technologie</i>	Le programme de travail a été établi. Peu de contributions ont été envoyées. Le rapport de la réunion de novembre 1995 n'a pas été rédigé par le Rapporteur. Pour faire avancer cette étude, plusieurs nouveaux Rapporteurs associés ont été nommés. Le Brésil et le Kenya ont promis de contribuer à l'étude.	L'étude n'avance guère.

Question	Etat d'avancement au 31.12.1995	Commentaires
1/2 <i>Points intéressant particulièrement les pays en développement dans le cadre des travaux du Secteur des radiocommunications et du Secteur de la normalisation des télécommunications</i>	On a défini les questions qui intéressent particulièrement les pays en développement et qui sont à l'étude à l'UIT-R. Un questionnaire sera envoyé aux membres de l'UIT-D pour établir une liste de priorité des questions/sujets qui n'exigent pas que des études soient faites par les deux autres Secteurs.	L'étude est en bonne voie.
2/2 <i>Elaboration de manuels à l'intention des pays en développement</i>	Un questionnaire envoyé aux membres de l'UIT-D pour déterminer l'utilité et la priorité des manuels des GAS a suscité 55 réponses jusqu'à présent. L'établissement du schéma des manuels recommandés par la CMDT/94 est en cours.	L'étude avance selon le programme prévu.
3/2 <i>Planification, gestion, exploitation et maintenance des réseaux de télécommunication</i>	Les travaux sont axés sur les questions découlant de la convergence des techniques informatiques et des techniques de télécommunication et sur les questions découlant de la mise en place des réseaux harmonisés et interconnectés à l'échelle mondiale qui affectent la fonction de planification des réseaux dans les pays en développement et sur la formation professionnelle en matière de maintenance technique et de gestion.	L'étude progresse selon le programme prévu.
4/2 <i>Communications dans les zones rurales et isolées</i>	Un projet de schéma pour le Rapport final a été examiné. Des tâches précises ont été assignées aux participants ayant les mêmes centres d'intérêt et les mêmes objectifs. Une liste de volontaires pour rédiger le Rapport final a été dressée.	Les travaux n'ont guère avancé jusqu'à présent.
5/2 <i>Développement et gestion des ressources humaines</i>	Un questionnaire a été distribué. Malheureusement, il n'a suscité que peu de réponses.	Les travaux n'ont guère avancé jusqu'à présent.
6/2 <i>L'incidence des télécommunications sur les soins de santé et les autres services sociaux</i>	De bonnes relations ont été nouées avec l'OMS. Un questionnaire sur la télé médecine envoyé à tous les membres de l'UIT-D a été bien accueilli. Un deuxième projet du manuel sur la télé médecine sera rédigé avant mai 1996.	L'étude est en très bonne voie.
7/2 <i>Contribution des télécommunications à la protection de l'environnement</i>	Un questionnaire a été approuvé au cours de la réunion de décembre 1995. Le schéma du Rapport final a été approuvé.	L'étude avance conformément au programme prévu.
8/2 <i>Infrastructure du service public de radiodiffusion dans les pays en développement</i>	Une lettre circulaire a été rédigée pour exposer les questions en jeu et demander l'envoi de contributions dans un délai de plusieurs mois. Un questionnaire sera envoyé aux membres de l'UIT-D en février 1996.	L'absence de contribution a provoqué un retard dans l'exécution du programme de travail.

5.4.2.2 Comité consultatif pour le développement des télécommunications (CCDT)

Activités en 1995

Pour répondre aux prescriptions de la Résolution 9 de la CMDT (Buenos Aires), approuvée par la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto en 1994, le nouveau Directeur élu du BDT a proposé, en concertation avec le Secrétaire général de l'UIT, une nouvelle composition pour le CCDT; celui-ci qui comprend désormais des membres venus de 26 pays, des représentants de 12 organisations de financement et de développement ainsi que les Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-D. Le Comité consultatif, dans sa nouvelle composition, a tenu sa quatrième réunion du 11 au 13 décembre 1995.

Le Comité a élu son nouveau Président et 5 Vice-Présidents qui s'occupent chacun, en qualité de rapporteur, de l'un des domaines suivants:

- i. Préparation de la CMDT-98;
- ii. Télécommunications rurales;
- iii. PMA;
- iv. Évolution technologique (techniques nouvelles, nouvelles initiatives, projets mondiaux ou projets interinstitutions tels que télé médecine, téléapprentissage, télévision interactive, etc.);
- v. Partenariat et financement (des consultations sont en cours pour désigner le Vice-Président chargé de cette question).

Le CCDT a adopté ses méthodes de travail, il a pris note de certaines activités de l'UIT et notamment du BDT, et il a examiné les questions de partenariat stratégique et de mobilisation des ressources ainsi que la stratégie d'application de la télévision interactive dans les pays en développement.

5.4.2.3 Stratégie de développement des télécommunications du BDT

La Résolution 1 de la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto (1994), relative au Plan stratégique de l'Union pour la période 1995-1999, décrit la stratégie du Secteur du développement pour cette période. Cette stratégie comprend trois grands volets: assistance directe, partenariat, développement et mobilisation des ressources.

Les crédits affectés à l'UIT-D pour 1995 visaient à assurer la mise en oeuvre des éléments suivants:

- programme de coopération;
- 12 programmes au titre du PABA;
- programme spécial pour les PMA.

C'est selon cette structure qu'a été modelé le programme détaillé des activités du BDT pour l'exercice. Le programme spécial en faveur des PMA a été appliqué dans le cadre des activités prévues dans le programme de coopération et dans les 12 programmes du PABA.

Les activités se sont poursuivies en vue d'informatiser l'établissement, la mise à jour et l'exécution du Programme. Cette initiative a permis de rationaliser les tâches administratives et de créer des rapports pour le système TIES de l'UIT, notamment en ce qui concerne l'information sur les réunions auxquelles le BDT participe.

5.4.2.4 Mobilisation des ressources

Depuis le début, la mobilisation des ressources a toujours été confiée à une unité spéciale qui se consacre à cette activité à temps plein. En 1994 et 1995, il est devenu de plus en plus évident que cette mobilisation constituait une tâche si grande qu'une unité ne pouvait pas à elle seule obtenir le volume nécessaire d'appui additionnel pour les activités de développement des télécommunications à l'UIT. La mobilisation des ressources est en effet une activité permanente qui fait intervenir dans la mesure du possible, tous les fonctionnaires de la catégorie professionnelle du BDT. Pour sa part, l'Unité est, entre autres choses, l'élément moteur de la mobilisation par le Bureau des ressources financières et autres ressources: elle est chargée aussi de donner des conseils sur les stratégies et modalités de financement des investissements et de promouvoir des relations extérieures et des partenariats stratégiques avec le secteur privé, etc.

Comme il est indéniable en particulier que l'objectif lointain du PABA, c'est-à-dire satisfaire les nombreux besoins spécifiques des pays en développement, ne saurait être réalisé sans la participation de l'ensemble de la communauté internationale des télécommunications et, en outre, que le budget ordinaire de l'UIT permettra au BDT d'exécuter uniquement les activités prioritaires du PABA, ou d'utiliser les crédits qui lui auront été alloués pour créer un effet de catalyse, des mesures sont actuellement prises pour accroître la participation des membres du Secteur du développement et d'autres entités du secteur privé à la mise en oeuvre du Plan.

Des Vice-Présidences spécialisées ont été créées par le Comité consultatif du développement des télécommunications (CCDT) à sa session de décembre 1995. Le Vice-Président pour les finances travaillera en coordination étroite avec l'Unité de la mobilisation des ressources et du financement et il réfléchira, en vue de donner des conseils au Directeur, aux questions de partenariat et de financement.

Le travail du BDT en matière de finances est étroitement coordonné avec celui de toutes les parties intéressées: Membres "M", membres "m", Commission d'études 1, Q4/1, Programme 1 du PABA (Financement) et avec les contributions relatives au financement pour les Conférences régionales de développement et toutes les autres réunions de l'UIT/BDT, pour assurer à la fois l'efficacité économique et le contrôle de la qualité.

A la suite des recommandations faites à la troisième réunion du CCDT, le BDT a organisé en 1995 deux réunions sur le partenariat pour faciliter le dialogue entre le secteur privé et les organisations de télécommunication des pays en développement. La première réunion a eu lieu en mars et la deuxième en mai. Les participants ont examiné les programmes du PABA, évalué l'intérêt et la contribution éventuelle des partenaires en fonction des activités du programme pour 1995 et différents descriptifs de projet distribués à la réunion.

On a créé une banque de données sur les contributions volontaires qui comprend les contributions en espèces, les contributions en nature et la fourniture d'installations et services de conférence. Les pays donateurs et les pays bénéficiaires figurent aussi dans cette banque. On trouvera au paragraphe 5.4.4 la liste des contributions volontaires pour 1995.

5.4.2.5 Services d'appui

a) Recrutement d'experts

Cinq cent quatre-vingt-douze emplois ont été traités, 471 candidatures ont été évaluées et 368 experts ont été recrutés. Ces chiffres marquent une augmentation de 35% des recrutements, à cause des missions d'assistance ponctuelle et des activités au titre du PABA. Comme l'année précédente, la tendance générale est d'organiser de nombreuses missions urgentes de courte durée dans des domaines très ciblés pour lesquels il est difficile de trouver les bons candidats au bon moment. Par conséquent, il a fallu recourir davantage au fichier, d'autant plus que les avis de vacances d'emploi ont suscité très peu de candidatures. Par suite de cette tendance nouvelle et afin de faire des économies, il a été décidé que la liste des avis de vacances d'emploi hors-siège ne serait désormais publiée que lorsque le besoin s'en fait sentir.

Experts recrutés en 1995

Région/Activité	1994	1995	Changement par rapport à 1994 en %
Afrique	71	104	+ 46%
Amériques	81	104	+ 28%
Asie-Pacifique	83	89	+ 7%
États arabes	23	39	+ 69%
Europe & CEI	14	32	+ 128%
Total	272	368	+ 35%

b) Équipements et achats

	1995	1994	Changement par rapport à 1994 en %
Commandes passées Nombre	324	493	- 34
Valeur en \$EU	8,209,563	10,187,501	- 19
Contrats signés Nombre	7	9	- 22
Valeur en \$EU	1,620,812	1,003,000	+ 62
Accords administratifs réexaminés	28	32	- 12
Nouveaux contrats de sous-traitance	13	9	+ 44
Exécution des contrats de sous-traitance	19	14	+ 36

c) Bourses

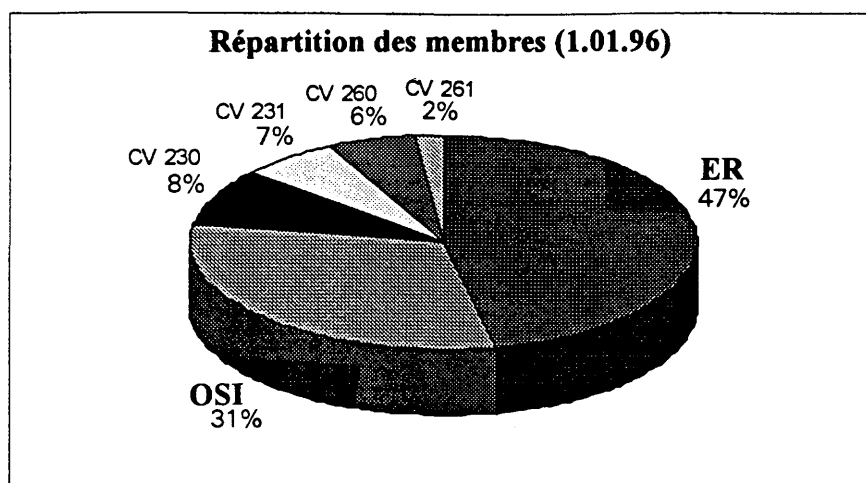
Un total de 1 453 bourses ont été accordées, 372 pour des programmes individuels et 1 081 pour 81 activités de formation en groupe. Sur le nombre total de boursiers, 34% étaient originaires d'Afrique, 31% de la Région Asie-Pacifique, 14% d'Europe, 13% des Amériques et 8% des Etats arabes.

Les principaux pays ayant accueilli des boursiers individuels en 1995 sont les suivants: Australie, Canada, Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Suède et Thaïlande.

5.4.3 Participation aux activités du Secteur du développement

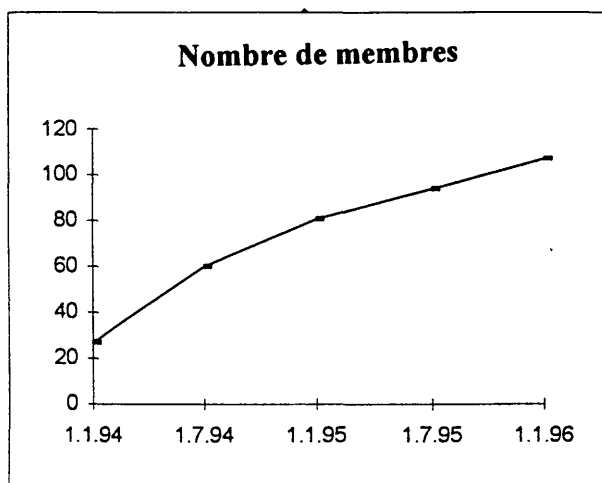
En 1995, 26 entités autres que des administrations ont adhéré au Secteur du développement de l'UIT. Au 31 décembre 1995, l'UIT-D comptait 107 membres "m", représentant un total de 22 5/16 unités contributives. Le graphique 1 indique la répartition des membres de l'UIT-D.

Graphique 1

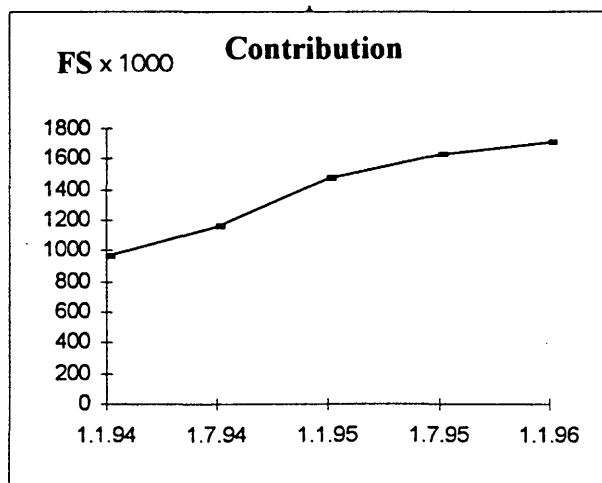


L'évolution des effectifs membres "m" et des contributions depuis 1994 est représentée aux graphiques 2 et 3. A ce sujet, il convient de noter que si le nombre des membres est en hausse, le montant moyen de la contribution est en baisse et que les recettes correspondantes n'augmentent pas aussi vite que l'effectif des membres. En effet, sur 26 nouveaux membres, 11 ont choisi la classe de contribution de 1/16 et 6 organisations ont été exonérées de toute contribution financière.

Graphique 2



Graphique 3



Toutefois, lorsqu'on évalue ces tendances, il faut tenir compte des particularités du Secteur du développement. Le succès de sa mission dépend en grande partie du partenariat à instaurer avec ses membres.

5.4.4 Contributions volontaires versées en 1995

Donateur	Contribution en espèces	Manifestation	Bénéficiaire
Alcatel Telespace	20 000 dollars EU	SPACECOM	Monde entier
AT&T	70 000 dollars EU	Séminaire Africa One	Pays africains
Bundespost P&T	20 000 dollars EU	Mesures d'intensité des pluies	Tanzanie, Ouganda
MP&T, Chine	537 dollars EU	A définir	Monde entier
CIP (Département d'Etat des Etats-Unis)	25 000 dollars EU	Télévision interactive	A définir
CIP (Département d'Etat des Etats-Unis)	25 000 dollars EU	Radiodiffusion interactive	A définir
Agence spatiale européenne	20 000 dollars EU	SPACECOM	Monde entier
EUTELSAT	4 910 dollars EU	SPACECOM	Monde entier
FINNIDA	12 739 dollars EU	Matériel remis en état	Monde entier
INMARSAT	10 000 dollars EU	SPACECOM	Monde entier
INTELSAT	20 000 dollars EU	SPACECOM	Monde entier
Korea Mobile Telecom	5 000 dollars EU	SPACECOM	Monde entier
Motorola	25 000 dollars EU	Séminaire sur le radiotéléphone cellulaire mobile	Tous les pays en développement (notamment les PMA)
Pays-Bas	25 313 dollars EU	A définir	Monde entier
Nuova Telespazio	5 000 dollars EU	SPACECOM	Monde entier
Pacific Century Group	20 000 dollars EU	SPACECOM	Monde entier
PANAMSAT	5 000 dollars EU	SPACECOM	Monde entier
Telebras	20 000 dollars EU	SPACECOM	Monde entier
Tele Greenland	20 000 dollars EU	SPACECOM	Monde entier
Gouvernement des Etats-Unis	20 000 dollars EU	SPACECOM	Monde entier

Donateur	Contribution en nature	Manifestation	Bénéficiaire
AICEP (Portugal)	Rédaction et impression de deux manuels/ monographies (valeur estimée à 150 000 dollars EU)	MANDEVTEL	Tous les pays en développement (notamment PMA)
AICEP (Portugal)	Bourses en nature (valeur estimée à 150 000 dollars EU)	Cours de gestion	Pays africains de langue portugaise
AT&T	Matériel multimédia pour 6 pays (valeur estimée à 10 000 dollars EU)	TELEPROJECT	Inde, Egypte, Singapour, Colombie, Philippines, Fidji
Bayly Communications	Services d'un conférencier (valeur estimée à 5 000 dollars EU)	Séminaire sur les télécommunications rurales, Mexico	Pays d'Amérique latine et des Caraïbes

Donateur	Contribution en nature	Manifestation	Bénéficiaire
BELGACOM (Belgique)	Services de deux consultants (valeur estimée à 21 000 francs suisses)	Séminaire sur le développement des services de radio- communication maritime	Pays insulaires du Pacifique Sud
Brésil	Services de consultants (valeur estimée à 25 000 francs suisses)	MANDEVTEL	Tous les pays en développement (notamment PMA)
Cable & Wireless	Bourses en nature (valeur estimée à 200 000 livres sterling)	Cours techniques et cours de gestion	Pays en développement (sauf membres du Commonwealth)
Gouvernement canadien	Bourses en nature (valeur estimée à 20 000 dollars EU)	Séminaire sur les télécommunications rurales, Mexico	Pays d'Amérique latine et des Caraïbes
Canada (TEMIC)	Bourses en nature (valeur estimée à 150 000 francs suisses)	Cours de gestion	Monde entier (n'importe quel pays)
Chili	Services de consultants (valeur estimée à 25 000 francs suisses)	MANDEVTEL	Tous les pays en développement (notamment les PMA)
Colombie	Services de consultants (valeur estimée à 25 000 francs suisses)	MANDEVTEL	Tous les pays en développement (notamment les PMA)
Comstream	Services d'un conférencier (valeur estimée à 5 000 dollars EU)	Séminaire sur les télécommunications rurales, Mexico	Pays d'Amérique latine et des Caraïbes
Consultronix	Services d'un conférencier (valeur estimée à 5 000 dollars EU)	Séminaire sur les télécommunications rurales, Mexico	Pays d'Amérique latine et des Caraïbes
Daniels Electronics	Services d'un conférencier (valeur estimée à 5 000 dollars EU)	Séminaire sur les télécommunications rurales, Mexico	Pays d'Amérique latine et des Caraïbes
Deutsche Telekom (Allemagne)	Formation professionnelle auprès de Deutsche Telekom (valeur estimée à 6 500 DM)	Séminaire/atelier sur le système de commutation ALCATEL 12	Slovak Telekom
Deutsche Telekom (Allemagne)	Formation professionnelle auprès de Deutsche Telekom (valeur estimée à 6 500 DM)	Séminaire/atelier sur la technique HNS	Slovak Telekom
Ericsson	Services d'un conférencier (valeur estimée à 5 000 dollars EU)	Séminaire sur le RGT	Russie
Secrétariat du Forum	Administration et bourses pour les participants + frais de voyage et indemnités de subsistance pour les fonctionnaires de l'UIT (valeur estimée à 45 000 francs suisses)	Trois ateliers	Pays du Pacifique Sud
Groupe Serveau	Services d'un conférencier (valeur estimée à 5 000 dollars EU)	Séminaire sur les télécommunications rurales, Mexico	Pays d'Amérique latine et des Caraïbes

Donateur	Contribution en nature	Manifestation	Bénéficiaire
IBC, Singapour	Frais de voyage du personnel de l'UIT (valeur estimée à 4 000 dollars EU)	Séminaire sur les télécommunications rurales, Djakarta	Pays d'Asie
INTELSAT	Bourses en nature (valeur estimée à 25 000 francs suisses)	Cours techniques	Pays de la Région Asie-Pacifique, de la Région des Etats arabes et pays anglophones de la Région Afrique
INTELSAT	Services d'un conférencier (valeur estimée à 5 000 dollars EU)	Séminaire sur les télécommunications rurales, Mexico	Pays d'Amérique latine et des Caraïbes
Organisation maritime internationale (OMI)	Services de consultants (valeur estimée à 21 000 francs suisses)	Séminaire sur le développement des services de radiocommunication maritime	Pays insulaires du Pacifique Sud
Italie	Un expert pendant 10 jours (valeur estimée à 6 000 dollars EU)	Université mondiale des télécommunications	Monde entier
Lenbrook Energy Systems	Services d'un conférencier (valeur estimée à 5 000 dollars EU)	Séminaire sur les télécommunications rurales, Mexico	Pays d'Amérique latine et des Caraïbes
Motorola	Services de conférenciers, bourses, etc. (valeur estimée à 70 000 dollars EU)	Séminaire/atelier sur la gestion sous-régionale du spectre au Viet Nam	Brunéi, Cambodge, Indonésie, Lao (RDP), Malaisie, Philippines, Thaïlande, Viet Nam
Motorola	Services de conférenciers (valeur estimée à 20 000 dollars EU)	Séminaire/atelier sur la gestion du spectre au Bangladesh	Pays du SAARC
MPR Teltech	Services d'un conférencier (valeur estimée à 5 000 dollars EU)	Séminaire sur les télécommunications rurales, Mexico	Pays d'Amérique latine et des Caraïbes
Administration norvégienne des télécommunications	Services de consultants (valeur estimée à 21 000 francs suisses)	Séminaire sur le développement des services de radiocommunications maritimes	Pays insulaires du Pacifique Sud
Novatel	Services d'un conférencier (valeur estimée à 5 000 dollars EU)	Séminaire sur les télécommunications rurales, Mexico	Pays d'Amérique latine et des Caraïbes
Oracle	Services consultatifs de suivi (valeur estimée à 10 000 dollars EU)	Séminaire sur la gestion de réseau	Thaïlande
Presticom	Services d'un conférencier (valeur estimée à 5 000 dollars EU)	Séminaire sur les télécommunications rurales, Mexico	Pays d'Amérique latine et des Caraïbes
SIDA	Exécution d'activités (valeur estimée à 150 000 couronnes suédoises)	Etude de faisabilité sur un projet pilote rural	Viet Nam

Donateur	Contribution en nature	Manifestation	Bénéficiaire
SR Telecom	Services d'un conférencier (valeur estimée à 5 000 dollars EU)	Séminaire sur les télécommunications rurales, Mexico	Pays d'Amérique latine et des Caraïbes
Swedtel	Bourses en nature (valeur estimée à 250 000 dollars EU)	Cours de gestion	Pays d'Europe orientale
Telstra (Australie)	Services de consultants (valeur estimée à 8 000 frs suisses)	Séminaire sur le développement des services de radiocommunication maritime	Pays insulaires du Pacifique Sud
TRT Philips	Bourses en nature (valeur estimée à 60 000 frs suisses)	Cours techniques	Monde entier (n'importe quel pays au monde)
PNUD/Secrétariat du Forum du Pacifique Sud	Administration et bourses pour les participants (valeur estimée à 32 000 frs suisses)	Séminaire sur le développement des services de radiocommunication maritime	Pays insulaires du Pacifique Sud
Université de Zilina République slovaque	5 monographies (valeur estimée à 50 000 dollars EU)	MANDEVTEL	Monde entier

Donateur	Installations et services de conférence	Manifestation	Bénéficiaire
ANTEL (Uruguay)	Installations et services de conférence	Réunion UIT/CITEL sur la politique régionale	Pays de la Région Amériques
Bulgarie	Installations et services de conférence	Réunion régionale sur la GRH/DRH pour l'Europe	Pays d'Europe
Bulgarie	Installations et services de conférence	Atelier ETNO	Pays de l'Europe centrale et orientale
Burkina Faso	Installations et services de conférence	Atelier régional sur la GRH/DRH	Pays francophones d'Afrique
Cameroun	Installations et services de conférence	Séminaire UIT/PTT suisses	Pays francophones d'Afrique
Compañia de Telecomunicaciones de Chile (CTC)	Installations et services de conférence	Réunion régionale pour les Amériques sur la GRH/DRH et la formation professionnelle	Pays d'Amérique latine
Gouvernement canadien	Installations et services de conférence	Séminaire sur les télécommunications rurales, Mexico, mai 1995	Pays d'Amérique latine et des Caraïbes
Costa Rica	Installations et services de conférence	Atelier régional de gestion	Pays d'Amérique latine
Côte d'Ivoire	Installations et services de conférence	Séminaire sur les radio-communications mobiles cellulaires	Pays francophones d'Afrique
Egypte	Installations et services de conférence	Réunion régionale sur la GRH/DRH	Etats arabes
Egypte	Installations et services de conférence	Atelier régional sur la GRH/DRH	Etats arabes
Fidji	Installations et services de conférence	Atelier de GRH pour la formation des cadres	Pays du Pacifique Sud
Fidji	Installations et services de conférence	Atelier sur la GRH/DRH	Pays du Pacifique Sud

Donateur	Installations et services de conférence	Manifestation	Bénéficiaire
Fidji	Installations et services de conférence	Atelier sur le développement des organisations	Pays du Pacifique Sud
Indonésie	Installations et services de conférence	EAO/EAT	Pays de la Région Asie-Pacifique
Jordanie	Installations et services de conférence	Atelier régional sur les politiques et règlements de télécommunication	Etats arabes
Kenya P&T	Installations et services de conférence	Atelier d'élaboration de cours	Pays anglophones d'Afrique
Kenya P&T	Installations et services de conférence	Séminaire sur le BASMS	Pays anglophones d'Afrique
Malaisie	Installations et services de conférence	Atelier régional sur la description, la classification et la restructuration des emplois	Pays de la Région Asie-Pacifique
Mali	Installations et services de conférence	Atelier de réflexion	Pays francophones d'Afrique
Mozambique	Installations et services de conférence	Atelier sur la restructuration du secteur des télécommunications	Pays anglophones d'Afrique
Népal	Installations et services de conférence	Atelier sur la gestion de haut niveau	Pays de la Région Asie-Pacifique
Office des postes et télécommunications de la République gabonaise	Installations et services de conférence	Atelier sur les services de radiocommunication pour le Golfe de Guinée	Pays francophones d'Afrique
Russie	Installations et services de conférence	Atelier régional de gestion	Pays de l'Europe centrale et orientale et de la CEI
Sénégal	Installations et services de conférence	Atelier régional sur la GRH/DRH	Pays francophones, hispanophones et lusophones d'Afrique
Slovaquie	Installations et services de conférence	Atelier sur les activités d'enseignement à distance	Pays d'Europe orientale et CEI
Slovaquie	Installations et services de conférence	Atelier régional d'EAT	Pays d'Europe orientale et CEI
Afrique du Sud	Installations et services de conférence	14ème Réunion régionale sur la GRH/DRH	Pays d'Afrique
Afrique du Sud	Installations et services de conférence	Atelier UIT/EAT	Pays anglophones d'Afrique
Afrique du Sud	Installations et services de conférence	Atelier régional de GRH/DRH	Pays anglophones d'Afrique
Secrétariat du Forum du Pacifique Sud	Installations et services de conférence	Séminaire sur le développement des services de radiocommunication maritime	Pays du Pacifique Sud
Saint Vincent	Installations et services de conférence	Réunion UIT/CTU sur la politique générale	Pays des Caraïbes

Donateur	Installations et services de conférence	Manifestation	Bénéficiaire
Syrie	Installations et services de conférence	Réunion sur le Livre arabe	Etats arabes
Telecom Argentina	Installations et services de conférence	Atelier régional d'EAT/apprentissage à distance	Pays d'Amérique latine
Telecom Argentina	Installations et services de conférence	Atelier de gestion de haut niveau	Pays d'Amérique latine
Tunisie	Installations et services de conférence	Réunion consultative sur Africa One	Pays d'Afrique
Tunisie	Installations et services de conférence	Atelier régional d'EAT	Etats arabes
Tunisie	Installations et services de conférence	Réunion préparatoire de l'AF-CRDT	Pays d'Afrique
Uganda Posts & Telecommunications	Installations et services de conférence	Atelier sur les radiocommunications dans la région du lac Victoria	Pays anglophones d'Afrique
Ukraine	Installations et services de conférence	Séminaire OCDE/UIT sur les licences d'exploitation	Pays d'Europe orientale
Viet Nam	Installations et services de conférence	Réunion régionale sur la GRH/DRH	Pays de la Région Asie-Pacifique
Viet Nam	Installations et services de conférence	Atelier de GRH	Pays de la Région Asie-Pacifique
Viet Nam	Installations et services de conférence	Atelier UIT de développement des organisations	Cambodge, Laos et Viet Nam
Viet Nam	Installations et services de conférence	Atelier UIT sur la gestion de la formation professionnelle	Cambodge, Laos et Viet Nam
Yémen	Installations et services de conférence	Atelier régional de formation des instructeurs	Etats arabes

6. ADMINISTRATION DE L'UNION

6.1 Questions de personnel

6.1.1 Le tableau des effectifs correspondant au budget 1995 comportait 786 emplois, dont 710 permanents. On a enregistré les mouvements suivants au cours de l'année parmi les fonctionnaires titulaires de contrats permanents ou de durée déterminée : 27 mises à la retraite, 5 démissions, 1 licenciement pour raison de santé et 3 décès. Trois contrats de durée déterminée ne furent pas renouvelés. Au 31 décembre 1995, 33 fonctionnaires travaillaient à temps partiel.

6.1.2 Les tableaux suivants (Tableaux 1 à 4) montrent la répartition des effectifs au 31 décembre 1995. Les chiffres de l'année précédente sont indiqués entre parenthèses à fin de comparaison lorsque ceci s'applique.

6.1.3 Des contrats de courte durée (Tableau 2) ont été octroyés de manière à assurer les renforts nécessaires lors de conférences et réunions, de surcroît temporaire de travail urgent, de travail en équipe, d'indisponibilité de longue durée de personnel essentiel.

6.1.4 La répartition géographique intéresse les fonctionnaires élus et les emplois des catégories supérieure et professionnelle (à l'exclusion du personnel linguistique). (Le principe de la répartition géographique ne s'applique pas aux emplois de la catégorie des services généraux.) Telle qu'elle se présentait à la fin 1995, la répartition géographique est illustrée par le Tableau 4 et se rapporte à tout le personnel employé par l'Union à l'exception du personnel linguistique, du personnel engagé au titre de projets d'assistance technique et du personnel engagé à court terme.

TABLEAU 1

**Répartition du personnel entre le Secrétariat général et les Secteurs de l'Union
(non compris le personnel engagé à court terme et
le personnel engagé au titre de l'assistance technique)**

Secrétariat général/ Secteur	Fonct. élus	Nombre de contrats		Total
		Permanents	Durée déterminée	
Secrétariat général	2 (2)	353 (360)	66 (57)	421 (419)
BR*	1 (6)	122 (127)	15 (11)	138 (144)
TSB	1 (1)	38 (42)	3 (2)	42 (45)
BDT	1 (1)	25 (26)	75 (77)	101 (104)
TOTAL	5 (10)	538 (555)	159 (147)	702 (712)

(Les chiffres pour 1994 figurent entre parenthèses.)

TABLEAU 2

Personnel engagé à courte terme

	Nombre de contrats		Nombre total de journées de travail	
Interprètes	909	(684)	4418	(4,579)
Ingénieurs, ingénieurs éditeurs	16	(4)	980	(144)
Programmeurs-analystes, Programmeurs	15	(6)	1,260	(1,073)
Traducteurs/Révisers, procès-verbalistes	129	(101)	6,306	(4,500)
Administrateurs	32	(7)	3,003	(846)
Secrétaires, Commis ordinateurs	257	(143)	21,204	(16,824)
Assistants programmeurs	43	(25)	4,182	(4,104)
Commis - Composition de textes	72	(21)	5,865	(3,701)
Dactylographes, opérateurs	328	(194)	16,290	(18,526)
Opérateurs - Reprographie	124	(44)	6,852	(5,329)
Commis aux expéditions et autres	202	(151)	7,637	(6,080)
TOTAL	2,127	(1,380)	77,997	(65,706)

(Les chiffres pour 1994 figurent entre parenthèses dans les colonnes 2 et 4)

TABLEAU 3

**Répartition du personnel selon le grade
(non compris le personnel engagé à court terme et
le personnel engagé au titre de l'assistance technique)**

Grade	Secrétariat Général		TSB		BR		BDT		Total	
Elus	2		1		1		1		5	
	Perm.	DD	Perm.	DD	Perm.	DD	Perm.	DD	Perm.	DD
D.1	8	2	2	-	5	-	-	6	15	8
P.5	18	3	6	1	13	2	2	30	39	36
P.4	32	5	3	-	29	6	4	8	68	19
P.3	37	8	3	-	13	1	1	1	54	10
P.2	6	4	1	-	-	-	2	1	9	5
P.1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Total	101	22	15	1	60	9	9	47	185	79
catégories P et au-dessus	125		17		70		57		269	
	Perm.	DD	Perm.	DD	Perm.	DD	Perm.	DD	Perm.	DD
G.7	28	2	2	-	11	-	9	3	50	5
G.6	55	9	20	1	29	2	5	10	109	22
G.5	82	13	-	1	16	-	2	14	100	28
G.4	47	14	1	-	6	4	-	1	54	19
G.3	30	5	-	-	-	-	-	-	30	5
G.2	10	1	-	-	-	-	-	-	10	1
G.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	252	44	23	2	62	6	16	28	353	80
catégorie G	296		25		68		44		433	
Total toutes catégories	353	68	38	4	122	16	25	76	538	164
TOTAL	421		42		138		101		702	

Perm. = permanent
DD = durée déterminée

Note: le tableau ci-dessus indique le grade des fonctionnaires compte tenu de ceux qui reçoivent une indemnité spéciale de fonctions accordée sur recommandation du Comité des nominations et des promotions.

TABLEAU 4

Répartition géographique du personnel au 31 Décembre 1995
(non compris le personnel engagé au titre de l'assistance technique)

Pays	Fonct. élus	D.1	P.5	P.4	P.3	P.2	P.1	Total
Région A - Amérique (32 pays)								
Argentine				1				1
Brésil		1	1 (-)	3 (4)	1			6
Canada	1	2	2	4 (3)	2			11 (10)
Chili						1		1
Colombie			1	1	1			3
Costa Rica			1 (2)					1 (2)
Equateur			1					1
Etats Unis	- (1)	- (1)	5	8 (10)	4 (2)			17 (19)
Jamaïque			1					1
Mexique		- (1)						- (1)
Pérou			1					1
Uruguay		1	2					3
Région B - Europe occidentale (33 pays)								
Allemagne	1	2	3	3	2			11
Autriche		1		2 (1)	- (1)			3
Belgique			2 (1)	- (1)	1			3
Espagne			1 (2)	2		1		4 (5)
Finlande	1		2					3
France		1	4 (5)	8 (6)	6 (8)	3		22 (23)
Grèce			- (1)	1 (-)				1
Irlande					1			1
Italie		3 (1)	1 (4)	1		1	1 (-*)	7
Norvège			1		1			2
Pays-Bas		1				1 (-)		2 (1)
Portugal				2				2
Royaume-Uni	- (1)		3	1	4	2		10 (11)
Suède			2	2	2			6
Suisse			3	2	6	4		15
Turquie			1	1				2
Région C - Europe orientale et Asie septentrionale (20 pays)								
Bulgarie			2 (1)	1 (2)				3
Hongrie		1		2				3
L'ex-République yougoslave de Macédoine			1					1
Pologne				1	1 (-)	- (1)		2
Slovaque (Rép.)				1				1
Tchèque (Rép.)				1				1
Russie	- (1)	1	3	4 (5)				8 (10)
Slovénie (Rép.)			1					1
Ukraine			1 (-)	1				2 (1)
Yougoslavie			1	1 (-)				2 (1)

Pays	Fonct. élus	D.1	P.5	P.4	P.3	P.2	P.1	Total
Région D - Afrique (52 pays)								
Algérie	- (1)	2 (1)	1	2 (1)	1			6 (5)
Bénin				1				1
Burkina Faso			2					2
Cameroun	- (1)	1 (-)			1			2
Côte d'Ivoire			1					1
Egypte					1			1
Ethiopie		1						1
Ghana					1			1
Guinée			1	1				2
Kenya	1 (-)			1				2 (1)
Mali				1				1
Maroc		1		1	2			4
Maurice					3			3
Ouganda			1 (-)	- (1)				1
Sierra Leone			1					1
Soudan			1					1
Sudafricaine (Rép.)				1				1
Tunisie	1 (-)		1					2 (1)
Zimbabwe			- (1)					- (1)
Région E - Asie & Australasie (47 pays)								
Australie		1	2 (3)	2	2			7 (8)
Chine		1	1	1	1			4
Corée (Rép. de)				2				2 (3)
Inde			3 (2)	3 (4)	4 (3)			10 (9)
Indonésie	- (1)							- (1)
Iran		1	1					2
Iraq				- (1)				- (1)
Japon	- (1)	1	2	1	1			5 (6)
Jordanie			1					1
Pakistan					1			1
Singapour			1 (-)					1 (-)
Sri Lanka			1					1
Syrie			1		1 (-)			2 (1)
Viet Nam					1			1
TOTAL - 71 pays	5 (10)	23 (21)	69 (71)	71 (73)	52 (50)	13	1 (-)	234 (238)

* 1 emploi payé sur fonds fiduciaires

(Lorsque les changements sont intervenus, les chiffres de 1994 figurent entre parenthèses)

6.2 Questions financières

6.2.1 L'exercice 1995 a été régi par les dispositions de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992), modifiées à Kyoto en 1994, ainsi que par les prescriptions du nouveau Règlement financier de l'Union, applicable à partir du 1er janvier 1995.

I. BUDGET DE L'UNION POUR 1995

6.2.2 A sa séance inaugurale de Kyoto, en 1994 (Résolution 1070), le Conseil a approuvé le budget définitif de 1995, dont les montants sont indiqués dans le tableau ci-dessous, qui fait apparaître les ajustements intervenus au cours de l'exercice, conformément à la Résolution 647, ainsi que les budgets définitifs.

	Budget 1995 Résolution 1070	Ajustements Résolution 647	Budget final de 1995	Budget final de 1994
	- Francs suisses -			
Budget ordinaire	154 119 000	-602 289	153 516 711	150 043 400*
Budget des publications	10 179 000	-	10 179 000	9 580 000

* Budget ordinaire + budget des comptes spéciaux de la coopération technique.

6.2.3 Par sa Résolution 1070, le Conseil a fixé le montant de l'unité contributive des Membres à 330 000 francs suisses (319 200 en 1994) sur la base de la classe de contribution choisie en vertu des dispositions du numéro 160 de la Constitution et du numéro 468 de la Convention de Genève (1992), soit sur la base d'un total de 375 3/8 unités. Par la même Résolution, le Conseil a fixé à 66 000 francs suisses (63 840 en 1994) la valeur annuelle de l'unité contributive aux dépenses des réunions du Secteur des radiocommunications, du Secteur de la normalisation des télécommunications et du Secteur du développement des télécommunications pour les exploitations privées reconnues, les organismes scientifiques ou industriels et les organisations internationales non exonérées, selon les dispositions des numéros 479 et 480 de la Convention de Genève, ce qui correspond à 1/5 de l'unité contributive des Membres.

II. RECETTES ET DEPENSES PENDANT LA PÉRIODE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 1995

BUDGET ORDINAIRE

Recettes

6.2.4 Les recettes prévues pour 1995 se chiffraient à 153 516 711 francs suisses, compte tenu d'un prélèvement de 9 600 000 francs sur le Fonds de réserve conformément à la Résolution 1070, et de recettes de 2 871 650 francs pour le sous-secteur de la mise en oeuvre des programmes et des projets de coopération technique. Les recettes effectives ont été de 158 671 469,09 francs suisses (148 612 290,88 en 1994), comprenant un montant de 2 828 560 francs au titre des dépenses d'appui, un transfert de 602 289 francs au Fonds de réserve conformément à la Résolution 647 et un prélèvement de 292 049,95 francs de la Provision pour comptes débiteurs pour compenser deux créances irrécouvrables (Décisions 458 et 459 du Conseil).

6.2.5 Le nombre d'unités contributives choisi par les Membres était, au moment de l'adoption du budget, de 376 1/2. Les recettes inscrites au budget ont été réduites de 1 1/8 d'unité à la suite de la Résolution 1003. Le nombre d'unités contributives considéré au titre des recettes était donc de 375 3/8 et les recettes prévues se chiffraient à 123 873 750 francs suisses. Le total des contributions effectivement mises en compte et considérées comme recettes s'est élevé à 125 028 750 francs (119 959 350 en 1994), par suite d'une augmentation des contributions de deux Membres et du versement des contributions de deux nouveaux Membres non inscrites au budget.

6.2.6 La valeur de l'unité contributive a été fixée à 66 000 francs suisses pour les membres des Secteurs et le total estimatif des contributions s'élevait à 6 072 000 francs pour le Secteur des radiocommunications (UIT-R), à 10 560 000 francs pour le Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) et à 1 122 000 francs pour le Secteur du développement des télécommunications (UIT-D), soit un total de 17 754 000 francs suisses. En raison de l'augmentation nette de la participation d'entités par rapport au budget, le total des contributions mises en compte s'élevait respectivement à 6 820 000 francs (UIT-R), 11 791 730 francs (UIT-T) et 1 598 437,50 francs (UIT-D), soit un total de 20 210 167,50 francs (18 184 757,50 en 1994).

6.2.7 Le montant estimé des recettes diverses et imprévues était de 19 600 francs suisses. Les recettes effectives s'élèvent à 1 261 230,64 francs (341 064,28 en 1994). Ce montant comprend 530 997,05 francs au titre de la vente de timbres-poste et 323 923,80 francs au titre du remboursement de primes d'assurance.

Dépenses

6.2.8 Les crédits et les dépenses du budget ordinaire de 1995 se répartissent comme suit:

- Francs suisses -

	Budget définitif 1995	Dépenses effectives	Crédits inutilisés	%
1 Secrétariat général	65 061 610	63 571 856,40	1 489 753,60	2,3
2 Secteur des radiocommunications	38 369 967	34 888 415,17	3 481 551,83	9,1
3 Secteur de la normalisation des télécommunications	19 132 359	17 926 807,73	1 205 551,27	6,3
4 Secteur du développement des télécommunications	30 952 775	26 823 894,93	4 128 880,07	13,3
Total	153 516 711	143 210 973,83	10 305 737,17	6,7

BUDGET DES PUBLICATIONS

6.2.9 Les dépenses et les recettes relatives à la production et à la vente des publications sont inscrites au budget des publications. A la fin de l'année, l'excédent des recettes ou le déficit est crédité ou débité au Compte capital des publications. L'excédent des recettes s'élève à 30 726,18 francs suisses (3 407 260,27 en 1994). A ce sujet, il convient de relever un changement dans la politique comptable: à la suite de l'application de l'article 23 du Règlement financier, le coût d'une publication est débité en tant que dépense au titre de l'achat du matériel ou du service

correspondant, mais il ne l'est plus lorsque la publication est vendue et que la valeur du stock est fixée à 1 franc suisse. En conséquence, l'exercice financier 1995 constitue une période transitoire qui ne se renouvellera pas car toutes les dépenses à régler pour les publications ont été imputées au Compte des publications. Les recettes correspondantes seront créditées au Compte pour les exercices à venir, au fur et à mesure de la vente des publications en stock ou en cours de fabrication.

6.2.10 La valeur du stock de publications, 1 536 241 francs suisses, et du papier à imprimer, 94 000 francs suisses, au 31 décembre 1994 a été couverte par le Compte capital des publications.

III. LIQUIDITÉS

Liquidités et dépôts à terme

6.2.11 La plupart des contributeurs au budget de l'Union ayant été ponctuels dans leurs versements, les liquidités sont restées satisfaisantes toute l'année, bien que la plupart des contributeurs aient différé leurs paiements de 1996 jusqu'à la fin décembre 1995 et même au-delà. Néanmoins, 90 622 599,95 francs suisses, soit 64,2% des contributions prévues pour 1996, avaient été encaissés à la fin de l'année 1995 (114 675 451,10, soit 79,3%, en 1994) et il n'a pas été nécessaire de demander des fonds au Gouvernement de la Confédération suisse au cours de l'année. Il convient de souligner que l'Union n'a pas de réserves liquides autres que les fonds avancés par ses Membres et que 94,7% des contributions appelées pour 1995 avaient été versés au 31 décembre 1995, situation qui est analogue à celle des années précédentes.

Comptes de créances à recouvrer

6.2.12 Le montant dû à l'Union par ses Membres pour l'exercice financier 1995 est de 6 297 907,35 francs suisses (6 169 089,20 en 1994). Les arriérés de contributions s'élevaient à 28 894 286,35 francs suisses (24 089 824,55 en 1994). Le montant des contributions inscrites aux comptes spéciaux d'arriérés était de 6 369 362,69 francs (6 405 409,82 en 1994).

6.2.13 Le montant dû à l'Union par les membres des Secteurs pour l'exercice financier 1995 est de 1 421 595,55 francs suisses (1 495 029,75 en 1994). Les arriérés de contributions s'élèvent à 3 097 604,35 francs (2 919 585,45 en 1994).

6.2.14 Les sommes à recevoir au titre des ventes de publications s'élevaient à 3 542 703,95 francs suisses (6 316 322,25 en 1994). Le montant peut varier sensiblement d'un exercice à l'autre car il dépend beaucoup du programme des publications et, par conséquent, de la date de facturation. Les arriérés au titre des ventes de publications s'élevaient à 2 104 560,80 francs suisses (1 954 434,25 en 1994). Le montant inscrit aux comptes spéciaux d'arriérés s'élève à 102 027,85 francs (106 803,05 en 1994).

IV. PROVISION POUR COMPTES DEBITEURS

6.2.15 Conformément à l'article 29 du Règlement financier, l'intérêt sur les arriérés imputés aux comptes des débiteurs de l'Union est crédité à cette Provision. Les paiements effectués à ce titre s'élevaient à 2 408 512,70 francs suisses (2 226 315,40 en 1994).

6.2.16 Le solde créditeur de la Provision pour comptes débiteurs se chiffrait à 20 392 079,35 francs suisses au 31 décembre 1995 (18 337 601,25 en 1994). La Provision couvre 39,4% des exigibles au titre des contributions et des publications.

V. CAPITAL

Fonds de réserve

6.2.17 Le Fonds de réserve dont il est fait mention au numéro 485 de la Convention de Genève (1992) et à l'article 31 du Règlement financier de l'UIT est alimenté principalement par les crédits budgétaires inutilisés qui sont annulés à la clôture de l'exercice et par l'excédent du Compte d'intérêt. Au 31 décembre 1995, le solde du fonds s'élevait à 33 531 787,33 francs suisses (22 286 489,08 en 1994).

Compte capital des publications

6.2.18 Le Compte capital des publications présentait à la fin de 1995 un excédent de 30 726,18 francs suisses. Après incorporation du stock d'invendus, le solde créditeur du Compte s'élevait à 4 932 100,51 francs suisses au 31 décembre 1995 (6 531 615,33 en 1994).

Compte capital de l'économat, de la reprographie et des services techniques

6.2.19 A la suite de l'application du nouveau Règlement financier de l'Union à compter du 1er janvier 1995, le Compte a été clos et son solde, 85 722,60 francs suisses, a été crédité, après défalcation de la valeur du stock, au budget ordinaire de 1995 à la rubrique des recettes diverses.

7. RELATIONS AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Au cours de la période considérée, l'UIT a continué d'entretenir et de renforcer ses relations avec les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, conformément au Plan stratégique de l'Union, qui préconise un renforcement de la coopération entre l'Union et d'autres organisations internationales dans le domaine des télécommunications.

L'Union a collaboré étroitement avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC). A l'heure actuelle, les deux institutions cherchent activement à conclure un Accord de coopération. L'UIT bénéficie du statut d'observateur au Groupe de négociation sur les télécommunications de base (NGBT) et a participé à ce titre aux réunions de négociation. Pour plus de précisions sur ce sujet, on peut se référer au Document C96/40.

Dans le cadre de l'Accord de coopération entre l'UIT et l'UNESCO, les deux organisations ont resserré leurs liens au titre du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et des programmes 10 et 12 inscrits au Plan d'action de Buenos Aires.

En outre, l'Union a participé:

- au Groupe de travail sur les télécommunications dans les situations d'urgence, ce qui lui a permis de prendre une part plus active dans les programmes d'aide humanitaire, conformément aux Résolutions de la CMDT et à la Résolution 36 de Kyoto, en vue de parer à ces situations. En outre, elle a collaboré avec le Département des affaires humanitaires de l'Organisation des Nations Unies et a participé aux travaux d'un Groupe chargé d'élaborer une Convention relative à la mise à disposition de moyens de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe;
- à l'Atelier sur les politiques de télécommunication en vue de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui doit se tenir à Istanbul en juin 1996;
- à la réunion interorganisations des Nations Unies organisée sous l'égide du Coordonnateur spécial pour l'assistance au peuple palestinien dans les territoires occupés;
- à un projet de télémédecine avec l'OMS, qui a été présenté au public lors de la session d'inauguration de TELECOM 95 ainsi qu'au stand de l'UIT, conformément au mémorandum d'accord signé entre les deux institutions;
- au Conseil de l'ECOSOC, qui s'est notamment penché sur la coordination des politiques et des activités des institutions spécialisées ainsi que des autres organismes du système des Nations Unies;
- aux réunions des organes subsidiaires du Comité administratif de Coordination (CAC), notamment le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO), le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) et le Comité consultatif pour les questions de personnel (CCQA/PER), qui est présidé par l'UIT;

- à des manifestations organisées par les organisations dont le siège se trouve à Genève, en vue de la célébration du 50ème anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Dans le cadre du CAC, l'Union a contribué à la préparation de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique mise en oeuvre au début de 1996. Le Secrétaire général des Nations Unies, en sa qualité de Président du CAC, a chargé les institutions des Nations Unies de collaborer dans le cadre de Groupes spéciaux interorganisations, en vue d'étudier des questions universelles telles que les services sociaux de base pour tous, l'emploi et des moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire et l'agriculture durable. Conformément aux conclusions auxquelles le CAC est parvenu à sa réunion d'octobre 1995, le Secrétaire général de l'UIT a recommandé la création d'un Groupe spécial du CAC chargé de promouvoir l'accès universel aux services de communication d'information de base.

Au cours de la période considérée, l'Union a participé à diverses conférences et réunions tenues par des organisations internationales et des organisations non gouvernementales.

7.1 Résolutions de l'ONU

Conformément à l'article IV de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union internationale des télécommunications, les Résolutions que l'ONU a adressées à l'Union sont portées à la connaissance du Conseil. En 1995, l'ONU a communiqué les Résolutions suivantes à l'Union:

Résolution N°	Titre
A/50/1	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
A/50/3	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence de coopération culturelle et technique
A/50/6	Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies
A/50/9	Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique
A/50/14	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain
A/50/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes
A/50/17	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique
A/50/19	Participation de volontaires, les "Casques blancs", aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies
A/50/23	Droit de la mer
A/50/40	Diffusion d'informations sur la décolonisation
A/50/42	Quatrième Conférence mondiale sur les femmes
A/50/57	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies

- A/50/58 Assistance économique spéciale à certains pays ou régions
- A. Assistance pour le relèvement et la reconstruction du Libéria
 - B. Assistance et coopération internationales en faveur de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale
 - C. Aide à la reconstruction et au développement d'El Salvador
 - D. Assistance internationale pour le redressement économique de l'Angola
 - F. Assistance pour la reconstruction et le développement de Djibouti
 - G. Assistance humanitaire à la Somalie et soutien au relèvement économique et social du pays
 - H. Assistance au peuple palestinien
 - J. Assistance d'urgence au Soudan
 - K. Assistance spéciale d'urgence pour le redressement économique et la reconstruction du Burundi
 - L. La situation au Rwanda : assistance internationale pour la solution du problème des réfugiés, le rétablissement de la paix totale, la reconstruction et le développement socio-économiques au Rwanda
- A/50/133 Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies
- A/50/134 Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl
- A/50/155 Conférence des États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant
- A/50/158 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine
- A/50/160 Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90
- A/50/161 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social
- A/50/75 Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
- A/50/27 Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
- A/50/28 Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
- A. Aide aux réfugiés de Palestine
 - E. Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

A/50/30	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous les aspects
A/50/94	Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique
A/50/95	Commerce international et développement
A/50/96	Mesures économiques utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement
A/50/100	Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)
A/50/101	Science et technique au service du développement
A/50/102	Appui du système des Nations Unies à la science et à la technique en Afrique
A/50/103	Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés
A/50/104	Participation des femmes au développement
A/50/105	Mise en valeur des ressources humaines aux fins du développement
A/50/106	Les entreprises et le développement
A/50/107	Célébration de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté et proclamation de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté
A/50/109	Sommet mondial de l'alimentation
A/50/117	Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles
A/50/118	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe
A/50/119	Coopération économique et technique entre pays en développement et Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
A/50/121	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
A/50/130	Programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies
A/50/135	Mesures à prendre pour lutter contre les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
A/50/136	Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale
A/50/137	Rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale
A/50/171	Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme
A/50/174	Renforcement de l'action que l'Organisation des Nations Unies mène dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale, et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité
A/50/203	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

7.2 Activités du Corps commun d'inspection

Le rapport sur les activités du CCI est présenté au Conseil en application de la Résolution 57 de la Conférence de plénipotentiaires (Kyoto, 1994). Les titres des rapports préparés par le CCI durant la période janvier-décembre 1995 sont énumérés ci-après:

Référence	Titre
JIU/REP/95/1 (Partie I)	Examen de l'application de la politique de l'ONU en matière de recrutement, d'affectation et de promotion (Partie I - Recrutement)
JIU/REP/95/2	Obligation redditionnelle, amélioration de la gestion et contrôle dans le système des Nations Unies
JIU/REP/95/3	Etude des télécommunications et des technologies de l'information connexes dans le système des Nations Unies
JIU/REP/95/4	Rapport sur le partage des responsabilités en matière de maintien de la paix entre l'ONU et les organisations régionales
JIU/REP/95/5	La promotion de la femme au moyen et dans le cadre des programmes du système des Nations Unies: que se passera-t-il après la quatrième conférence mondiale sur les femmes?
JIU/REP/95/6	Etude de la relation entre l'assistance humanitaire et les opérations de maintien de la paix
JIU/REP/95/7	L'appui du système des Nations Unies à la science et à la technique dans la région de l'Asie et du Pacifique
JIU/REP/95/8	La gestion à l'Organisation des Nations Unies
JIU/REP/95/9	Participation des organismes des Nations Unies à la fourniture et à la coordination de l'assistance humanitaire
JIU/REP/95/10	Les voyages à l'Organisation des Nations Unies: problème d'efficacité et de réduction des coûts
JIU/REP/95/11	Elément militaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
JIU/REP/95/12	Evaluation du nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90: vers une approche plus opérationnelle?
JIU/REP/95/13	Renforcement des moyens dont dispose le système des Nations Unies pour prévenir les conflits

* * * * *

ANNEXE 1

SITUATION DES MEMBRES PAR RAPPORT AUX ACTES DE L'UNION
AU 31 DÉCEMBRE 1995

Tableau I. *Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Règlements administratifs:*

- Constitution et Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992);
- Protocole facultatif concernant le règlement obligatoire des différends relatifs à la Constitution, à la Convention et aux Règlements administratifs (Genève, 1992);
- Amendements à la Constitution et à la Convention (Kyoto, 1994);
- Règlement des télécommunications internationales de Melbourne (1988);
- Règlement des radiocommunications de Genève (1979);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR pour les services mobiles, Genève, 1983) (MOB-83);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et la planification des services spatiaux utilisant cette orbite, Genève, 1985) (ORB-85);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR pour la planification des bandes d'ondes décimétriques attribuées au service de radiodiffusion, Genève, 1987) (HFBC-87);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR pour les services mobiles, Genève, 1987) (MOB-87);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et la planification des services spatiaux utilisant cette orbite, Genève, 1988) (ORB-88);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (CAMR chargée d'étudier les attributions de fréquences dans certaines parties du spectre, Malaga-Torremolinos, 1992) (CAMR-92).

Tableau II. *Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée d'établir un Plan pour le service de radiodiffusion par satellite dans les bandes de fréquences 11,7 - 12,2 GHz (dans les Régions 2 et 3) et 11,7 - 12,5 GHz (dans la Région 1) (Genève, 1977).*

Tableau III. *Accord régional relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences dans les bandes des ondes hectométriques dans les Régions 1 et 3 et dans les bandes des ondes kilométriques dans la Région 1 (Genève, 1975).*

Tableau IV. *Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 87,5 - 108 MHz pour la radiodiffusion sonore à modulation de fréquence (Région 1 et partie de la Région 3) (Genève, 1984).*

Tableau V. *Accord régional relatif aux services mobile maritime et de radionavigation aérienne en ondes hectométriques (Région 1) (Genève, 1985).*

Tableau VI. *Accords régionaux américains:*

- Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949);
- Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950);
- Accord régional relatif au service de radiodiffusion à ondes hectométriques dans la Région 2 (Rio de Janeiro, 1981);
- Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 1605 - 1705 kHz dans la Région 2 (Rio de Janeiro, 1988).

Tableau VII. *Accords et Protocole régionaux des zones européennes:*

- Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68 - 73 MHz et 76 - 87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part, et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960);
- Accord régional pour la Zone européenne de radiodiffusion (Stockholm, 1961);
- Protocole portant amendement de l'Accord de Stockholm (Genève, 1985);
- Accord régional concernant la planification du service de radionavigation maritime (radiophares) dans la Zone européenne maritime (Genève, 1985).

Tableau VIII. *Accords et Protocoles régionaux des zones africaines:*

- Accord régional pour la Zone africaine de radiodiffusion relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences des bandes des ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963);
- Protocole portant amendement de cet Accord (Genève, 1985);
- Protocole portant abrogation des parties toujours en vigueur de cet Accord (Genève, 1989);
- Accord régional relatif à la planification de la radiodiffusion télévisuelle en ondes métriques et décimétriques dans la Zone africaine de radiodiffusion et les pays voisins (Genève, 1989).

IX. *Liste des Membres qui ont signé les Actes finals de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-95), Genève, 1995.*

X. *Accords particuliers.*

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

Tableau I. Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Règlements administratifs

SITUATION AU 31 DECEMBRE 1995

La lettre S signifie que l'Acte en question a été signé.
La lettre A dans les colonnes 3, 5 ou 7 signifie qu'il s'agit d'une adhésion;
dans les autres colonnes, elle indique une approbation des Règlements.

MEMBRES	Classe de contribution Nombre d'unités	GENEVE (1992)				KYOTO (1994)		REGLEMENTS ADMINISTRATIFS																																																																																																																																																																																																																	
		Constitution et - Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Règlement des télécom- munications internationales Melbourne, 1988	REGLEMENT DES RADIOCOMMUNICATIONS																																																																																																																																																																																																																
			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Genève, 1979	Révision partielle Genève, 1983 MOB-83	Révision partielle Genève, 1985 ORB-85	Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87	Révision partielle Genève, 1987 MOB-87	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Genève, 1

Tableau I. Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Règlements administratifs (suite)

MEMBRES	Classe de contribution Nombre d'unités	GENEVE (1992)				KYOTO (1994)		REGLEMENTS ADMINISTRATIFS															
		Constitution et Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Règlement des télécommunications internationales Melbourne, 1988	REGLEMENT DES RADIOCOMMUNICATIONS														
			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Genève, 1979	Révision partielle Genève, 1983 MOB-83	Révision partielle Genève, 1985 ORB-85	Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87	Révision partielle Genève, 1987 MOB-87	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Malaga-Torremolinos, 1992 CAMR-92								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Fidji (République de)	1/4	S 1)		S		S 25)		S		S	A 3)	-	A 3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Finlande	5	S 1)		S		S 25)		S	A 2)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	
France	30	S 1)	18.05.1994	-		S 25)		S	A 4)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A
Gabonaise (République).....	1/4	S 1)		S		S 25)		S	A 2)	S	A 3)	-	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	-	A 2)	S	A 2)	S	
Gambie (République de).....	1/8	S		S		S		-		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	-	-	-	S	
Géorgie (République de).....	1/4	A	20.06.1994	-		S		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)
Ghana.....	1/4	S 1)		S		S 25)		S	A 2)	S	A 3)	-	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	-	A 2)	S	A 2)	S	
Grèce.....	1	S 1)		S		S 25)		S		S	A	S	A 3)	S		S		S		S		S	
Grenade.....	1/16	S		S		-		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Guatemala (République du).....	1/4	-		-		-		S		S	A 3)	-	A 3)	S	A 3)	-	-	-	-	-	-	S	
Guinée (République de)	1/8	S 1)	05.08.1994	S	05.08.1994	S 25)		S	A 2)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)
Guinée-Bissau (République de)	1/8	-		-		-		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Guinée équatoriale (République de)	1/8	-		-		-		-		-	A 3)	-	A 3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Guyana	1/4	A	19.08.1994	-		S 25)		-	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)
Haiti (République d')	1/8	A	22.05.1995	-		-		-	A 6)	S	A	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)
Honduras (République du).....	1/4	S		S		-		-		S	A 3)	-	A 3)	S		S		-	-	-	-	S	
Hongrie (République de).....	1	S 1)		S		S 25)		S		S	A	S	A	S		S	A	S		S		S	
Inde (République de l')	5	S 1)	03.11.1995 5)	S		S 25)		S	A 6)	S	A	S	A 3)	S	A 6)	S	A	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)
Indonésie (République d').....	1	S 1)		S		S 25)		S		S	A 3)	S	A 3)	S		S		S		S		S	
Iran (République islamique d').....	1	S 1)		S		S 25)		S		S	A 3)	S	A 3)	S		S		S		S		S	
Iraq (République d').....	1/4	-		-		-		S		S	A 3)	S	A 3)	S		S		S		S		-	
Irlande.....	2	S 1)		S		S 25)		S		S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S		S		S	
Islande.....	1/4	S 1)		S		S 25)		S		S	A 3)	S	A 3)	-	-	S		-	-	S		S	
Israël (Etat d').....	1	S 1)	25.08.1994	S		S 25)		S	A 6)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)
Italie.....	20	S 1)		S		S 25)		S		S	A	S	A	S		S	A	S	A	S	A	S	A
Jamaïque	1/4	S		S		S		-		S	A	-	A 3)	S		-	-	-	-	-	-	-	
Japon	30	S 1)	18.01.1995	S	18.01.1995	S 25)		S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A 10)	S	A	S	A
Jordanie (Royaume hachémite de)	1/2	S 1)	16.10.1995	S	16.10.1995	S 25)		-	A 2)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)
Kazakstan (République du)	1/4	A	05.09.1994	-		S		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)
Kenya (République du).....	1/4	S 1)	25.08.1994	S	25.08.1994	S 25)		S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)
Kiribati (République de).....	1/8	-		-		-		-		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	-	-	-	-	-	-	
Koweït (Etat du).....	3	S 1)		S		S 25)		S		S	A 3)	S	A 3)	S		S		S		S		S	
Lao (Rép. dém. populaire).....	1/16	A	24.01.1994	A	24.01.1994	S 25)		-	A 6)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)
Lesotho (Royaume du)	1/16	S 1)		S		S		-		S	A 3)	-	A 3)	-	-	S		-	-	-	-	-	
Lettonie (République de)	1/4	S 1)		S		S 25)		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	S	
L'ex-Rép. yougoslave de Macédoine ..	1/8	A	11.07.1994	-		S 25)		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)
Liban	1/4	S 1)		S		S 25)		S		S	A 3)	-	A 3)	S	A	-	S		S		S		
Libéria (République du)	1/4	S		S		-		-		S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S		S		S		-	
Libye (Jam. arab. lib. pop. et soc.)	1	-		-		S 25)		-		S	A 3)	-	A 3)	S	A 3)	S		S		S		S	
Liechtenstein (Principauté de)	1/2	S 1)	02.01.1995 24)	S	02.01.1995	S 25)		S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)
Lituanie (République de)	1	S 1)		S		-		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	S	
Luxembourg.....	1/2	S 1)		S		S 25)		S		S	A 3)	-		S		S		-	-	S		S	
Madagascar (République de).....	1/8	S		S		S		S		S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S		S		S		S	
Malaisie	1	S 1)	11.04.1994	-		S 25)		S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)
Malawi	1/8	S 1)		S		S 25)		-		S	A 3)	-	A 3)	S	-	-	-	-	-	-	-	S	
Maldives (République des).....	1/8	A	22.08.1994	-		S		S	A 6)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)
Mali (République du)	1/8	S	25.04.1995	S		S 25)		S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)
Malte	1/4	S 1)	30.08.1995 5)	S	30.08.1995	S 25)		S	A 4)	S	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)
Maroc (Royaume du).....	1	S 1)		-		S 25)		S		S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S		S		S	
Maurice (République de).....	1/4	A	06.12.1993	A	06.12.1993	S		S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)
Mauritanie (Rép. islamique de).....	1/4	S 1)		S		S 25)		-		S	A 3)	S	A 3)	-	A 3)	S	A 3)	S		S		-	
Mexique	1	S 1)	27.09.1993 11)	S	27.09.1993	S 25)		S	A 4)	S	A 4)	S	A 2)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 2)	S	A 12)
Micronésie (Etats fédérés de).....	1/4	A	07.08.1995	-		-		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)
Moldova (République de).....	1/4	S		-		S		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	
Monaco (Principauté de).....	1/4	S 1)		S		S 25)		S		S	A 3)	S	A 3)	S		S		S		S		S	
Mongolie	1/4	S 1)		-		S 25)		-		S	A 3)	-	A 3)	-	-	S		-	-	S		S	
Mozambique (République du).....	1/16	A	19.09.1994	-		S		-	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)
Myanmar (Union de)	1/8	S 1)		-		-		-		-	A 3)	-	A 3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Namibie (République de).....	1/4	A	04.08.1994 13)	-		S 25)		-	A 6)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)
Nauru (République de).....	1/8	-		-		-		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Népal	1/16	S		S		S		S	A 2)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 2)	-	A 2)	-	A 2)	-	
Nicaragua.....	1/4	-		-		-		-		S	A 3)	S	A 3)	-	A 3)	-	-	-	-	-	-	S	

Tableau I. Actes finals de Genève (1992), Kyoto (1994) et Règlements administratifs (suite)

MEMBRES	Classe de contribution Nombre d'unités	GENEVE (1992)				KYOTO (1994)		REGLEMENTS ADMINISTRATIFS															
		Constitution et Convention		Protocole facultatif		Amendements à la Constitution et Convention		Règlement des télécommunications internationales Melbourne, 1988	REGLEMENT DES RADIOCOMMUNICATIONS														
			Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification, acceptation, approbation ou adhésion		Genève, 1979	Révision partielle Genève, 1983 MOB-83	Révision partielle Genève, 1985 ORB-85	Révision partielle Genève, 1987 HFBC-87	Révision partielle Genève, 1987 MOB-87	Révision partielle Genève, 1988 ORB-88	Révision partielle Malaga-Torremolinos, 1992 CAMR-92								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Niger (République du)	1/8	S 1)		S		S 25)		S		S	A 3)	-	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)
Nigéria (République fédérale du).....	2	S 1)		S		S 25)		S		S	A 3)	-	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)
Norvège	5	S 1)	15.07.1994 14)	S		S 25)		S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)
Nouvelle-Zélande	2	S 1)	06.12.1994	S	06.12.1994	S 25)	16.06.1995	S	A 6)	S	A 15)	S	A 15)	S	A 16)	S	A 16)	S	A 16)	S	A 16)	S	A 6)
Oman (Sultanat d').....	1/2	S 1)	18.05.1994	S	18.05.1994	S 25)		S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)
Ouganda (République de l').....	1/16	A	27.07.1994	-		S 25)		S	A 3)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)
Ouzbékistan (République d')	1/2	A	22.09.1994	A	22.09.1994	S		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 4)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)
Pakistan (Rép. islamique du)	2	S 1)		S		S 25)		S		S	A 3)	-	A 3)	S		S		S		S		S	
Panama (République du).....	1/2	S 1)		S		-		-		S	A 3)	S	A 3)	-		-		S		S		S	
Papouasie-Nouvelle-Guinée.....	1/2	S 1)		S		S 25)		S		S	A 3)	S		S		S		S		S		S	
Paraguay (République du)	1/2	A	26.09.1994	-		S		S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	-	A 6)
Pays-Bas (Royaume des).....	8	S 1)		S		S 25)		S	A 17)	S	A 17)	S	A 17)	S	A	S	A	S	A 4)	S 17)	A 4)	S	
Pérou	1/4	A	30.09.1994 18)	A	30.09.1994	S 25)		-	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	S	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	-	A 6)
Philippines (République des).....	1	S 1)		S		S 25)		S		S	A 3)	-	A 3)	S		S		S		S		S	
Pologne (République de).....	1	S	17.10.1995	S	17.10.1995	S 25)		S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)
Portugal	2	S 1)	30.11.1995 5)	S	30.11.1995	S 25)		S	A 4)	S	A 4)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)
Qatar (Etat du).....	1/2	S 1)		S		S 25)		S		S	A 3)	S	A 3)	S		S		S		S		S	
République arabe syrienne	1/2	A	25.11.1993	-		S 25)		S	A	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)
République kirghize	1/4	A	29.06.1994	-		S		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)
Rép. pop. démocratique de Corée	1/4	S 1)	09.08.1994	S		-		S	A 2)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 6)
République slovaque	1/4	A	01.07.1994	-		S 25)	10.11.1995	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)
République tchèque	1	A	29.08.1994	-		S 25)		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)
Roumanie.....	1/2	S 1)	30.11.1993	-		S 25)		S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	15	S 1)	27.06.1994	S	27.06.1994	S 25)		S	A 4)	S	A 19)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 6)
Russie (Fédération de)	15	S 1)	01.08.1995	-		S 25)		S	A 6)	S	A 20)	S	A 3)	S	A 6)	S	A	S	A	S	A	S	A
Rwandaise (République)	1/16	-		-		-		S		S	A 3)	-	A 3)	-		S		-		-	-	-	-
Saint-Marin (République de).....	1/4	S	31.08.1994	S	31.08.1994	S 25)		S	A 6)	S	A 3)	-	A 3)	S	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)
Saint-Vincent-et- Grenadines.....	1/16	A	20.09.1994	-		S 25)		-	A 6)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)
Salomon (Iles).....	1/16	-		-		-		-	-	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
Samoa-Occ. (Etat indép. du)	1/16	A	29.08.1994	-		S		-	A 6)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)
Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de) ..	1/16	-		-		-		-	-	-	A 3)	-	A 3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal (République du)	1	S 1)	18.11.1994	S		S 25)		S	A 6)	S	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)
Sierra Leone.....	1/8	-		-		-		-	-	-	A 3)	-	A 3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Singapour (République de).....	1	S 1)		S		S 25)		S		S	A 3)	S	A 3)	S		S		S		S		S	
Slovénie (République de)	1/4	S 1)	12.12.1994	S	12.12.1994	S		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)
Somalie (République démocratique) ...	1/8	-		-		-		-		S	A 3)	-		S		S		-		-	-	-	-
Soudan (République du).....	1/16	S 1)		S		S 25)		-		S	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	-	-	-	-	-
Sri Lanka (Rép. soc. dém. de)	1/2	S 1)		S		-		-		S	A 3)	S	A 3)	S		S		S		-	-	S	
Sudafricaine (République).....	3	A	30.06.1994	A	30.06.1994	S 25)		-	A 6)	-	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A	-	A	-	A 6)
Suède	8	S 1)	15.09.1994	S	15.09.1994	S 25)		S	A	S	A 3)	S	A 4)	S	A 4)	S	A 4)	S	A	S	A 4)	S	A 4)
Suisse (Confédération).....	15	S 1)	15.09.1994 21)	S	15.09.1994	S 25)		S	A 6)	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
Suriname (République du)	1/4	S 1)		S		S		-	-	-	A 3)	-		S		S		S		-	-	S	
Swaziland (Royaume du)	1/8	S 1)		S		S 25)		S	A 2)	S	A 3)	-	A 3)	-	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	-	A 2)	S	
Tadjikistan (République du).....	1/4	A	19.07.1994	-		S		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)
Tanzanie (Républie-Unie de).....	1/8	S		S		S 25)		S		S	A 3)	-	A 3)	S	A 3)	S		S		S		S	
Tchad (République du).....	1/16	S		S		S 25)		S		S	A 3)	-		S		-	-	-	-	-	-	-	-
Thaïlande	1/2	S 1)		S		S 25)		S		S	A	S	A 3)	S		S		S		S		S	
Togolaise (République)	1/16	A	19.09.1994	A	19.09.1994	S		S	A 6)	S	A 3)	S	A 3)	-	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)
Tonga (Royaume des).....	1/16	A	09.09.1994	-		S 25)		S	A 6)	-	A 3)	-	A 3)	S	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	-	A 6)
Trinité-et-Tobago.....	1/2	A	20.09.1994	-		-		-	A 6)	S	A 3)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	-	A 6)	S	A 6)	-	A 6)
Tunisie	1/2	S 1)		S		S 25)		S	A 2)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	
Turkménistan.....	1/4	A	27.04.1994	-		S		-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	A 6)
Turquie.....	1	S 1)		S		S 25)		S	A	S	A 3)	S	A 3)	S		S		S		S		S	
Ukraine.....	1/2	S 1)	04.08.1994	-		S 25)		S	A 6)	S	A 22)	S	A 3)	S	A 6)	S	A	S	A 6)	S	A 6)	S	A 6)
Uruguay (Rép. orientale de l').....	1/2	S 1)		S		S 25)		-	A 2)	S	A 3)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	A 2)	S	
Vanuatu (République de)	1/16	-		-		-		-	-	-	A 3)	-	A 3)	-	A 3)	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela (République du)	1	S 1)		-		S 25)		-	A	S	A 4)	S	A 3)	S		S		S		S		S	
Viet Nam (République socialiste du) ..	1/																						

Situation des Membres par rapport aux Actes de l'Union

1) Voir les déclarations et réserves figurant dans les Actes finals (Genève, 1992).

2) Règlements administratifs ou révisions des Règlements administratifs, qui ont été adoptés par des Conférences administratives mondiales compétentes avant la date de la signature (30 juin 1989) de la Constitution et de la Convention de Nice et par lesquels l'Etat Membre a automatiquement consenti à être lié parce qu'il a ratifié, accepté ou approuvé la Constitution et la Convention de Nice ou parce qu'il y a adhéré (voir le numéro 195 de l'article 43 de la Constitution de Nice).

3) Règlement approuvé *ipso facto*, étant donné qu'il était en vigueur lors de la ratification ou de l'adhésion du pays intéressé à la Convention internationale des télécommunications de Malaga-Torremolinos (1973) ou à celle de Nairobi (1982).

4) Cette approbation a été donnée, compte tenu de la ou des réserve(s) formulée(s) au moment de la signature.

5) En ratifiant la Constitution et la Convention, le pays intéressé a confirmé les déclarations et/ou réserves formulées au moment de la signature.

6) Règlements administratifs ou révisions des Règlements administratifs, qui ont été adoptés par des Conférences administratives mondiales compétentes avant la date de la signature (22 décembre 1992) de la Constitution et de la Convention de Genève et par lesquels l'Etat Membre a automatiquement consenti à être lié parce qu'il a ratifié, accepté ou approuvé la Constitution et la Convention de Genève ou parce qu'il y a adhéré (voir le numéro 216 de l'article 54 de la Constitution de Genève).

7) La notification d'approbation était accompagnée des déclarations suivantes (*traduction*):

a) en approuvant le Règlement des radiocommunications (Genève, 1979), la République socialiste soviétique de Biélorussie se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où d'autres Etats ne respecteraient pas les dispositions dudit Règlement et au cas où seraient prises d'autres actions susceptibles de nuire aux intérêts de la RSS de Biélorussie;

b) la République socialiste soviétique de Biélorussie ne reconnaît pas les prétentions à l'extension de la souveraineté d'Etat à un segment de l'orbite des satellites géostationnaires, car de telles prétentions sont contraires au statut de l'espace extra-atmosphérique universellement reconnu par le droit international;

c) quant à la question des prétentions territoriales de certains pays dans l'Antarctique, la République socialiste soviétique de Biélorussie n'a jamais reconnu et ne peut reconnaître comme légitime une quelconque solution séparée de la question de l'appartenance de l'Antarctique à un ou plusieurs Etats.

8) Cette approbation a été donnée compte tenu des deux réserves figurant au N° 19 du Protocole final, formulées au moment de la signature.

9) En ratifiant ces Actes, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique a confirmé les réserves et déclarations formulées lors de la signature du Protocole final sous les N°s 32, 36, 38, 39, 72 et 75. Le texte suivant figure également dans l'instrument (*traduction*):

La réserve formulée par les Etats-Unis d'Amérique dans la déclaration XII du Protocole final associé à la révision partielle du Règlement des radiocommunications de 1959, adoptée à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications maritimes, Genève, 1974, doit être considérée comme s'appliquant également au Règlement des radiocommunications (Genève, 1979). Le texte de cette réserve est le suivant:

«La délégation des Etats-Unis d'Amérique déclare formellement que la signature des présents Actes finals au nom des Etats-Unis d'Amérique n'implique pas que ceux-ci acceptent quelque obligation que ce soit en ce qui concerne le plan d'allotissement de fréquences pour les stations côtières radiotéléphoniques fonctionnant dans les bandes attribuées en exclusivité au service mobile maritime entre 4 000 kHz et 23 000 kHz, ni en ce qui concerne les procédures correspondantes de mise en œuvre. Les Etats-Unis d'Amérique respecteront les dispositions du plan et des procédures de mise en œuvre dans la mesure du possible, en attendant les résultats d'une future Conférence administrative mondiale générale des radiocommunications, mais ils se réservent le droit de prendre les mesures qui pourraient se révéler nécessaires pour la protection de leurs intérêts en matière de radiotéléphonie dans le service maritime.»

10) En approuvant ces Actes, le Gouvernement du Japon a confirmé la déclaration formulée lors de la signature des Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires (Nice, 1989).

11) En ratifiant la Constitution et la Convention, le Mexique a confirmé la réserve N° 55, formulée au moment de la signature.

12) En ratifiant les Actes finals de la CAMR-92, le Mexique a confirmé la réserve N° 51, formulée au moment de la signature.

13) Le texte suivant figure dans l'instrument d'adhésion (*traduction*):

«La République de Namibie réserve à son Gouvernement le droit de prendre toutes les mesures qu'il pourra estimer nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où un Membre manquerait en quoi que ce soit de se conformer aux dispositions de la Constitution et de la Convention de l'Union internationale des télécommunications (Genève, 1992) ou des annexes et des protocoles qui y sont joints, ou encore si les réserves formulées par d'autres pays compromettaient le bon fonctionnement de ses services de télécommunication ou conduisaient à une augmentation de sa part contributive aux dépenses de l'Union.»

14) En ratifiant la Constitution et la Convention, la Norvège a confirmé la réserve N° 73, formulée au moment de la signature.

15) Cette approbation s'applique également aux Iles Cook et à Niue.

16) Cette approbation s'applique également à Niue.

17) Pour les Pays-Bas, les Antilles néerlandaises et Aruba.

Situation des Membres par
rapport aux Actes de l'Union

18) Le texte suivant figure dans l'instrument d'adhésion (*traduction*):

«Le Gouvernement du Pérou se réserve le droit de:

1. prendre toutes les mesures qu'il pourra estimer nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où un autre Membre de l'Union manquerait en quoi que ce soit de se conformer aux dispositions de la Constitution, de la Convention ou de ses règlements, ou encore si les réserves formulées par lesdits Membres compromettraient le bon fonctionnement de ses services de télécommunication ou leur portaient préjudice;

2. d'accepter ou non les conséquences des réserves des autres Etats Membres qui pourraient entraîner une augmentation de sa part contributive aux dépenses de l'Union.»

19) L'approbation vaut pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Territoires placés sous la souveraineté du Royaume-Uni.

20) La notification d'approbation était accompagnée des déclarations suivantes (*traduction*):

a) en approuvant le Règlement des radiocommunications (Genève, 1979), l'Union des Républiques socialistes soviétiques se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où d'autres Etats ne respecteraient pas les dispositions dudit Règlement et au cas où seraient prises d'autres actions susceptibles de nuire aux intérêts de l'URSS;

b) l'Union des Républiques socialistes soviétiques ne reconnaît pas les prétentions à l'extension de la souveraineté d'Etat à un segment de l'orbite des satellites géostationnaires, car de telles prétentions sont contraires au statut de l'espace extra-atmosphérique universellement reconnu par le droit international;

c) quant à la question des prétentions territoriales de certains pays dans l'Antarctique, le Gouvernement soviétique a déjà déclaré à plusieurs reprises que l'Union des Républiques socialistes soviétiques n'a jamais reconnu et ne peut reconnaître comme légitime une quelconque solution séparée de la question de l'appartenance de l'Antarctique à un ou plusieurs Etats.

21) En ratifiant la Constitution et la Convention, la Suisse a confirmé la réserve N° 21, formulée au moment de la signature.

22) La notification d'approbation était accompagnée des déclarations suivantes (*traduction*):

a) en approuvant le Règlement des radiocommunications (Genève, 1979), la République socialiste soviétique d'Ukraine se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts au cas où d'autres Etats ne respecteraient pas les dispositions dudit Règlement et au cas où seraient prises d'autres actions susceptibles de nuire aux intérêts de la RSS d'Ukraine;

b) la République socialiste soviétique d'Ukraine ne reconnaît pas les prétentions à l'extension de la souveraineté d'Etat à un segment de l'orbite des satellites géostationnaires, car de telles prétentions sont contraires au statut de l'espace extra-atmosphérique universellement reconnu par le droit international;

c) quant à la question des prétentions territoriales de certains pays dans l'Antarctique, la République socialiste soviétique d'Ukraine n'a jamais reconnu et ne peut reconnaître comme légitime une quelconque solution séparée de la question de l'appartenance de l'Antarctique à un ou plusieurs Etats.

23) En ratifiant la Convention, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a confirmé les déclarations qui figurent au N° 48 du Protocole final à la Convention.

24) En ratifiant la Constitution et la Convention, le Liechtenstein a confirmé la réserve N° 21 formulée au moment de la signature.

25) Voir les déclarations et réserves figurant dans les Actes finals (Kyoto, 1994).

Situation des Membres par
rapport aux Actes de l'Union

Tableau II. Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications
chargée d'établir un Plan pour le service de radiodiffusion par satellite
dans les bandes de fréquences 11,7 - 12,2 GHz (dans les Régions 2 et 3) et 11,7 - 12,5 GHz (dans la Région 1)
(Genève, 1977)

Note: Les dispositions et le Plan associé contenus dans ces Actes finals sont devenus partie intégrante du
Règlement des radiocommunications de Genève (1979) (voir article 15 et Appendice 30 de ce Règlement).

S = Signature; A = Approbation.

1	2	3	1	2	3	1	2	3
Afghanistan (Etat islamique d')..	S	6)	Ethiopie (République fédérale démocratique d').....	S	6)	Monaco (Principauté de).....	S	6)
Albanie (République d')	—	6)	Fidji (République de).....	—	6)	Mongolie.....	S	6)
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)...	S	6)	Finlande.....	S	A	Myanmar (Union de)	—	6)
Allemagne (République fédérale d').....	S	A 5)	France.....	S	A	Namibie (République de).....	—	6)
Antigua-et-Barbuda.....	—	6)	Gabonaise (République).....	S		Niger (République du)	—	6)
Arabie saoudite (Royaume d')...	S	6)	Ghana.....	S	6)	Nigéria (République fédérale du)	S	6)
Argentine (République).....	S	A 4)	Grèce.....	S	A	Norvège.....	S	6)
Australie.....	S	6)	Guatemala (République du).....	S	6)	Nouvelle-Zélande	S	6)
Autriche.....	S		Guinée (République de).....	S		Oman (Sultanat d')	S	6)
Bahamas (Commonwealth des)...	—	6)	Guinée équatoriale (Rép. de)....	—	6)	Ouganda (République de l')	S	
Bahreïn (Etat de)	S	6)	Guyana.....	—	6)	Pakistan (Rép. islamique du)	S	6)
Bangladesh (République populaire du)	S		Haiti (République d')	S	6)	Panama (République du).....	S	6)
Barbade.....	—	6)	Honduras (République du)	—	6)	Papouasie-Nouvelle-Guinée	S	6)
Bélarus (République du)	S	A	Hongrie (République de).....	S	A 4)	Paraguay (République du)	S	A
Belgique.....	S	6)	Inde (République de l')	S	A	Pays-Bas (Royaume des)	S	A 3)
Belize.....	—	6)	Indonésie (République d').....	S	6)	Pérou.....	—	6)
Bénin (République du).....	S	6)	Iran (République islamique d') ..	S	6)	Philippines (République des)....	S	6)
Bolivie (République de).....	S	6)	Iraq (République d').....	—	6)	Pologne (République de)	S	6)
Botswana (République du).....	—	6)	Irlande.....	S	A	Portugal.....	S	6)
Brésil (République fédérative du).....	S		Islande.....	S	6)	Qatar (Etat du)	—	A
Brunéi Darussalam	—	6)	Israël (Etat d')	—	6)	République arabe syrienne.....	—	6)
Bulgarie (République de).....	S	6)	Italie.....	S	A	République populaire démocratique de Corée	S	6)
Burkina Faso	S	6)	Jamaïque.....	—	6)	Roumanie.....	S	6)
Burundi (République du).....	S		Japon.....	S	6)	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S	A 1)
Cameroun (République du).....	—	6)	Jordanie (Royaume hachémite de).....	—	6)	Russie (Fédération de)	S	A
Canada.....	S	A	Kenya (République du).....	S	6)	Rwandaise (République).....	—	6)
Centrafricaine (République).....	S		Kiribati (République de).....	—	6)	Saint-Marin (République de).....	—	6)
Chili.....	S	6)	Koweït (Etat du)	S	6)	Saint-Vincent- et-Grenadines	—	6)
Chine (Rép. pop. de)	S	6)	Lao (République démocratique populaire).....	S	6)	Salomon (Iles).....	—	6)
Chypre (République de).....	S	6)	Lesotho (Royaume du)	—	6)	Sao Tomé-et-Principe (Rép. démocratique de).....	—	6)
Cité du Vatican (Etat de la).....	S	6)	Liban.....	S	6)	Sénégal (République du).....	S	A
Colombie (République de).....	S	6)	Libéria (République du)	—	6)	Sierra Leone.....	—	6)
Comores (République fédérale islamique des).....	S		Libye (Jamahiriya arabe Jibyenne pop. et soc.).....	S	6)	Singapour (République de).....	S	A
Congo (République du).....	S		Liechtenstein (Princ. de).....	S	A	Somalie (Rép. démocratique)....	—	6)
Corée (République de)	S	A	Luxembourg	S	6)	Soudan (République du)	S	6)
Côte d'Ivoire (République de) ...	S	6)	Madagascar (République de)....	S	6)	Sri Lanka (République socialiste démocratique de) ..	—	6)
Cuba.....	S	6)	Malaisie	S	A	Sudafricaine (République)	—	6)
Danemark.....	S	A	Malawi.....	—	6)	Suède	S	A 4)
Djibouti (République de).....	—	6)	Maldives (République des).....	—	6)	Suisse (Confédération).....	S	A 2)
Egypte (République arabe d')....	S	6)	Mali (République du)	S	6)	Suriname (République du).....	—	6)
El Salvador (République d')	—	6)	Malte.....	S	6)	Swaziland (Royaume du).....	—	6)
Emirats arabes unis.....	S	6)	Maroc (Royaume du).....	S		Tanzanie (République-Unie de)	S	6)
Equateur.....	S		Maurice (République de).....	S	6)			
Espagne.....	S	6)	Mauritanie (République islamique de)	S				
Etats-Unis d'Amérique	S	6)	Mexique.....	S	6)			

Tableau II (suite)

1	2	3	1	2	3	1	2	3
Tchad (République du).....	S	6)	Tunisie	S	6)	Yémen (République du)	S	6)
Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	A 4)	Turquie.....	S	6)	Yougoslavie (Rép. féd. de)	S	6)
Thaïlande.....	S	6)	Ukraine	S	A	Zaïre (République du)	S	
Togolaise (République)	S	6)	Uruguay (Rép. orientale de l')...	S	6)	Zambie (République de).....	—	6)
Trinité-et-Tobago.....	—	6)	Venezuela (République du)	S	6)	Zimbabwe (République du)	—	6)

- 1) L'approbation vaut pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Territoires placés sous la souveraineté du Royaume-Uni.
- 2) En approuvant ces Actes finals, la Suisse s'est ralliée à la déclaration qui figure au N° 74 du Protocole final auxdits Actes.
- 3) Pour les Pays-Bas, les Antilles néerlandaises et Aruba.
- 4) En approuvant les Actes finals, le Membre intéressé a confirmé la(les) déclaration(s) faite(s) au moment de la signature.
- 5) Voir Notifications N°s 1146, 1169, 1175 et 1182.
- 6) Ce Membre a approuvé le Règlement des radiocommunications de Genève (1979) dont sont partie intégrante les dispositions et le Plan associé contenus dans ces Actes finals.

Situation des Membres par
rapport aux Actes de l'Union

**Tableau III. Accord régional relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion
de fréquences dans les bandes des ondes hectométriques
dans les Régions 1 et 3 et dans les bandes des ondes kilométriques dans la Région 1
(Genève, 1975)**

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3	1	2	3	1	2	3
Afghanistan (Etat islamique d')	S		Hongrie (Rép. de)	S	A 1)	Ouganda (République de l')	S	
Albanie (République d')	—	A	Inde (République de l')	S	A	Pakistan (Rép. islamique du)	S	
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	S		Indonésie (République d')	S		Papouasie-Nouvelle-Guinée	S	A
Allemagne (Rép. féd. d')	S	A 4)	Iran (Rép. islamique d')	S		Pays-Bas (Royaume des)	S	A 3)
Angola (Rép. d')	—		Iraq (Rép. d')	—		Philippines (Rép. des)	S	
Arabie saoudite (Royaume d')	S		Irlande	S	A	Pologne (Rép. de)	S	A 1)
Australie	S		Islande	S	A	Portugal	S	
Autriche	S		Israël (Etat d')	S		Qatar (Etat du)	S	
Bahreïn (Etat de)	—	A	Italie	S	A	Rép. arabe syrienne	S	
Bangladesh (Rép. pop. du)	S		Japon	S	A	Rép. pop. dém. de Corée	—	
Bélarus (République du)	S	A	Jordanie (Royaume hachémite de)	S	A	Roumanie	S	A 5)
Belgique	S	A	Kenya (République du)	S		Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	S	A 2)
Bénin (Rép. du)	S		Kiribati (République de)	—		Russie (Fédération de)	S	A
Botswana (République du)	S	A	Koweït (Etat du)	S		Rwandaise (République)	—	
Bulgarie (Rép. de)	S	A	Lao (Rép. dém. pop.)	—		Saint-Marin (Rép. de)	—	
Burkina Faso	S	A 1)	Lesotho (Royaume du)	S		Salomon (Iles)	—	
Burundi (République du)	S		L'ex-République yougoslave de Macédoine	—	A	Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de)	—	
Cambodge (Royaume du)	—		Liban	S		Sénégal (République du)	S	A
Cameroun (Rép. du)	S	A	Libéria (République du)	S		Sierra Leone	—	A
Cap-Vert (Rép. du)	—		Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	S		Singapour (République de)	S	A
Centrafricaine (République)	S		Liechtenstein (Princ. de)	S	A	Slovénie (République de)	—	7)
Chine (Rép. pop. de)	S	A	Luxembourg	S	A	Somalie (Rép. dém.)	—	
Chypre (République de)	S		Madagascar (Rép. de)	S		Soudan (République du)	S	
Cité du Vatican (Etat de la)	S	A	Malaisie	S		Sri Lanka (Rép. soc. dém. de)	S	
Comores (Rép. féd. isl. des)	—		Malawi	S	A	Sudafricaine (République)	—	
Congo (République du)	S		Maldives (République des)	—		Suède	S	A
Corée (République de)	S	A	Mali (République du)	S		Suisse (Confédération)	S	A
Côte d'Ivoire (Rép. de)	S	A	Malte	—		Swaziland (Royaume du)	—	
Croatie (République de)	—	A	Maroc (Royaume du)	S	A	Tanzanie (Rép.-Unie de)	S	
Danemark	S	A	Maurice (République de)	S		Tchad (République du)	S	
Djibouti (Rép. de)	—		Mauritanie (Rép. islam. de)	S		Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	A 1)
Egypte (Rép. arabe d')	S 6)		Monaco (Principauté de)	S	A	Thaïlande	S	
Emirats arabes unis	S	A	Mongolie	S	A	Togolaise (République)	S	
Espagne	S	A	Mozambique (Rép. du)	S	A	Tonga (Royaume des)	—	A
Ethiopie (Rép. féd. dém. d')	S	A	Myanmar (Union de)	—	A	Tunisie	S	
Fidji (République de)	S	A	Namibie (République de)	—		Turquie	S	
Finlande	S	A	Nauru (République de)	—	A	Ukraine	S	
France	S	A	Népal	S	A	Viet Nam (Rép. socialiste du)	—	
Gabonaise (République)	S		Niger (République du)	S		Yémen (République du)	S	
Gambie (République de)	S		Nigéria (Rép. fédérale du)	S		Yougoslavie (Rép. féd. de)	S	A
Ghana	S	A	Norvège	S	A	Zaire (République du)	S	
Grèce	S		Nouvelle-Zélande	S	A	Zambie (République de)	S	
Guinée (Rép. de)	—		Oman (Sultanat d')	—	A	Zimbabwe (République du)	—	
Guinée-Bissau (Rép. de)	—							
Guinée équatoriale (Rép. de)	—							

1) En approuvant l'Accord, le Membre intéressé a confirmé la(les) déclaration(s) faite(s) au moment de la signature.

2) L'approbation vaut également pour les Territoires placés sous la souveraineté du Royaume-Uni (dans les Régions 1 et 3).

- 3) L'approbation vaut pour le Royaume en Europe.
- 4) Voir Notification N° 1132.
- 5) En approuvant cet Accord, le Gouvernement de la République socialiste de Roumanie a fait la déclaration suivante:
«La République socialiste de Roumanie se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer que ses émetteurs de radiodiffusion couvrent, d'une manière appropriée, tout le territoire du pays avec des programmes de radiodiffusion, dans le cas où les coordinations prévues dans le Plan annexé à l'Accord ne pourront être solutionnées par des négociations.»
- 6) Voir Notification N° 1175.
- 7) Par une communication reçue le 23 décembre 1993, le Gouvernement de la République de Slovénie a notifié sa succession à cet Accord.

Situation des Membres par
rapport aux Actes de l'Union

Tableau IV. Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 87,5 - 108 MHz
pour la radiodiffusion sonore à modulation de fréquence (Région 1 et partie de la Région 3)
(Genève, 1984)

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3	1	2	3	1	2	3
Afghanistan (Etat islamique d')	S		Guinée (République de)	S		Ouganda (République de l')	S	
Albanie (République d')	S		Guinée-Bissau (Rép. de)	—		Pays-Bas (Royaume des)	S	A
Algérie (Rép. algérienne dém. et pop.)	S		Guinée équatoriale (République de)	—		Pologne (République de)	S	
Allemagne (Rép. féd. d')	S	A 1)	Hongrie (République de)	S		Portugal	S	
Andorre (Principauté d')	—	A	Iran (République islamique d') ..	S		Qatar (Etat du)	S	A
Angola (République d')	S		Iraq (République d')	S		Rép. arabe syrienne	S	
Arabie saoudite (Royaume d') ..	S	A	Irlande	S		Roumanie	S	
Autriche	S		Islande	—		Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	S	
Bahreïn (Etat de)	—		Israël (Etat d')	S		Russie (Fédération de)	S	A 2)
Bélarus (République du)	S	A	Italie	S		Rwandaise (République)	—	
Belgique	S		Jordanie (Royaume hachémite de)	S		Saint-Marin (Rép. de)	S	
Bénin (République du)	S		Kenya (République du)	S		Sao Tomé-et-Principe (République dém. de)	—	
Botswana (République du)	S		Koweït (Etat du)	S		Sénégal (République du)	S	
Bulgarie (République de)	S		Lesotho (Royaume du)	S		Sierra Leone	—	
Burkina Faso	S	A 2)	L'ex-République yougoslave de Macédoine	—	A	Somalie (Rép. dém.)	—	
Burundi (République du)	—		Liban	—		Soudan (République du)	—	
Cameroun (République du)	S		Libéria (République du)	—		Sudafricaine (République)	—	A
Cap-Vert (République du)	—		Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	S		Suède	S	A
Centrafricaine (République)	—		Liechtenstein (Princ. de)	S		Suisse (Confédération)	S	A
Chypre (République de)	S		Luxembourg	S		Swaziland (Royaume du)	S	
Cité du Vatican (Etat de la)	S	A	Madagascar (République de) ..	—		Tanzanie (République-Unie de)	S	
Comores (Rép. féd. isl. des)	—		Malawi	—		Tchad (République du)	S	
Congo (République du)	S		Mali (République du)	S		Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	
Côte d'Ivoire (République de) ..	S	A	Malte	S		Togolaise (République)	S	
Croatie (République de)	—	A	Maroc (Royaume du)	S		Tunisie	S	
Danemark	S	A	Maurice (République de)	—		Turquie	S	
Djibouti (République de)	—		Mauritanie (Rép. islam. de)	—		Ukraine	S	A
Egypte (République arabe d') ..	S	A	Monaco (Principauté de)	S		Yémen (République du)	S	
Emirats arabes unis	—	A	Mongolie	S		Yougoslavie (Rép. féd. de)	S	
Espagne	S	A 3)	Mozambique (République du) ..	—		Zaire (République du)	—	
Ethiopie (Rép. féd. dém. d')	—		Namibie (République de)	—		Zambie (République de)	S	
Finlande	S	A	Niger (République du)	—		Zimbabwe (République du)	S	
France	S	A 4)	Nigéria (Rép. fédérale du)	—				
Gabonaise (République)	S		Norvège	S				
Gambie (République de)	—		Oman (Sultanat d')	S				
Ghana	—							
Grèce	S	A						

1) Voir Notification N° 1235.

2) En approuvant l'Accord, cette Administration a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature.

3) En approuvant l'Accord, le Gouvernement de l'Espagne a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature.

4) En approuvant l'Accord, le Gouvernement de la France a fait savoir qu'il ne maintient pas la déclaration formulée au moment de la signature.

Situation des Membres par
rapport aux Actes de l'Union

Tableau V. Accord régional relatif aux services mobile maritime
et de radionavigation aéronautique en ondes hectométriques (Région 1)
(Genève, 1985)

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

1	2	3	1	2	3	1	2	3
Albanie (République d')	—		Guinée (République de)	S		Ouganda (République de l')	—	
Algérie (Rép. algérienne dém. et pop.)	S		Guinée-Bissau (Rép. de)	—		Pays-Bas (Royaume des)	S	A
Allemagne (Rép. féd. d')	S	A	Guinée équatoriale (Rép. de)	—		Pologne (République de)	S	
Angola (République d')	S		Hongrie (République de)	S	A	Portugal	S	
Arabie saoudite (Royaume d')	S	A	Iraq (République d')	S		Qatar (Etat du)	S	
Autriche	S		Irlande	S		Rép. arabe syrienne	—	
Bahreïn (Etat de)	S		Islande	—		Roumanie	S	
Bélarus (République du)	—		Israël (Etat d')	S		Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	S	
Belgique	S		Italie	S	A	Russie (Fédération de)	S	A
Bénin (République du)	S		Jordanie (Royaume hachémite de)	—		Rwandaise (République)	—	
Botswana (République du)	—		Kenya (République du)	S		Saint-Marin (République de)	—	
Bulgarie (République de)	S		Koweït (Etat du)	S		Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de)	—	
Burkina Faso	—	A	Lesotho (Royaume du)	—		Sénégal (République du)	—	A
Burundi (République du)	—		Liban	—		Sierra Leone	—	
Cameroun (République du)	S		Libéria (République du)	—		Somalie (République dém.)	—	
Cap-Vert (République du)	—		Libye (Jamahiriya arabe libyenne pop. et soc.)	S		Soudan (République du)	—	
Centrafricaine (République)	—		Liechtenstein (Princ. de)	—	A	Sudafricaine (République)	—	A
Chypre (République de)	S		Lituanie (République de)	—	A	Suède	S	A
Cité du Vatican (Etat de la)	—		Luxembourg	—		Suisse (Confédération)	S	A
Comores (Rép. féd. isl. des)	—		Madagascar (République de)	S		Swaziland (Royaume du)	—	
Congo (République du)	—		Malawi	—		Tanzanie (Rép.-Unie de)	—	
Côte d'Ivoire (République de)	S	A	Mali (République du)	—		Tchad (République du)	S	
Croatie (République de)	—	A	Malte	S		Tchèque et slovaque (Rép. féd.)	S	
Danemark	S	A	Maroc (Royaume du)	S		Togolaise (République)	—	
Djibouti (République de)	—		Maurice (République de)	—		Tunisie	S	
Egypte (Rép. arabe d')	S		Mauritanie (Rép. islam. de)	—		Turquie	S	
Emirats arabes unis	—		Monaco (Principauté de)	S		Ukraine	—	
Espagne	S	A	Mongolie	—		Yémen (République du)	—	
Ethiopie (Rép. féd. dém. d')	—		Mozambique (République du)	—		Yougoslavie (Rép. féd. de)	S	
Finlande	S		Namibie (République de)	—		Zaïre (République du)	—	
France	S	A	Niger (République du)	—		Zambie (République de)	—	
Gabonaise (République)	—		Nigéria (Rép. fédérale du)	—		Zimbabwe (République du)	—	
Gambie (République de)	—		Norvège	S				
Ghana	S		Oman (Sultanat d')	S				
Grèce	S							

Tableau VI. Accords régionaux américains

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion; R = Ratification.

Membres	Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949)		Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950)		Accord régional de radiodiffusion à ondes hectométriques Région 2 (Rio de Janeiro, 1981)		Accord régional relatif à l'utilisation de la bande 1605-1705 kHz dans la Région 2 (Rio de Janeiro, 1988)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Antigua-et-Barbuda.....	—		—		—		S	
Argentine (République).....	S		—		S	A 4)	S	
Bahamas (Commonwealth des).....	—		—		S		—	
Barbade.....	—		—		—		S	
Belize.....	—		—		S		—	
Bolivie (République de).....	S		—		—		—	
Brésil (République fédérative du).....	S		—		S	A	S	
Canada.....	S		S	2)	S	A	S	R
Chili.....	S		—		S		S	
Colombie (République de).....	S		—		S		S	
Costa Rica.....	S	A	—		S		S	
Cuba.....	S		S	1)	—		S	
Danemark.....	—		—		S	A	—	A
Dominicaine (République).....	S	A	S	R	—		—	
El Salvador (République d').....	S		—		—		—	
Equateur.....	S		—		S		—	
Etats-Unis d'Amérique.....	S	A	S	R	S	A 5)	S	A 5)
France.....	—		—		S	A	S	A
Grenade.....	—		—		S		—	
Guatemala (République du).....	S		—		—		—	
Guyana.....	—		—		S		—	
Haiti (République d').....	—	A	—		—		S	
Honduras (République du).....	S	A	—		—		S	
Jamaïque.....	—		—		S		—	
Mexique.....	S	A	—		S		S	
Nicaragua.....	S	A	—		S		—	
Panama (République du).....	S		—		S		—	
Paraguay (République du).....	—	A	—		S		S	
Pays-Bas (Royaume des).....	—		—		S	A 3)	—	A 3)
Pérou.....	—		—		S		—	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	—		S	R	S		S	
Saint-Vincent-et-Grenadines.....	—		—		—		—	
Suriname (République du).....	—		—		—	A	S	
Trinité-et-Tobago.....	—		—		S		S	
Uruguay (République orientale de l').....	S		—		S		S	
Venezuela (République du).....	S		—		S		S	

1) Le Gouvernement de Cuba a dénoncé cet Accord avec effet au 3 novembre 1981.

2) Le Gouvernement du Canada a dénoncé cet Accord avec effet au 17 février 1985.

3) Pour les Antilles néerlandaises et Aruba.

4) En approuvant cet Accord, le Gouvernement de la République argentine a confirmé les déclarations qui figurent au N° 2 (paragraphe A.1, A.2, A.3, B et C) du Protocole final à l'Accord et a en outre déclaré ce qui suit (*traduction*):

«Par ailleurs, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les Résolutions 2065 (XX), 3160 (XXVIII), 31/49, 37/9, 38/12, 39/6, 40/21 et 41/40 dans lesquelles l'existence d'un conflit de souveraineté est reconnue à propos des îles Malvinas et il est demandé instamment à la République argentine et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'engager des négociations afin de trouver, dès que possible, une solution pacifique et définitive au différend en recourant aux bons offices du Secrétaire général des Nations Unies, qui devra informer l'Assemblée générale des progrès réalisés.»

5) Cette approbation a été donnée compte tenu des déclarations formulées au moment de la signature.

Tableau VII. Accords et Protocole régionaux des Zones européennes

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion; R = Ratification.

Membres	Accord régional dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz (Genève, 1960) *)		Accord régional pour la Zone européenne de radiodiffusion (Stockholm, 1961)		Protocole portant amendement de l'Accord de Stockholm (Genève, 1985)		Accord régional concernant les radiophares maritimes (Genève, 1985) **)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Albanie (République d').....	S		—		—		—	
Algérie (République algérienne démocratique et populaire).....	—		—		—		S	
Allemagne (République fédérale d').....	S	A	S	A 3)	S	A 5)	S	A 5)
Andorre (Principauté d').....	—		—	A	—	A	—	
Arabie saoudite (Royaume d').....	—		—		—			
Autriche.....	S	A	S	A	S	A	S	
Bélarus (République du).....	S		S	A 2)	S	A	—	
Belgique.....	—		S	A	—	A	S	
Bulgarie (République de).....	S		S		—		S	
Chypre (République de).....	—		S	A	—		S	
Cité du Vatican (Etat de la).....	—		S	A	S	A	—	
Croatie (République de).....			—	A	—	A	—	A
Danemark.....	S	A	S		S		S	A
Egypte (République arabe d').....	—		—		S		—	
Espagne.....	—		S	A 1)	S	A	S	A
Finlande.....	—		S	A	S	A	S	A
France.....	S	A	S	A	S	A	S	A
Grèce.....	S		S	A	S	A	S	
Hongrie (République de).....	S	A	S	A	S		S	A
Iraq (République d').....	—		—		—		—	
Irlande.....	—		S	A	S		S	
Islande.....	—		S	A	—	A	—	
Israël (Etat d').....	—		S		S		S	
Italie.....	S	A	S	A	S		S	A
Jordanie (Royaume hachémite de).....	—		—		—		—	
L'ex-République yougoslave de Macédoine.....			—	A	—	A		
Liban.....	—		S		—		—	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste).....	—		—		—		S	
Liechtenstein (Principauté de).....	—		—		—		—	
Lituanie (République de).....							—	A
Luxembourg.....	—		S		S		—	
Malte.....	—		—		S		S	
Maroc (Royaume du).....	—		S	A	—	A	S	
Monaco (Principauté de).....	—		S		S		S	
Norvège.....	S	A	S	A	S	A	S	
Pays-Bas (Royaume des).....	—		S	A	S	A	S	A
Pologne (République de).....	S		S		S		S	
Portugal.....	—		S	A	S		S	
République arabe syrienne.....	—		—		—		—	
Roumanie.....	S	A	S		S		S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	—		S 4)	A 4)	S		S	
Russie (Fédération de).....	S	A	S	A 2)	S	A 6)	S	A
Saint-Marin (République de).....	—		—	A	S	A	—	
Slovénie (République de).....			—	7)	—	7)		
Suède.....	S	A	S	A	S	A	S	A
Suisse (Confédération).....	S	A	S	A	S	A	—	A
Tchèque et slovaque (Rép. féd.).....	S	A	S		S		S	
Tunisie.....	—		—		S		S	
Turquie.....	S		S		S		S	
Ukraine.....	S	A	S	A 2)	S	A	—	
Yougoslavie (République fédérative de).....	S		S	A	S	A	S	

**Situation des Membres par
rapport aux Actes de l'Union**

- *) Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68 - 73 MHz et 76 - 87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960).
 - **) Accord régional concernant la planification du service de radionavigation maritime (radiophares) dans la Zone européenne maritime (Genève, 1985).
-
- 1) Le Gouvernement espagnol a approuvé cet Accord en maintenant les trois réserves qui figurent au paragraphe I (A, B et C) du Protocole final.
 - 2) Prenant en considération qu'à la Conférence de Stockholm en 1961, au moment de l'établissement des plans de répartition des fréquences pour les stations de télévision dans la bande 645-960 MHz, il n'a pas été suffisamment tenu compte des besoins des services radio de la navigation aérienne de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie et aussi, ayant en vue les particularités des services radio de la navigation aérienne, les Administrations des télécommunications de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie ne peuvent pas garantir aux pays utilisant cette bande pour la télévision une protection contre les brouillages causés par les services radio de la navigation aérienne de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie (*traduction*).
 - 3) En donnant son approbation, l'Administration de la République fédérale d'Allemagne a émis les considérations suivantes:

«Selon le plan des fréquences pour les stations de radiodiffusion-télévision dans la bande de fréquences comprises entre 162 et 230 MHz (Annexe 2, chapitre 2 de l'Accord), les fréquences 224,25/229,75 MHz sont assignées à la station de radiodiffusion-télévision Sonneberg figurant au plan avec l'indication d'une puissance apparente rayonnée de 30/6 kW et permettant dans le secteur entre 45 et 135 degrés une puissance apparente rayonnée de 5 kW pour la porteuse de télévision.

Cette assignation est susceptible de provoquer des brouillages nuisibles pour les stations du service de radionavigation aéronautique opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz, conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement des radiocommunications de Genève (1959).

Or, un brouillage nuisible, causé au détriment des stations opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz attribuée au service de radionavigation aéronautique en tant que service primaire, ne pourra être empêché que si la puissance apparente rayonnée de la station de radiodiffusion-télévision de Sonneberg n'excède pas 0,5/0,1 kW dans le secteur entre 135 et 345 degrés.»
 - 4) Signé et approuvé également pour le compte des Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni.
 - 5) Voir Notification N° 1235.
 - 6) En approuvant ce Protocole, l'Administration de l'URSS a confirmé les déclarations formulées au moment de la signature.
 - 7) Par une communication reçue le 23 décembre 1993, le Gouvernement de la République de Slovaquie a notifié sa succession à cet Accord et à ce Protocole.

Situation des Membres par
rapport aux Actes de l'Union

Tableau VIII. Accords et Protocoles régionaux des Zones africaines

S = Signature; A = Approbation ou Adhésion.

Membres	Accord de Genève (1963)		Protocole de Genève (1985)		Protocole de Genève (1989)		Accord de Genève (1989)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	—		—		S		S	
Angola (République d')	—		—		—		—	
Arabie saoudite (Royaume d')							S	
Bahreïn (Etat de)							S	
Bénin (République du)	S		—		S		S	
Botswana (République du)	—		S		—		S	
Burkina Faso	S	A	—	A	S	A	S	A
Burundi (République du)	—		S		—		S	
Cameroun (République du)	S		S		S		S	
Cap-Vert (République du)	—		—		—		—	
Centrafricaine (République)	—		—		—		—	
Comores (Rép. féd. islamique des)	—		—		—		—	
Congo (République du)	S		—		S		S	
Côte d'Ivoire (République de)	S	A	S	A	S		S	
Djibouti (République de)	—		—		—		—	
Egypte (République arabe d')	—	A	S		S		S	
Emirats arabes unis							S	
Espagne	S	A	S	A	S	A	S	A
Ethiopie (Rép. féd. dém. d')	S	A	S		S		S	
France	S	A	S	A	S		S	
Gabonaise (République)	S		S		S		S	
Gambie (République de)	—		—		—		—	
Ghana	S		S		S		S	
Guinée (République de)	S		—		—		S	
Guinée-Bissau (République de)	—		—		—		—	
Guinée équatoriale (République de)	—		—		—		—	
Iran (Rép. islamique d')							S	
Iraq (République d')							S	
Kenya (République du)	S	A	S	A	S		S	
Koweït (Etat du)							S	
Lesotho (Royaume du)	—		—		—		S	
Libéria (République du)	S		—		S		S	
Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)	S		—		S		S	
Madagascar (République de)	S		S		S		S	
Malawi	—		—		—		S	
Mali (République du)	S		—		S		S	
Maroc (Royaume du)	—		—		S		S	
Maurice (République de)	—		—		S		S	
Mauritanie (Rép. islamique de)	S		—		S		S	
Mozambique (République du)	—		—		S		S	
Namibie (République de)	—		—		—		—	
Niger (République du)	S		—		—		S	
Nigéria (République fédérale du)	S	A	—		S		S	

Situation des Membres par
rapport aux Actes de l'Union

Tableau VIII (suite)

Membres	Accord de Genève (1963)		Protocole de Genève (1985)		Protocole de Genève (1989)		Accord de Genève (1989)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Oman (Sultanat d').....							S	
Ouganda (République de l').....	S	A	—		—		—	
Qatar (Etat du).....							S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.....	S		S		—		—	
Rwandaise (République).....	S		—		—		S	
Sao Tomé-et-Principe (Rép. dém. de).....	—		—		—		—	
Sénégal (République du).....	S	A	S		S		S	
Sierra Leone.....	S	A	—		—		—	
Somalie (République démocratique).....	S		—		—		—	
Soudan (République du).....	—		—		—		—	
Sudafricaine (République).....	S	A	—	A	—	A	—	A
Swaziland (Royaume du).....	—		—		S		S	
Tanzanie (République-Unie de).....	S	A	—		—		—	
Tchad (République du).....	S		—		S		S	
Togolaise (République).....	S		S		—		S	
Yémen (République du).....							S	
Zaire (République du).....	S		—		—		—	
Zambie (République de).....	—		S		S		S	
Zimbabwe (République du).....	—		—		S		S	

**IX. Liste des Membres qui ont signé les Actes finals de la Conférence mondiale
des radiocommunications (CMR-95), Genève, 1995**

Les Actes finals de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-95), Genève, 1995, ont été signés par les Membres suivants :

Albanie (République d')	Japon
Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	Jordanie (Royaume hachémite de)
Allemagne (République fédérale d')	Kazakstan (République du)
Andorre (Principauté d')	Kenya (République du)
Angola (République d')	Koweït (Etat du)
Arabie saoudite (Royaume d')	Lesotho (Royaume du)
Argentine (République)	Lettonie (République de)
Arménie (République d')	L'ex-République yougoslave de Macédoine
Australie	Liban
Autriche	Libéria (République du)
Bahreïn (Etat de)	Libye (Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste)
Bangladesh (République populaire du)	Liechtenstein (Principauté de)
Bélarus (République de)	Lituanie (République de)
Belgique	Luxembourg
Brésil (République fédérative du)	Malaisie
Brunéi Darussalam	Maldives (République des)
Bulgarie (République de)	Mali (République du)
Burkina Faso	Malte
Burundi (République du)	Maroc (Royaume du)
Cameroun (République du)	Maurice (République de)
Canada	Mexique
Cap-Vert (République du)	Micronésie (Etats fédérés de)
Centrafricaine (République)	Moldova (République de)
Chili	Monaco (Principauté de)
Chine (République populaire de)	Mongolie
Chypre (République de)	Namibie (République de)
Cité du Vatican (Etat de la)	Népal
Colombie (République de)	Nigéria (République fédérale du)
Corée (République de)	Norvège
Croatie (République de)	Nouvelle-Zélande
Cuba	Oman (Sultanat d')
Danemark	Ouganda (République de l')
Djibouti (République de)	Ouzbékistan (République d')
Egypte (République arabe d')	Pakistan (République islamique du)
Emirats arabes unis	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Equateur	Paraguay (République du)
Espagne	Pays-Bas (Royaume des)
Estonie (République d')	Pérou
Etats-Unis d'Amérique	Philippines (République des)
Ethiopie (République fédérale démocratique d')	Pologne (République de)
Finlande	Portugal
France	Qatar (Etat du)
Gabonaise (République)	République arabe syrienne
Ghana	République kirghize
Grèce	République populaire démocratique de Corée
Guinée (République de)	République slovaque
Hongrie (République de)	République tchèque
Inde (République de l')	Roumanie
Indonésie (République d')	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Iran (République islamique d')	Russie (Fédération de)
Irlande	Saint-Marin (République de)
Islande	Sénégal (République du)
Israël (Etat d')	Sierra Leone
Italie	Singapour (République de)
Jamaïque	Slovénie (République de)

**Situation des Membres par
rapport aux Actes de l'Union**

Soudan (République du)
Sri Lanka (République socialiste démocratique de)
Sudafricaine (République)
Suède
Suisse (Confédération)
Suriname (République du)
Swaziland (Royaume du)
Tanzanie (République-Unie de)
Tchad (République du)
Thaïlande

Togolaise (République)
Tonga (Royaume des)
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Ukraine
Viet Nam (République socialiste du)
Yémen (République du)
Zambie (République de)
Zimbabwe (République du)

X. Accords particuliers

**Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 582 - 606 MHz
par le service de radionavigation (Bruxelles, 1962)**

Cet accord a été conclu entre les Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Belgique, Danemark, France, Royaume des Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Confédération suisse.

**Accord particulier relatif à l'utilisation de fréquences pour émetteurs complémentaires
de télévision de faible puissance fonctionnant dans la gamme des ondes décimétriques
(bande IV, 472 - 582 MHz, et bande V, 582 - 960 MHz) dans les zones frontalières
(Karlsruhe, 1966)**

Cet accord a été conclu entre les Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Royaume des Pays-Bas.

Cet accord a été approuvé sans réserve par toutes ces Administrations.

**Accords particuliers relatifs à l'utilisation coordonnée par les services fixe et mobile terrestre
des fréquences comprises entre 29,7 et 470 MHz**

Accord signé à Vienne, le 25 avril 1969, entre les Administrations des pays suivants: Autriche, République populaire hongroise et République socialiste tchécoslovaque.

Cet accord, qui a été approuvé sans réserve par toutes ces Administrations, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1970.

Accord signé à Budapest, le 1^{er} juillet 1976, entre les Administrations des pays suivants: République populaire hongroise et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet accord est entré en vigueur 60 jours après sa signature.

Accord signé à Athènes, le 23 juin 1979, entre les Administrations des pays suivants: Grèce et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet accord, qui a été ratifié par ces Administrations, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1980.

Accord signé entre les Administrations des pays suivants: République socialiste de Roumanie et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet accord est entré en vigueur le 10 février 1981.

**Accords particuliers relatifs à l'utilisation coordonnée par les services fixe et mobile terrestre
des fréquences comprises entre 29,7 et 960 MHz**

Accord signé à Vienne, le 23 septembre 1976, entre les Administrations des pays suivants: Autriche et République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Cet accord, qui a été approuvé sans réserve par ces Administrations, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1977.

Accord signé à Vienne, le 24 janvier 1986, entre les Administrations des pays suivants: Autriche, République fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Royaume des Pays-Bas et Confédération suisse.

Par lettre en date du 4 février 1991, l'Administration autrichienne a fait savoir que les Administrations de la République de Hongrie et de la République fédérale tchèque et slovaque ont adhéré à cet Accord.

Par lettre en date du 30 mars 1993, l'Administration autrichienne a fait savoir que les Administrations de la République de Croatie et de la République de Slovénie ont adhéré à cet Accord.

Cet accord est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1989.

**Arrangement régional relatif au service radiotéléphonique rhénan
(Munich, 1976)**

Cet arrangement a été conclu, le 1^{er} octobre 1976, entre les Administrations des pays suivants: République fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Royaume des Pays-Bas et Confédération suisse.

Cet arrangement, qui a été approuvé par toutes ces Administrations (avec certaines réserves en ce qui concerne l'Administration des Pays-Bas), est entré en vigueur le 1^{er} avril 1977.

En outre, l'Administration du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord est devenue une *Administration participante*, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrangement.

Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 174 - 225 MHz

Un tel accord a été signé à Paris, le 10 avril 1984, entre les Administrations de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Cet accord est entré en vigueur le 10 mai 1984.

**Protocole d'accord concernant la mise en service
d'assignations de fréquence pour la radiodiffusion figurant dans le Plan de Genève (1984)
dans la bande 104 - 108 MHz**

Un tel protocole d'accord a été signé à Genève, le 7 décembre 1984, par les délégués des Administrations de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'une part, et des Administrations de la République fédérale d'Allemagne, de la Belgique, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, de Monaco, du Royaume des Pays-Bas et de la Confédération suisse, d'autre part.

Les dispositions de ce protocole d'accord sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1986.

**Protocole d'accord concernant les critères de partage
entre différents services dans la bande 174 - 225 MHz**

Un tel protocole d'accord a été signé à Genève, le 27 novembre 1984, par les délégués des Administrations du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les dispositions de ce protocole d'accord sont entrées en vigueur le 27 décembre 1984.

**Accord particulier concernant la mise en œuvre du
service de radiodiffusion dans la bande 104 - 108 MHz**

Un tel accord a été signé à Copenhague le 29 janvier 1986 par les délégués des Administrations de la République fédérale d'Allemagne, du Danemark, de la République populaire de Pologne, de la Suède et de l'URSS.

Cet Accord précise les modalités d'utilisation des fréquences pendant la période mentionnée dans la Résolution 3 de la CAR pour la planification de la radiodiffusion sonore en ondes métriques (Région 1 et partie de la Région 3) (Genève, 1984).

**Accord particulier concernant l'assignation et l'utilisation
des canaux de radiodiffusion sonore à modulation de fréquence
dans la bande d'ondes métriques 88 - 108 MHz**

Cet Accord a été signé à Montevideo le 8 juillet 1980 par les représentants des Administrations de la République argentine, la République fédérative du Brésil et la République orientale de l'Uruguay.

Note: Les termes de l'Accord ont été reçus au Secrétariat général le 10 juin 1987.

**Protocole d'accord concernant la coordination des fréquences des stations de radiodiffusion sonore
à modulation de fréquence exploitées dans la bande 87,5 - 108 MHz et des stations de
radionavigation aéronautique exploitées dans la bande 108 - 117,975 MHz**

Un tel protocole d'accord a été signé à Málaga-Torremolinos le 12 février 1992, entre les Administrations de la Belgique, de l'Irlande, du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les dispositions de ce protocole d'accord sont entrées en vigueur le 1er juillet 1992.

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

ANNEXE 2

Compte d'exploitation de l'exercice budgétaire 1995

BUDGET ORDINAIRE

RECETTES ET DÉPENSES ET VARIATION DES RÉSERVES

Exercice échu le 31 décembre 1995

- Francs suisses -

RECETTES	Budget définitif 1995	Recettes 1995	Recettes 1994
Contributions::			
Contributions des Membres de l'Union	123,873,750	125,028,750.00	119,959,350.00
Contributions des membres des Secteurs:			
- Secteur des radiocommunications	6,072,000	6,820,000.00	6,157,900.00
- Secteur de la normalisation des télécommunications	10,560,000	11,791,730.00	10,828,860.00
- Secteur du développement des télécommunications	1,122,000	1,598,437.50	1,197,997.50
Total	141,627,750	145,238,917.50	138,144,107.50
Recettes diverses			
- Recettes au titre de la contribution aux dépenses d'appui	2,872,000	2,828,560.00	*)
- Conférence de plénipotentiaires 1994			32,100.00
- Conférence mondiale de développement 1994			32,377.30
- Conférence mondiale des radiocommunications 1995		53,000.00	
- Recettes diverses et imprévues	19,250	1,261,230.64	341,064.28
Total	2,891,250	4,142,790.64	405,541.58
Prélèvement de la provision pour comptes débiteurs		292,049.95	
Prélèvement du Fonds de réserve	8,997,711	8,997,711.00	10,062,641.80
TOTAL DES RECETTES	153,516,711	158,671,469.09	148,612,290.88
DÉPENSES	Budget définitif 1995	Dépenses 1995	Dépenses 1994
Secrétariat général	65,061,610	63,571,856.40	
Secteur des radiocommunications	38,369,967	34,888,415.17	
Secteur de la normalisation des télécommunications	19,132,359	17,926,807.33	
Secteur du développement des télécommunications	30,952,775	26,823,894.93	**)
	153,516,711	143,210,973.83	141,918,270.72
Annulation des créances irrécouvrables		292,049.95	107,241.80
TOTAL DES DÉPENSES	153,516,711	143,503,023.78	142,025,512.52
EXCÉDENT DES RECETTES	0	15,168,445.31	6,586,778.36
MOUVEMENTS DU FONDS DE RÉSERVE		Mouvements 1995	Mouvements 1994
Solde du compte des paiements autorisés pour les exercices précédents		1,373,214.92	631,449.20
Transfert du compte capital des publications			1,679,000.00
Excédent de recettes du Compte d'intérêts		3,701,349.02	3,364,970.38
Total des transferts au Fonds de réserves		5,074,563.94	5,675,419.58
Prélèvement prévu au budget	-9,600,000	- 9,600,000.00	- 5,100,000.00
Transfert pour couvrir les crédits additionnels - Rés. No. 647	602,289	602,289.00	- 4,130,400.00
Prélèvement pour couvrir les crédits additionnels- Rés. No. 1064			- 725,000.00
Prélèvement pour couvrir l'annulation de créances irrécouvrables			- 107,241.80
Total des prélèvements du Fonds de réserve	- 8,997,711	- 8,997,711.00	-10,062,641.80
Excédent des recettes		15,168,445.31	6,586,778.36
Solde du Fonds de réserve au 1er janvier		22,286,489.08	20,086,932.94
SOLDE DU FONDS DE RÉSERVE au 31 décembre		33,531,787.33	22,286,489.08

*) Les recettes au titre de la contribution aux dépenses d'appui en 1994, d'un montant de 2,975,068 francs suisses, n'ont pas été inscrites au budget ordinaire mais au budget des comptes spéciaux de la coopération technique.

**) Les dépenses relatives à l'exécution des programmes de projets de coopération technique inscrites au budget des comptes spéciaux de la coopération technique s'élevaient à 4,760,470.44 francs suisses en 1994..

BUDGET DES PUBLICATIONS

RECETTES ET DÉPENSES ET VARIATIONS DES RÉSERVES

Exercice échu le 31 décembre 1995

- Francs suisses -

RECETTES	Budget définitif 1995	Recettes 1995	Recettes 1994
Activités productives de recettes:			
Vente des publications			
Secrétariat général	130,000	226,732.83	
Secteur des radiocommunications	5,300,000	5,383,070.70	
Secteur de la normalisation des télécommunications	4,700,000	4,755,164.95	
Secteur du développement des télécommunications	0	409,032.60	
Divers	49,000	824,058.62	
RECETTES TOTALES	10,179,000	11,598,061.70	12,713,812.64
DÉPENSES	Final Budget 1995	Expenditure 1995	Expenditure 1994
Prix de revient des publications (y compris expédition)			
Secrétariat général	61,000	453,036.20	
Secteur des radiocommunications	3,847,000	3,949,839.88	
Secteur de la normalisation des télécommunications	4,379,000	4,618,617.25	
Secteur du développement des télécommunications	111,000	588,995.56	
Prix de revient total	8,398,000	9,610,488.89	9,182,009.33
Frais généraux	1,681,000	1,819,578.02	
Divers	100,000	137,268.61	124,542.44
DÉPENSES TOTALES	10,179,000	11,567,335.52	9,306,552.37**)
EXCÉDENT DES RECETTES	0	30,726.18	3,407,260.27
MOUVEMENTS DU COMPTE CAPITAL DES PUBLICATIONS		Mouvements 1995	Mouvements 1994
Transfert au Fonds de réserve - Décision 455			- 1,679,000.00
Amortissement du stock de publications et de papier d'imprimerie		- 1,630,241.00	
Prélèvements totaux du Compte capital des publications		- 1,630,241.00	- 1,679,000.00
Excédent des recettes		30,726.18	3,407,260.27
Solde du Compte capital des publications au 1er janvier		6,531,615.33	4,803,355.06
SOLDE DU COMPTE CAPITAL DES PUBLICATIONS au 31 décembre		4,932,100.51	6,531,615.33

*) y compris crédits additionnels

**) y compris frais généraux

BILAN AU 31 DECEMBRE 1995

ACTIF

- Francs suisses -

			31.12.1995	31.12.1994
<u>Fonds liquides</u>				
- Avoirs à vue			23'744'366.04	19'637'426.34
- Portefeuille			454'614.30	895'086.02
- Placements à terme			91'450'000.00	104'390'000.00
			115'648'980.34	124'922'512.36
<u>Avances</u>				
			1'450'185.55	1'186'417.75
<u>Débiteurs</u>				
- Arriérés, contributions et publications			34'096'451.50	28'963'844.25
- Courants, contributions et publications			11'262'206.85	12'026'006.95
- Compte spécial d'arriérés, Rés. No 10 PP Torremolinos 1973			2'768'972.62	2'768'972.62
- Compte spécial d'arriérés, Rés. No 53 PP Nairobi 1982			1'142'623.10	1'142'623.10
- Compte spécial d'arriérés, Rés. No 38 PP Nice 1989			2'289'183.02	2'304'488.15
- Compte spécial d'arriérés, Rés. No 42 PP Kyoto 1994			270'611.80	296'129.00
- Autres			2'117'741.52	2'581'678.09
			53'947'790.41	50'083'742.16
<u>Comptes intermédiaires</u>				
- Telecom			1'035'983.59	287'373.72
- Contributions volontaires en francs suisses			46'887.80	0.00
- Caisse d'assurance			12'968.75	0.00
			1'095'840.14	287'373.72
<u>Comptes transitoires</u>				
- Revenus de 1995 à encaisser en 1996			462'535.45	681'136.53
- Dépenses de 1996 effectuées en 1995			2'155'093.10	2'146'817.95
			2'617'628.55	2'827'954.48
<u>Stocks divers</u>				
			1.00	
- Economat, reprographie et ateliers techniques	valeur	887'000.00		772'000.00
- Papier d'impression	valeur	62'000.00		94'000.00
- Publications	valeur	1'881'000.00		1'536'241.00
- Publications en cours d'impression	valeur	0.00		637'265.65
			1.00	3'039'506.65
<u>Fonds immobilisés</u>				
- Bâtiment Varembe	valeur d'achat	5'000'000.00		
	valeur d'assurance	30'443'400.00	1.00	1.00
- Bâtiment Tour	valeur construction	24'488'000.00		
	valeur d'assurance	46'423'900.00	6'250'890.00	7'393'980.00
- Extensions bâtiments	valeur construction	21'060'000.00		
	valeur d'assurance	26'033'500.00	19'743'330.00	19'743'330.00
- Mobilier	valeur d'assurance	22'000'000.00	1.00	1.00
- Dépenses nouvelle construction - Bâtiment Montbrillant			2'171'921.74	492'800.33
			28'166'143.74	27'630'112.33
<u>Actifs à amortir</u>				
- Excédent dépenses comptes spéciaux Coop. technique			0.00	1'549'132.28
- Compte spécial d'intérêts, Rés. 1007 Conseil 1990			0.00	405'336.90
- Compte spécial d'intérêts, Rés. No 42 PP Kyoto 1994			0.00	27'897.75
- Dépenses climatisation Bâtiment Varembe			2'872'409.58	1'116'544.00
			2'872'409.58	3'098'910.93
			205'798'979.31	213'076'530.38

BILAN AU 31 DECEMBRE 1995

PASSIF

- Francs suisses -

	31.12.1995	31.12.1994
<u>Fonds étrangers</u>		
- Avances de fonds du Gouvernement de la Confédération suisse	0.00	0.00
- Avances de fonds de la FIPOI pour la construction du Bâtiment Tour	6'250'890.00	7'393'980.00
- Avances de fonds de la FIPOI pour la construction des extensions des bâtiments	19'743'330.00	19'743'330.00
- Créiteurs et déposants	5'059'643.15	5'761'845.55
- Contributions 1996 payées d'avance	90'622'599.95	114'675'451.10
	121'676'463.10	147'574'606.65
<u>Comptes intermédiaires</u>		
- Comptes spéciaux de la Coopération technique	888'310.29	99'047.83
- Fonds spécial de la Coopération technique	3'188.56	17'083.86
	891'498.85	116'131.69
<u>Comptes transitoires</u>		
- Charges de 1995 à payer en 1996	1'836'981.61	1'996'724.65
- Recettes de 1996 encaissées en 1995	561'278.32	27'290.18
	2'398'259.93	2'024'014.83
<u>Comptes des engagements non réglés</u>	7'975'676.34	5'514'949.23
<u>Fonds spéciaux</u>		
- Fonds de roulement des expositions	6'620'958.85	3'871'253.58
- Fonds d'entretien des bâtiments	777'267.65	682'346.52
- Fonds d'entretien des Restaurants/ Cafétérias/ Bars de l'UIT	245'143.75	180'322.50
- Fonds de bien-être du personnel	218'932.51	182'998.93
- Fonds du Prix du Centenaire de l'UIT	681'767.15	693'098.20
- Fonds d'intervention à la disposition du Conseil	0.00	18'355.10
- Provision pour l'installation et le rapatriement des fonctionnaires	3'323'943.99	2'990'884.89
- Provision pour comptes débiteurs	20'392'079.35	18'337'601.25
- Provision pour indemnités à régler	295'180.00	295'180.00
	32'555'273.25	27'252'040.97
<u>Capital</u>		
- Fonds de réserve de l'UIT	33'531'787.33	22'286'489.08
- Capital des publications	4'932'100.51	6'531'615.33
- Capital de l'Economat, de l'Atelier de reprographie, du service de composition de textes et des Ateliers techniques	0.00	857'722.60
- Financement climatisation Bâtiment Varembe	1'837'920.00	918'960.00
	40'301'807.84	30'594'787.01
	205'798'979.31	213'076'530.38

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

ANNEXE 3

Liste des publications éditées en 1995 *

* Revised version: English only.

Annex 3 - 1995 List of publications

17-Jun-95

PUBLICATION TITLE		Edition	SUPPORT					No. of copies						Total number of copies	Number of publications	Number of pages by language	Total Number of pages
			Paper	Micro	Diskette	CD	Online	E	F	S	A	R	C				
BDT																	
412/95	ABU-FES-ITU Seminar, Kuala Lumpur, Malaysia	1995	PA				300							300	1	446	446
413/95	World Telecommunication Indicators Database	(2nd Edition) - 2.4, 1995			DI								50	50	1	1	1
11/95		edition 2.2 1995			DI								50	50	1	1	1
150/95	World Telecommunication Development Conference - Reference Documents	Vol. II, 1994	PA				1100	350	300					1750	3	973	2920
401/95	World Telecommunication Development Conference - Final Report	Vol. I, 1994	PA							50	465			515	2	178	356
361/95	Brochure - 3 sheets	1995	PA				1000							1000	1	6	6
3/95	Direction of Traffic	1994	PA										135	135	1	120	120
482/95	World Telecommunication indicators	1994/95	PA				400	1500	500					2400	3	72	216
406/95	Telecommunication Indicators for the Least Developed Countries	1st edition, 1995	PA										550	550	1	134	134
4/95	World Telecommunication indicators	1995	PA				400	100	50					550	3	72	216
6/95	Telecommunication Indicators for the Least Developed Countries	1st edition, 1995	PA						500					500	1	134	134
10/95	Asia-Pacific Telecommunication Indicators	2nd edition 1995	PA				100							100	1	132	132
7/95	World Telecommunication Development Report	2nd edition 1995	PA				3200							3200	1	248	248
8/95	Summary World Telecommunication Development Report	1995	PA				2000	1500	500					4000	3	16	48
BR																	
515/95	Handbook Radiocommunication Bureau	Books 1, 4 & 5, 1993									675			675	1	682	682
30/95	Handbook on Satellite Communications (Fixed-Satellite Service)	Supplement No.3, 1995	PA							100				100	1	228	228
442/95	12 Softwares for Radio Spectrum Management	1995			DI		2400							2400	1	12	12
27/95	Spectrum Monitoring Handbook (Brochure)	1995	PA				1500							1500	1	12	12
439/95	Catalogue of ITU-R Recommendations	1995	PA										1200	1200	1	72	72
486/95	Weekly Circulars (50 issues)	1995	PA										15000	15000	1	450	450
497/95		1995			MI								30000	30000	1	110	110
12/95	Folder "Radiocommunications Bureau"	1995	PA				2000	1000	500					3500	3	10	30
438/95	FPLMTS Brochure - IMT 2000	1995	PA							500				500	1	10	10
437/95		1995	PA					1000	1000					2000	3	33	100
435/95		1995	PA									500		500	1	8	8
22/95	List of Call Signs and Numerical Identities of Stations used by the Maritime Mobile and Maritime Mobile-Satellite Services (List VII A)	17th edition, 1995	PA										16000	16000	1	1080	1080
15/95	List of Call Signs and Numerical Identities of Stations used by the Maritime Mobile and Maritime Mobile-Satellite Services (List VIIA)	Supplement No.2 17th edition, 1995	PA										16000	16000	1	100	100
23/95	List of Call Signs and Numerical Identities of Stations used by the Maritime Mobile and Maritime Mobile-Satellite Services (List VII A)	Supplement No.1 17th edition, 1995	PA										16000	16000	1	84	84
19/95	International Frequency List (IFL)	edition 1995-1			MI								25	25	1	294	294
20/95		edition 1995-2			MI								25	25	1	297	297
17/95		edition 1995-1				CD							200	200	1	1	1
440/95		September, edition 1995-2				CD							150	150	1	1	1
443/95	Handbook on "National Spectrum Management"	1995	PA				450	200	100					750	3	180	542
444/95	Handbook on "Digital television signals: coding and interfacing within studios"	1995	PA				300	150	75					525	3	124	372
445/95	Handbook on Radio Astronomy	1995	PA				500	200	100					800	3	80	240

Annexe 3
Liste des publications

	PUBLICATION TITLE	Edition	SUPPORT					No. of copies							Total number of copies	Number of publications	Number of pages by language	Total Number of pages
			Paper	Micro	Diskette	CD	Online	E	F	S	A	R	C	M				
28/95	Handbook on spectrum monitoring stations	1995	PA					850							850	1	456	456
100/95	Handbook on Satellite Communications (Fixed-Satellite Service)	Supplement No. 1 1991	PA							225					225	1	28	28
101/95		1988	PA							225					225	1	646	646
31/95	List of Coast Stations (List IV)	Supplement No.3 14th edition, 1993	PA											20100	20100	1	160	160
36/95	List of International Monitoring Stations, (List VIII)	8th edition, 1995	PA											400	400	1	156	156
32/95	List of Ship Stations (List V)	35th edition, 1995	PA											13500	13500	1	2970	2970
33/95		Supplement No.1, 35th edition, 1995	PA											13500	13500	1	192	192
34/95		Supplement No.2, 35th edition, 1995	PA											13500	13500	1	250	250
21/95		Supplement No.3, 34th edition, 1994	PA											13500	13500	1	132	132
35/95		Supplement No.3, 35th edition, 1995	PA											13500	13500	1	200	200
485/95	List of Radiodetermination and Special Service Stations (List VI)	12th edition, 1995	PA											16000	16000	1	1200	1200
484/95		Supplement No.2, 12th edition, 1995	PA											16000	16000	1	80	80
37/95		Supplement No.1 (Parts A & M), 12th edition, 1995	PA											16000	16000	1	36	36
414/95	Frequency Assignment Plans	September 1995				CD								150	150	1	1	1
38/95	Preface to the International Frequency List	Supplement No.1 (April 95), 1995-1	PA					400	200	100					700	3	176	528
39/95	Special Publication on Digital Sound Broadcasting (DSB)	1995	PA					1500	200	100					1800	3	367	1101
436/95	CPM Report - Conference Preparatory Meeting	1995	PA								50				50	1	282	282
497/95	Report by the Voluntary Group of Experts	1994											465		465	1	910	910
496/95		1994									50				50	1	566	566
501/95	Recommendation	RS Series, 1992											465		465	1	324	324
79/95	Recommendations ITU-R 92	RPI Series	PA								50				50	1	184	184
95/95		RF Series, 1992	PA										465		465	1	314	314
495/95	Recommendations	1995					OL									3	3800	11400
42/95	ITU-R Recommendations	SG 10/11R, 1994	PA					600	150	100					850	3	104	312
43/95		BS Report Series (SG 11), 1994	PA					400	150	100					650	3	152	456
44/95		BT Report Series (SG 11), 1994	PA					400	150	100					650	3	64	192
45/95		BO Report Series (SG10-11), 1994	PA					400	150	100					650	3	304	912
46/95		BO 2006/2007/2008 Series, 1994	PA					350	175	75					600	3	48	144
47/95		BS Series (SG 10), 1994	PA					600	150	100					850	3	316	948
48/95		BS 2004 Series, 1994	PA					350	175	75					600	3	16	48
49/95		BT Series (SG 11), 1994	PA					600	150	100					850	3	444	1332
50/95		BT 2005 Series, 1994	PA					350	175	130					655	3	8	24
52/95		F Series (Part 2), 1994	PA					600	150	100					850	3	184	552
51/95		F Series (Part 1), 1994	PA					600	150	150					900	3	444	1332
416/95		IS Series (SG 2), 1994	PA								50		465		515	2	144	289
53/95		M Series (Part 1), 1994	PA					350	175	75					600	3	56	168
54/95		M Series (Part 3), 1994	PA					350	175	75					600	3	32	96
55/95		PI Series (SG 3), 1994	PA					600	150	100					850	3	320	960

PUBLICATION TITLE	Edition	SUPPORT					No. of copies							Total number of copies	Number of publications	Number of pages by language	Total Number of pages
		Paper	Micro	Diskette	CD	Online	E	F	S	A	R	C	M				
56/95	Recommendations	PN Series (SG 3), 1994	PA				600	150	100					850	3	440	1320
57/95	ITU-R Recommendations	S Series (SG 4), 1994	PA				600	150	100					850	3	452	1356
58/95		SA Series (SG 7), 1994	PA				600	150	100					850	3	188	564
59/95		SM Series (SG 1), 1994	PA				600	150	100					850	3	188	564
60/95		SNG Series (SG 4) 2nd edition, 1994	PA				600	150	100					850	3	28	84
417/95		SNG Series (SG 4), 1994	PA							50				50	1	38	38
61/95		TF Series (SG 7), 1994	PA				600	150	100					850	3	104	312
62/95		V Series (SG CCV), 1994	PA				600	150	100					850	3	128	384
103/95	Recommendations UIT-R 92	RIS Series	PA								225			225	1	88	88
104/95		RM Series	PA								225			225	1	242	242
04/95	Rules of Procedures	1994	PA				500	200	100					800	3	266	798
65/95	Space Radiocommunications Stations	edition 1.4, 1995			CD								150	150	1	1	1
81/95	XVIlth CCIR Plenary Assembly, Düsseldorf 1990	Vol. IX	PA							50				50	1	86	86
82/95		Vol. VI	PA								225	465		690	2	295	590
85/95		Annex 2, Vol. VIII	PA								225			225	1	396	396
86/95		Vol. XXI.2	PA									465		465	1	684	684
83/95		Vol. XII	PA								225	465		690	2	278	557
99/95		Annex 1, Vol. VIII	PA								225			225	1	428	428
402/95		Annex Vol. VII	PA								225			225	1	198	198
107/95		Vol. VII	PA								225			225	1	198	198
110/95		Vol. XXI.3	PA								225	465		690	2	100	200
98/95		Annex 3, Vol. VIII	PA								225			225	1	702	702
498/95	XVIlth CCIR Plenary Assembly Düsseldorf 90	Volume III										465		465	1	96	96
499/95		Vol. IV-1										465		465	1	76	76
500/95		Vol. V										465		465	1	120	120

SG

126/95	ITU Regulatory Colloquium on the Changing Role of Government in an Era of Telecom Deregulations	4th Colloquium, 1995	PA				1000	250	100	160				1510	4	147	590
72/95	Final Acts of the Plenipotentiary Conference, Kyoto	1994			DI		100	50	10					160	3	4	13
77/95		1994	PA							200	200			400	2	138	276
69/95		1994	PA				1800	1000	400					3200	3	272	816
419/95	Cards "With compliments"	1995	PA				1000							1000	1	1	1
111/95	Catalogue of Publications	1995	PA				17500							17500	1	48	48
409/95	Brochure "Arabic Lexicon"	1995	PA									2500		2500	1	2	2
421/95	Global Mobile Personal Communications Systems (GMPCS)	1995	PA						150					150	1	120	120
112/95	Lexicon of Telecommunication Terms	1995	PA										2000	2000	1	508	508
411/95	List of Publications	December 1994	PA				6500	2500	1200					10200	3	100	300
113/95	Notification No. 1325	1995	PA				750	400	150					1300	3	8	24
114/95	Notification No. 1326	1995	PA				750	400	150					1300	3	8	24
115/95	Notification No. 1327	1995	PA				750	400	150					1300	3	16	48
116/95	Notification No. 1332	1995	PA				750	400	150					1300	3	24	72
117/95	Notification No. 1333	1995	PA				750	400	150					1300	3	8	24
118/95	Notification No. 1334	1995	PA				750	400	150					1300	3	12	36
425/95	Notification No. 1331	1995	PA				750	400	150					1300	3	5	15

PUBLICATION TITLE			SUPPORT					No. of copies							Total number of copies	Number of publications	Number of pages by language	Total Number of pages
		<i>Edition</i>	Paper	Micro	Diskette	CD	Online	E	F	S	A	R	C	M				
423/95	Notification No. 1335	1995	PA					750	400	150					1300	3	16	48
424/95	Notification No. 1336	1995	PA					750	400	150					1300	3	12	36
119/95	Notification No. 1328	1995	PA					750	400	150					1300	3	8	24
120/95	Notification No. 1329	1995	PA					750	400	150					1300	3	15	45
121/95	Notification No. 1330	1995	PA					750	400	150					1300	3	32	96
122/95	ITU Newsletter No. 2	1995	PA					4400	1850	650					6900	3	35	105
123/95	Financial operating Report	1994	PA					500	450	200					1150	3	52	156
418/95	Report by the ITU on Telecommunication and the Peaceful Uses of Outer Space	34th edition, 1995	PA					300	600	200					1100	3	108	324
125/95	ITU Regulatory Colloquium on the Changing Role of Government in an Era of Telecom Deregulations	3rd Colloquium, 1995	PA					1200			160				1360	2	102	204
124/95		3rd Colloquium, 1995	PA						250	150					400	2	176	352
67/95	Report on the activities of the International Telecommunication Union	1994	PA					750	650	350					1750	3	152	456
391/95	ITU Global Directory	10th edition, 1995	PA											1000	1000	1	424	424
128/95		9th edition, 1995	PA											1000	1000	1	424	424
428/95	Resolutions and Decisions of the Council	1995	PA							180					180	1	194	194

TSB

513/95	1 Recommendation (Z.100)	1992												465	465	1	122	122
517/95	Introduction of new technology in local network	1993												465	465	1	198	198
514/95	Rural Telecommunications	Vol. I, II, III, 1994												1395	1395	1	518	518
516/95	1 Recommendation (F.901)	1993								50					50	1	6	6
108/95	CCITT Blue Book, IXth Plenary Assembly, Melbourne, 1988	Vol. VII.2, 1988	PA								465				465	1	298	298
149/95	Construction, installation, jointing and protection of optical fibre cables	1993	PA					350	150	80					580	3	172	516
109/95	CCITT Blue Book, IXth Plenary Assembly, Melbourne, 1988	Vol. X.4, 1988	PA								465				465	1	288	288
502/95														4650	4650	1	200	200
505/95	14 Recommendations	T Serie, 91/92												6510	6510	1	344	344
507/95	15 Recommendations	X Serie, 92/93												6975	6975	1	1336	1336
509/95	16 Recommendations	G Serie, 93/94												7440	7440	1	350	350
511/95	19 Recommendations	Q, H, I, T & X Series, 1993									8835				8835	1	430	430
503/95	2 Recommendation	I & Q Serie, 1992												930	930	1	20	20
74/95	Recommendations, arabe (31), chinois (44), russe (72)	I Series, 1991-94	PA								1550	33480	20460		55490	3	548	1644
441/95	243 Recommendations	1995	PA					291600	72900	36450					400950	3	11222	33666
76/95	Recommendations, arabe (33), chinois (36), russe (4)	D Series, 1993	PA								1650	1860	34740		38250	3	166	498
510/95	51 Recommendations	G & X Series, 93/94										23715			23715	1	1100	1100
512/95	8 Recommendations	J, T & Z Series, 93/94										3720			3720	1	710	710
506/95	9 Recommendations	V Serie, 1993											4185		4185	1	198	198
432/95	Yearbook of common carrier telecommunication statistics - Chronological series 1987-1994	1995	PA											700	700	1	300	300
144/95	Operational Bulletin	No. 604	PA					600	350	150					1100	3	16	48
131/95		No. 587	PA					600	350	150					1100	3	8	24
132/95		No. 588	PA					600	350	150					1100	3	16	48
133/95		No. 589	PA					600	350	150					1100	3	20	60
134/95		No. 590	PA					600	350	150					1100	3	16	48
135/95		No. 591	PA					600	350	150					1100	3	16	48
138/95		No. 592	PA					600	350	150					1100	3	16	48
139/95		No. 593	PA					600	350	150					1100	3	28	84

	PUBLICATION TITLE	Edition	SUPPORT					No. of copies							Total number of copies	Number of publications	Number of pages by language	Total Number of pages
			Paper	Micro	Diskette	CD	Online	E	F	S	A	R	C	M				
136/95	Operational Bulletin	No. 594	PA					600	350	150					1100	3	12	36
137/95		No. 595	PA					600	350	150					1100	3	12	36
140/95		No. 599	PA					600	350	150					1100	3	12	36
141/95		No. 600	PA					600	350	150					1100	3	12	36
385/95		No. 601	PA					600	350	150					1100	3	12	36
142/95		No. 602	PA					600	350	150					1100	3	8	24
386/95		No. 605	PA					600	350	150					1100	3	16	48
389/95		No. 607	PA					600	350	150					1100	3	16	48
145/95		No. 596	PA					600	350	150					1100	3	16	48
146/95		No. 597	PA					600	350	150					1100	3	12	36
147/95		No. 598	PA					600	350	150					1100	3	20	60
387/95	Operational Bulletin + Annex	No. 606	PA					1200	700	300					2200	3	75	225
390/95		No. 608	PA					1200	700	300					2200	3	36	108
394/95		No. 609	PA					1200	700	300					2200	3	57	171
433/95		No. 611	PA					600	350	150					1100	3	36	108
395/95	Operational Bulletin + Annexes	No. 610	PA					1200	700	300					2200	3	39	117
434/95		No. 612	PA					600	350	150					1100	3	46	138
143/95	Operational Bulletin	No. 603	PA					600	350	150					1100	3	16	48
169/95	Catalogue of ITU-T Recommendations	1995	PA					5000							5000	1	40	40
447/95	Instructions for the International Telephone Service	1993	PA								100				100	1	92	92
152/95	List of international telephone routes	34th edition, 1994	PA											400	400	1	258	258
91/95	CCITT Blue Book, IXth Plenary Assembly, Melbourne 1988	Vol. II.5	PA										50		50	1	147	147
89/95		Vol. I.3	PA										50		50	1	914	914
92/95		Vol. I.4	PA										50		50	1	699	699
90/95		Vol. II.1	PA										50		50	1	368	368
96/95		Vol. VI.14	PA										50		50	1	171	171
93/95		Vol. VII.7	PA										50		50	1	323	323
94/95		Vol. VIII.7	PA										50		50	1	619	619
448/95	Handbook "Construction, installation, jointing and protection of optical fibre cables"	1993	PA										465		465	1	172	172
398/95		1994	PA								50				50	1	172	172
397/95		1994	PA					350	150	80					580	3	172	516
450/95	Handbook on "Quality of service and network Performance"	1993	PA								50				50	1	96	96
449/95	Handbook on transmission planning	1993	PA								50				50	1	76	76
166/95	Handbook on rural telecommunications (GAS 7)	Vol. IV, 1994	PA					300	150	100					550	3	182	546
451/95	Standardized test chart for document facsimile transmissions	Test Chart No. 5, 1995	PA					2000							2000	1	1	1
403/95	List of Coast stations (List IV)	14th edition, 1993	PA											16000	16000	1	150	150
167/95	The Protection of telecommunication lines and equipment against lightning discharges	Chapters 9 and 10, 1994	PA					300	150	60					510	3	72	216
508/95	Recommendation	1993											465		465	1	244	244
452/95		G.728			DI									50	50	1	4	4
454/95	Recommendations	June 1995				CD		300	100	50					450	3	1	3
455/95		September 1995				CD		300	100	50					450	3	1	3
493/95		1995					OL									3	20000	60000
494/95	ITU-T Recommendations	March 1995				CD		300	100	50					450	3	1	3
431/95	1 Recommendation (T.123)	1994	PA								50				50	1	36	36
492/95	ITU-T Recommendations Online - Draft guide	1995	PA					200							200	1	10	10

PUBLICATION TITLE	Edition	SUPPORT					No. of copies							Total number of copies	Number of publications	Number of pages by language	Total Number of pages
		Paper	Micro	Diskette	CD	Online	E	F	S	A	R	C	M				
430/95 Recommendations arabic (12), chinese (13)	E Series, 1991-93	PA							600			6305		6905	2	101	202
426/95 Recommendations, arabic (35), chinese (21), russian (11)	Q Series, 1993	PA							1750	5115	9765			16630	3	412	1236
453/95 10 Recommendations	F & G Series, 1991-92	PA										4650		4650	1	200	200

PUBLICATION TITLE			SUPPORT					No. of copies						Total number of copies	Number of publications	Number of pages by language	Total Number of pages
Edition			Paper	Micro	Diskette	CD	Online	E	F	S	A	R	C	M			
Reprint																	
BDT																	
151/95	Telecommunication Indicators for Economies in transition	1994	PA					200						200	1	62	62
5/95	World Telecommunication Indicators	2nd edition, 1995	PA					200						200	1	72	72
458/95	Telecommunication Indicators for the Least Developed Countries	1st edition, 1995	PA										100	100	1	134	134
457/95	Asia-Pacific Telecommunication Indicators	2nd edition, 1995	PA					100						100	1	134	134
405/95		2nd edition, 1995	PA					400	100					500	2	132	264
399/95	World Telecommunication Development Conference (Buenos-Aires) - Final Report	Vol. 1 1994	PA					50						50	1	186	186
9/95	World Telecommunication Development Report	1995	PA					350						350	1	248	248
BR																	
14/95	XVIIIth. CCIR Plenary Assembly Düsseldorf 90	Annex to Vol. XI	PA					100						100	1	720	720
459/95	Catalogue of ITU-R Recommendations	September 1995	PA										1200	1200	1	72	72
13/95	Folder "Radiocommunications Bureau"	1995	PA					1000						1000	1	10	10
483/95	Alphabetical list of call signs of stations other than amateur stations, experimental stations and stations of the maritime mobile services (List VII B)	13th edition, 1993	PA										350	350	1	200	200
24/95	Alphabetical List of call signs of stations other than amateur stations, experimental stations and stations of the maritime mobile service (List VII B)	14th edition, 1995	PA										1400	1400	1	362	362
26/95		Supplement No.2, 13th edition, 1993	PA										200	200	1	20	20
25/95		Supplement No.1, 13th edition, 1993	PA										200	200	1	20	20
29/95	Manual for use by the Maritime Mobile and Maritime Mobile-Satellite Services	1992	PA					1200						1200	1	896	896
460/95	List of Coast Stations (Liste IV)	14th edition, 1993	PA										665	665	1	944	944
461/95		Supplement No.1, 14th edition, 1993	PA										700	700	1	208	208
462/95		Supplement No.2, 14th edition, 1993	PA										650	650	1	120	120
41/95	Report by the Voluntary Group of Experts	Parts A, B, C, 1994	PA					150						150	1	1080	1080
464/95		Part C, 1994	PA					50						50	1	606	606
415/95		Part C, 1994	PA					60						60	1	606	606
465/95		Parts A, B, C, 1994	PA					50						50	1	606	606
463/95	Recommendation UIT-R	CE2 - IS Series, 1994	PA					250						250	1	144	144
63/95	Radio Regulations	edition 1990, Updating 94 Vol. 1, 2 and 3	PA					1000						1000	1	1074	1074
SG																	
127/95	ITU Regulatory Colloquium on the Changing Role of Government In an Era of Telecom Deregulations	Colloquium No.2, 1993	PA					150	50					200	2	198	396
466/95		Colloquium No.2, 1993	PA					300	150					450	2	198	396
71/95	Final Acts of the Plenipotentiary Conference, Kyoto	1995			DI			50						50	1	1	1
70/95		1995			DI				50					50	1	1	1
467/95	Final Acts of the World Radiocommunication Conference	1993	PA					100						100	1	32	32
TSB																	
374/95	Operational Bulletin	No. 604	PA					1000						1000	1	15	15
156/95	CCITT Blue Book, IXth Plenary Assembly, Melbourne 1988	Vol. 1.1	PA					200						200	1	256	256

	PUBLICATION TITLE	Edition	SUPPORT					No. of copies							Total number of copies	Number of publications	Number of pages by language	Total Number of pages
			Paper	Micro	Diskette	CD	Online	E	F	S	A	R	C	M				
157/95	CCITT Blue Book, IXth Plenary Assembly, Melbourne 1988	Vol. II.2	PA					150							150	1	376	376
158/95		Vol. III.4	PA						100						100	1	624	624
159/95		Vol. III.7	PA					200							200	1	360	360
153/95		Vol. IX	PA					100							100	1	180	180
160/95		Vol. VI.10	PA					150							150	1	152	152
181/95		Vol. VI.8	PA					200							200	1	484	484
154/95		Vol. VI.9	PA					150							150	1	580	580
155/95		Vol. VIII.7	PA					350							350	1	636	636
162/95		Vol. VIII.1	PA					250							250	1	532	532
163/95		Vol. VIII.2	PA					200							200	1	548	548
164/95		Vol. VIII.6	PA					150							150	1	244	244
165/95		Vol. X.5	PA					80							80	1	100	100
470/95		Vol. II.3	PA					150							150	1	380	380
471/95		Vol. III.4	PA					500							500	1	624	624
472/95		Vol. III.5	PA					250							250	1	296	296
476/95		Vol. III.8	PA					300							300	1	292	292
473/95		Vol. VI.5	PA					150							150	1	192	192
474/95		Vol. VII.4	PA					100							100	1	132	132
475/95		Vol. VII.6	PA					100							100	1	488	488
102/95		Vol. VI.8	PA					250							250	1	484	484
248/95	Recommendation	F.111	PA					100							100	1	4	4
250/95		F.435	PA					100							100	1	52	52
256/95		I.255.4	PA					50							50	1	8	8
257/95		K.27	PA					200							200	1	24	24
258/95		Q.733	PA					50							50	1	12	12
259/95		Q.784	PA					50							50	1	84	84
260/95		Q.785	PA					200							200	1	52	52
261/95		Q.81	PA					50							50	1	20	20
262/95		V.17	PA					200							200	1	16	16
263/95		V.42 bis	PA					200							200	1	32	32
264/95		Z.100 ISO	PA					1200							1200	1	244	244
245/95		D.116	PA					50							50	1	4	4
246/95		E.415	PA					50							50	1	12	12
247/95		E.721	PA					100							100	1	8	8
477/95		F.104	PA					250							250	1	2	2
490/95		G.703	PA					300							300	1	44	44
251/95		G.706	PA					200							200	1	20	20
488/95		G.726	PA					150							150	1	57	57
252/95		G.727	PA					100							100	1	60	60
253/95		G.783	PA						100						100	1	80	80
254/95		I.233	PA					50							50	1	48	48
255/95		I.255.3	PA					100							100	1	12	12
480/95		Q.731	PA					150							150	1	12	12
489/95		Q.812	PA							50					50	1	20	20
479/95		Q.84	PA					150							150	1	20	20

PUBLICATION TITLE			SUPPORT					No. of copies							Total number of copies	Number of publications	Number of pages by language	Total Number of pages
			Paper	Micro	Diskette	CD	Online	E	F	S	A	R	C	M				
181/95	Recommendation	X.721	PA					100							100	1	72	72
169/95	Recommendations Online - Draft guide	1995	PA					500							500	1	10	10
168/95	ITU-T Recommendations Online - Draft guide	1995	PA					150							150	1	10	10

TOTAL:

244 3 7 7 2 408190 107675 52315 7420 81695 115830 260800 1033925 481 94407 186125

